



HAL
open science

Les activités de pleine nature, une ressource touristique pour “ faire territoire ” : le cas de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois

Lucie Albert

► **To cite this version:**

Lucie Albert. Les activités de pleine nature, une ressource touristique pour “ faire territoire ” : le cas de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois. Sciences de l’Homme et Société. 2021. dumas-03737440

HAL Id: dumas-03737440

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03737440v1>

Submitted on 22 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de stage

Lucie ALBERT

Stage de fin d'études d'avril à août 2021 à la Communauté de Communes
Lauragais Revel Sorèzois

LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE,
UNE RESSOURCE TOURISTIQUE POUR « FAIRE TERRITOIRE »

Le cas de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois



Encadré par :

Xavier GUIRAUD, maître de stage
Directeur du service « développement
économique et touristique »

Rémi BENOS, tuteur de mémoire
Maître de conférences en géographie
à l'INU Champollion

Année universitaire 2020-2021

Institut National Universitaire Champollion Albi
Master 2 Gestion Sociale de l'Environnement et
Valorisation des Ressources Territoriales (GSE – VRT)



SOMMAIRE

Remerciements	3
Introduction	4
PARTIE I : Le développement touristique et de loisirs de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois : contexte et questionnement.....	6
I.A. Contexte de stage et terrain d'étude : la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois	7
I.A.1. La collectivité : son territoire, ses compétences et le politique.	7
I. B. Une Communauté engagée pour le développement touristique de son territoire	12
I.B.1. Un territoire touristique entre patrimoine hydraulique et naturel, favorables aux activités de nature.....	12
I.B.2. Saint-Ferréol : le « poumon touristique » du territoire, au cœur de l'offre intercommunale.....	16
I.C. Le tourisme et les loisirs mobilisés pour le développement local de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois	25
I.D. ... et pour « faire territoire »	28
I.D.1. Qu'est-ce que signifie « faire territoire » ?	28
I.D.2. Comment faire territoire par le levier touristique ?.....	29
PARTIE II : Les activités de pleine nature (APN) comme instruments de développement territorial, objet de représentation positives	39
II.A. Les « activités de pleine nature », de quoi parle-t-on ?	40
II.A.1. Le tourisme :.....	40
II.A.2. Le loisir :.....	40
II.A.3. Le sport.....	41
II.A.4. Les activités de pleine nature.....	41
II. B. Les historiques croisés du développement des APN, du tourisme et l'évolution du rapport à la "nature"	46
II.C. Les représentations et enjeux associés au développement touristique par les APN ..	52
II.C.1. Dimension économique	52
II.C.2. Dimension sociale.....	53
II.C.3. Dimension environnementale	53
II.C.4. Dimension territoriale	55
II.D. Une action intercommunale complexe, encadrée et orientée	57

II.D.1. Un système d'acteurs complexe	57
II.D.2. Un cadre normatif issu de la décentralisation.....	60
II.D.3. Un positionnement touristique orienté.....	61
PARTIE III : La double portée des APN : un outil pour faire territoire en Lauragais Revel Sorèzois.....	63
III. A. Le tourisme et les APN pour maintenir son identité : un plan de gestion pour Saint- Ferreol	64
III.A.1. Les enjeux de Saint-Ferreol.....	65
III.A.1. La construction de la « Feuille de route Saint-Ferreol »	68
III.A.3. Un document stratégique pour maintenir l'identité de Saint-Ferreol ...	70
III.A.4. ... et à « faire territoire »	71
III. B. Les activités de nature pour valoriser le milieu naturel de Saint-Ferreol et réaffirmer ce patrimoine qui fait territoire	73
III.B.1. L'organisation des « Rendez-vous nature de Saint-Ferreol ».....	73
III.B.2. Des animations pour valoriser le patrimoine naturel et « faire territoire ».....	78
III.C. Les APN pour relever les défis de l'intercommunalité : Identifier et légitimer la Communauté de Communes comme un acteur et un territoire pertinent	79
III.C.1. Auprès des populations locales : le levier communicationnel.....	79
III.C.2. Auprès des communes et des élus communautaires : des projets communs pour faire du lien. Le cas des sentiers de randonnées non-motorisées.....	81
Conclusion.....	88
Conclusion personnelle	90
Bibliographie.....	92
Résumé :	96
Table des figures.....	97
Table des cartes	98
Table des annexes :.....	98
Glossaire.....	99
Annexes	100

REMERCIEMENTS

Je souhaite en premier lieu remercier Sophie BOUDONIS, Directrice Générale des Services et Laurent HOURQUET, Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois pour m'avoir accordé l'opportunité de réaliser ce stage.

Je tiens tout spécialement à remercier mon tuteur de stage Xavier GUIRAUD, pour son accompagnement, son soutien et sa confiance. Travailler à ses côtés fut très enrichissant.

Un merci particulier à Leslie CESTARO et à Yann ROSSELLE pour leur présence et leur aide dans ce dynamique service développement économique et touristique. Ainsi qu'à toute l'équipe de l'intercommunalité pour leur accueil et leur gentillesse.

Merci également à tous les élus et partenaires de l'intercommunalité avec qui j'ai pu être en contact au cours de ce stage, et qui m'ont permis d'apprendre et de mener à bien mes missions.

Je souhaite également remercier les enseignants et intervenants de ma formation qui m'ont permis d'acquérir les bases pour mener à bien mon intégration dans le monde du travail.

Je remercie particulièrement Rémi Bénos qui m'a accompagné en tant que tuteur pédagogique. Merci pour vos conseils, vos encouragements, pour nos échanges qui m'ont guidé dans cette réflexion fort enrichissante.

Je pense également à mes camarades de promotion. C'est dans un esprit de solidarité que s'est déroulée cette année, marquée par une entraide et une bienveillance permanente.

Enfin, un remerciement appuyé à tous mes proches pour leur soutien permanent. Et à ma famille qui n'a eu de cesse de croire en moi.

Source de l'illustration de couverture :

Google.com, « Le bassin de Saint-Ferréol, son cadre et ses activités », à Saint-Ferréol, communes de Revel, Vaudreuille (31), Sorèze (81) et Les Brunels (11), Août 2021

INTRODUCTION

Les activités récréatives de nature constituent aujourd'hui un phénomène marquant dans le paysage français. En 2018, la France comptait 28 millions d'adaptes de « sports et loisirs de nature ». Ce chiffre ne cesse de progresser, booster, si l'on en croit les nombreuses études sur le sujet, par les confinements successifs depuis mai 2020. Considéré comme de réels exutoires, ils répondent aux désirs de liberté, de retour à la nature et de « grand air ».

En présence d'une telle situation, de nombreuses collectivités locales répondent à cette demande locale et touristique, synonyme de potentiel développement touristique territorial. Il s'agit de développer, d'aménager et / ou d'organiser une offre de sites, espaces ou itinéraires supports de ces pratiques diverses, réalisées par un public hétéroclite. Néanmoins, les sports et loisirs de plein air constituent des activités particulières, au carrefour du sport, du tourisme, de l'économie, du socio-culturel et de l'environnement. Leurs enjeux sont aussi complexes et divers. Cette étude sera l'occasion de les appréhender.

Les missions réalisées en milieu professionnel au sein du service « développement économique et touristique » de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois m'ont permis de participer à l'ambition de développement local par les politiques touristiques.

Leur étude permet de traiter de plus amples questionnements. Si la question du « en quoi » ou « du pourquoi » les activités de pleine nature sont mobilisées par les pouvoirs publics peut être traitée grâce à l'abondante littérature scientifique sur le sujet, celle du comment introduit une dimension pratique qui peut être nourrie par l'étude des missions de stage. C'est alors à partir de cet adjectif que fut construite cette réflexion. Ainsi, au cours de ce mémoire de stage, nous traiterons la problématique suivante :

Comment une collectivité locale telle que la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois perçoit et mobilise les activités de pleine nature (APN) pour faire du développement touristique et de loisirs ? Les APN comme ressource territoriale pour « faire territoire ».

Elle permet de traiter de notions et concepts clés dans le champ des sciences sociales (territoire, ressources territoriales, développement touristique et territorial, ...) tout en y apportant de réflexion en étudiant leur opérationnalisation. La structure et le territoire d'étude en font son originalité, comme son intérêt.

Plusieurs questionnements sous-tendent cette problématique :

- Quelles images véhiculent les loisirs et sports de nature pour aujourd'hui constituer un levier de développement touristique ?
- Comment ces activités participent au développement local dans une logique intercommunale et territoriale ?
- Comment s'opérationnalise le déploiement des APN ? Comment une collectivité s'organise-t-elle pour cela ? Quelles sont ses marges de manœuvre ?
- Comment les politiques touristiques et de loisirs participent à la construction territoriale ?

Afin d'y apporter des éléments de réponse, nous étudierons dans un premier temps le développement touristique de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

Ensuite, nous verrons pourquoi les APN sont aujourd'hui l'objet de représentations positives ; et comment elles sont perçues par les pouvoirs locaux, justifiant leur action intercommunale dans cette perspective.

Enfin, la troisième partie sera l'occasion d'analyser les différentes missions de stage afin d'expliquer comment les activités récréatives de nature participent à « faire territoire » en Lauragais Revel Sorèzois.

Avant de développer notre réflexion, explicitons l'utilisation de pronoms qui seront rencontrés au cours de cette lecture. L'utilisation du « nous » illustrera ma démarche de réflexion scientifique, témoignant d'une certaine prise de recul vis-à-vis du terrain et des objets étudiés ; tandis que le « je » traduira mon action personnelle en tant que stagiaire intégrée dans le milieu professionnel ; que ce soit en termes d'actions menées, comme de ressentis, de sentiments ou d'apprentissages personnels.

PARTIE I :

**LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE
LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LAURAGAIS REVEL SOREZOIS : CONTEXTE ET
QUESTIONNEMENT**

I.A. Contexte de stage et terrain d'étude : la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

I.A.1. La collectivité : son territoire, ses compétences et le politique.

a. Le territoire

La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont le territoire s'étend sur 28 communes, représentant 351,7 km² pour 22 000 habitants. Son territoire est avant tout rural. La définition de son périmètre est issue de la logique du bassin de vie autour de Revel, qui en est le bourg-centre. Cette commune compte à elle seule environ 10 000 habitants soit près de la moitié de population de l'intercommunalité. Cela explique sa particularité : le territoire intercommunal est réparti sur trois départements : le Tarn (14 communes), la Haute-Garonne (13 communes) et l'Aude (1 commune), comme l'illustre la carte ci-dessous.



Ainsi, elle se situe en région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée ; au cœur du triangle Toulouse – Carcassonne – Albi.



La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a été créée le 15 octobre 2001. Historiquement, elle est le fruit de la volonté d'Alain Chatillon, actuel Sénateur de la Haute-Garonne et ancien maire de Revel, associée à celles des maires de localités voisines afin de rassembler des territoires unis par des liens d'échange et de partage anciens. Ainsi est né en 1994 le District Lauragais / Revel / Montagne Noire. Ensuite, conformément à la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le District devient Communauté de Communes en 2001. Sa création est donc le résultat d'une démarche originale qui a su s'affranchir des limites administratives et répondre avant tout aux réalités du terrain et de la vie locale. Elle siège à ce jour au 20 Rue Jean Moulin à Revel en Haute-Garonne (31 250).

b. Les compétences :

D'un point de vue juridique, la Communauté de Communes est définie par l'article L 5214-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) comme étant « un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ». Elle dispose pour ce faire de 8 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et de compétences supplémentaires relatives à 10 domaines ; comme présentées ci-dessous :

- En vertu de l'article L 5214-16 du CGCT, ses compétences obligatoires portent sur :
 - L'aménagement du territoire ;
 - Le développement économique ;
 - La gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,
 - L'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - La collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.
- En vertu codes légaux divers, elle dispose de trois autres compétences obligatoires :
 - La gestion des services d'incendie et de secours ;
 - L'aménagement, l'entretien et la gestion de l'Aérodrome de la Montagne Noire,
 - L'élaboration d'un plan Climat-Air-Energie territorial.
- La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois s'est également dotée des compétences optionnelles suivantes :
 - La protection et la mise en valeur de l'environnement,
 - Dans le champ de la politique du logement et du cadre vie :
 - La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ;
 - La construction l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
 - La création et la gestion de maisons de service au public.
- De plus, ses compétences supplémentaires sont de divers ordres :
 - En matière touristique, il s'agit de la commercialisation de produits et de prestations touristiques, de l'animation à vocation touristique et l'accompagnement des opérateurs touristiques, de la participation et la gestion des structures et équipements touristiques, ainsi que de l'aménagement, la gestion et l'entretien de la zone touristique et de loisirs du site de Saint-Ferréol afin de garantir la qualité et la sécurité des usages du site. En sont exclues les actions concernant l'organisation et la sécurité du service public de la baignade qui restent de la compétence des communes.
 - La valorisation multi filière des déchets ménagers et assimilés ;
 - Le contrôle des installations d'assainissement autonome des constructions nouvelles et existantes ;

- En matière de petite enfance, il revient à la Communauté de gérer les structures et établissements d'accueil de jeunes enfants, ainsi que le relais des assistantes maternelles (RAM) ;
- En matière d'enfance, la Communauté est en charge de la création, de l'aménagement et de la gestion des accueils collectifs à caractère éducatifs de mineurs tant pour les activités extra scolaires que périscolaires ;
- La création et la gestion d'un système d'information géographique (SIG) ;
- La communication électronique dans les conditions de l'articles L 1425-1 CGCT ;
- La mise en œuvre d'une politique intercommunale en matière d'insertion, d'emploi et de formation.
- La valorisation du site de l'aérodrome de la Montagne Noire
- L'élaboration d'un diagnostic du territoire, l'animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance dans le cadre de la politique de la ville.

La Communauté est également habilitée à gérer un service d'instruction des autorisations d'occupation du droit des sols.

Toutes ces compétences sont exercées par l'intercommunalité de plein droit et en lieu et place des communes membres.

c. Le politique et la gouvernance de l'intercommunalité :

Sur le modèle de Conseil Municipal, le conseil communautaire est l'organe délibérant de l'EPCI. Celui de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois est composé 58 conseillers communautaires. Ils sont réunis au moins une fois par trimestre lors d'un conseil communautaire. A cette occasion ils débattent, votent et délibèrent les orientations et les actions de l'intercommunalité en cours ou à venir. Ils sont donc acteurs de la démocratie locale. Ils sont élus depuis la loi du 17 mai 2013 au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux.

Le président du conseil communautaire est l'organe exécutif de l'intercommunalité. Il est élu par l'organe délibérant. Selon l'article L2122-7 du CGCT, le président :

- Prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses ;
- Est le chef des services de l'EPCI, qu'il représente en justice ;
- Est assisté de vice-présidents dont le nombre, compris entre 4 et 15, ne peut excéder 20% de l'effectif communautaire, et peut, enfin, leur donner délégation pour l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Le Président actuel de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois est Laurent Hourquet. Il est assisté de 6 vice-présidents et d'un conseiller délégué. Ils composent à eux 8 le Bureau communautaire. En voici une présentation plus détaillée :

- Laurent HOURQUET, Président ;
- Marie-Lise HOUSSEAU, 1^{ère} Vice-Présidente, déléguée au site de Saint-Ferréol et à l'aménagement du territoire ;
- Alain BOURREL, 2^{ème} Vice-Président, délégué au développement économique et à l'administration générale ;
- Martine MARECHAL, 3^{ème} Vice-Présidente, déléguée au tourisme ;

- Michel FERRET, 4^{ème} Vice-Président, délégué à la planification (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ;
- Véronique OURLIAC, 5^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la Voirie et aux Travaux ;
- Marie-Hélène VAUTIER, 6^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la petite enfance et à l'enfance ;
- Bernard GELI, Conseiller délégué.

Il est ici essentiel de souligner que la majorité des conseillers communautaires fut nouvellement élue au printemps 2020.

d. Les services de l'intercommunalité

L'équipe technique est quant à elle composée de 18 agents répartis au sein de 5 services, sous la direction de Sophie BOUDONIS, Directrice Générale des Services de l'intercommunalité :

- Administration générale (6 agents) comprenant le service Finances / Ressources Humaines (2 agents), le service Marchés publics (3 agents), le service informatique et téléphonie (1 agent) ainsi que le service Petite Enfance (1 agent)
- Développement économique et touristique (3 agents)
- Urbanisme et Service instructeur (4 agents)
- Accueil - Assistance de direction (2 agents)
- Voirie (1 agent)

La collectivité dispose par ailleurs d'équipements intercommunaux, à savoir quatre crèches et un accueil de loisirs, un aérodrome, une base de loisirs, le 12 « Espace Intercommunal de Services au Public », les bureaux d'information touristiques et de divers équipements (aires de stationnements, sanitaires, ...).

A noter que la collectivité ne dispose pas de service technique intercommunal. Les missions d'entretien, de maintenance, ... sont réalisés via marchés publics ou bien par les services techniques municipaux, par convention.

Nous allons revenir rapidement sur le service « développement économique et touristique » que j'ai eu le plaisir d'intégrer lors de mon stage. Ses missions s'exercent dans trois principales thématiques :

- Le développement économique autour de la création, l'aménagement et la gestion des quatre zones d'activités intercommunales ; ainsi que l'accompagnement et le soutien aux entreprises du territoire. Le service « développement économique » travaille également en partenariat avec le Forum d'entreprise et le 12, Espace Intercommunal des Services au public ;
- Le développement touristique autour – notamment – de la réalisation de projets touristiques, de l'aménagement et de la gestion du site de Saint-Ferréol. L'intercommunalité travaille également à la promotion et à l'animation du territoire avec l'appui de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI). Ce dernier a la charge de la commercialisation de produits et prestations touristiques, de l'animation et l'accompagnement des prestataires touristiques ainsi que de l'accueil des visiteurs au sein de ses cinq bureaux d'informations touristiques à Revel, Sorèze, Saint-Félix-Laurens, et aux Cammazes. L'EPCI est également membre du Syndicat Mixte du Réservoir (Musée et jardins du Canal du Midi), situé à proximité du lac de Saint-Ferréol ;

- Le développement numérique du territoire. L'enjeu premier celui du déploiement de la fibre sur le territoire.

Il est donc composé de 3 agents. Xavier Guiraud est le responsable du pôle. Ses missions portent, de façon synthétique, sur le développement économique, numérique et touristique du territoire ; ainsi que celles relevant du management. A ses cotés travaillent Leslie Cestaro, chargée de développement économique ; et Yann Rosselle, chargé de la coordination du secteur « enfance 3-11 ans », et de la gestion du bâti et du non-bâti. En collaboration directe avec Xavier Guiraud, il est également chargé de l'aménagement, de la gestion et de l'entretien du périmètre de la zone touristique et de loisirs de Saint-Ferréol.

e. Relation entre le politique et le technique

Le fonctionnement d'une collectivité locale est le résultat d'un travail commun des élus et des agents. Les premiers, disposant d'une légitimité politique, travaillent et déterminent les orientations politiques de l'intercommunalité. Les agents travaillent à la réalisation pratique de ses orientations, par des actions menées en discussion constante avec le ou les élu(s) référents. Ils sont quant à eux garant du cadre légal de l'exercice de la collectivité, assurant sa légitimité règlementaire.

I. B. Une Communauté engagée pour le développement touristique de son territoire

I.B.1. Un territoire touristique entre patrimoine hydraulique et naturel, favorables aux activités de nature

La valorisation touristique du territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois s'appuie sur la paire patrimoine historique bâti et patrimoine naturel ; qui constituent un contexte favorable à la pratique des activités de nature.

a. Le patrimoine bâti

Tout d'abord, le patrimoine bâti est un dénominateur commun à toutes les communes du territoire. En effet, elles disposent toutes au moins d'un bien relevant du patrimoine bâti dans son ample définition : le patrimoine architectural avec les nombreux châteaux présents sur le territoire ; le patrimoine hydraulique autour du système d'alimentation du Canal du Midi ; mais encore du patrimoine « vernaculaire » à l'instar des clochers murs du Lauragais ou des marmites de la Montagne Noire pour la fabrication du charbon ; tout comme du « petit patrimoine » (fours à pain communaux, pigeonniers, moulins,...).

Néanmoins, parmi tous ces éléments, celui qui fait le socle du patrimoine historique du territoire est l'ensemble des ouvrages constituant le système d'alimentation du Canal du Midi. Ce dernier est en effet classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'Unesco depuis 1996. Construit sous le règne de Louis XIV entre 1667 et 1694, le canal du Midi est le fruit du génie de son concepteur Pierre-Paul Riquet. Long de 360km et fort de 328 ouvrages (écluses, aqueducs, ponts, tunnels, etc.), il relie la Méditerranée à la Garonne à Toulouse. Il constitue en cela l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'ère moderne. Plus qu'une prouesse technique, il s'agit également d'une œuvre d'art. Afin de pallier les variations topographiques et maintenir un même niveau d'eau au cours des saisons, Riquet prospecta le Languedoc à la recherche d'une source d'alimentation pour son futur canal. Et c'est par le captage des eaux de la Montagne Noire qu'il y parvint. En effet, seul ce système lui permettait de franchir le point culminant du Canal : le seuil de Naurouze (189m). Ainsi, il fit construire son « magasin d'eau » : le bassin de Saint-Ferréol, pièce maîtresse de son système d'alimentation. A sa construction, sa capacité était de 3,5 millions de m³. L'ouvrage sera restauré et agrandi par Vauban en 1685, augmentant sa capacité à 6,3 millions de m³; sur une surface de 67 hectares. Il fut alors, et pour 200 ans, le plus grand barrage d'Europe. Pour l'alimenter, Riquet fit également construire la Rigole de la Montagne, sur l'Alzeau. Les eaux sont captées à la Prise d'Alzeau (1), passent par le Barrage du Lampy (2) puis par le Conquet (3), lieu de passage du versant Méditerranéen au versant Atlantique. Ensuite, l'eau traverse la Voute Vauban (5), tunnel percé ultérieurement au travail de Riquet, pour arriver au bassin de Saint Ferréol (6) et se jeter dans le Laudot. Le système est également alimenté par les eaux du Sor, captées au Pont Crouzet (7). Le Sor et le Laudot se rejoignent aux Thoumasés (8). A partir de ce point, l'eau nécessaire à l'alimentation du Canal est dirigée par la Rigole de la Plaine jusqu'au Seuil de Naurouze (9). Le système d'alimentation du Canal du Midi traverse donc le territoire intercommunal d'Est en Ouest.

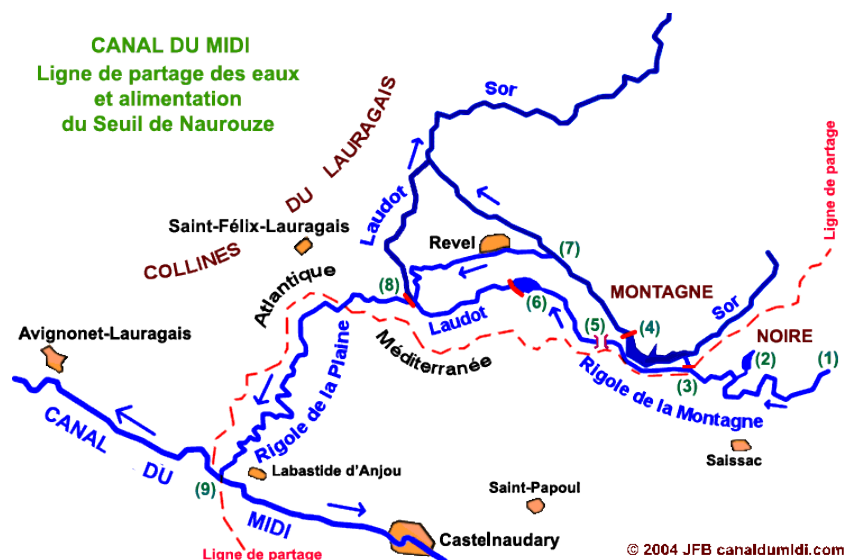


Figure 1 : Schéma du système d'alimentation du Canal du Midi dans la Montagne Noire

La Communauté de Communes s'est emparée du coup de projecteur qu'offre le classement Bien Unesco en créant son identité autour des « Sources du Canal du Midi ». D'ailleurs, l'Office de Tourisme intercommunal témoigne de ce positionnement car il se nomme « Aux sources du Canal du Midi – Sorèze, Revel, Saint-Ferréol. » Cet intitulé témoigne également des autres lieux forts du tourisme en Lauragais Revel Sorèzois que sont les villages de Sorèze et de Revel.

Sorèze est un village médiéval qui doit sa renommée au clocher Saint-Martin ainsi qu'à son Abbaye-école qui accueille également le Musée Dom Robert et de la tapisserie du 20^{ème} siècle. Au pied de la Montagne Noire, Sorèze offre aussi des paysages naturels remarquables. La commune est le terrain de plusieurs sites archéologiques, avec comme figure de proue l'Oppidum de Berniquaut.



Figure 2 : Village de Sorèze - Source : OTI



Figure 3 : Oppidum de Berniquaut, Sorèze - Source : Wikipédia

Revel est une bastide royale fondée en 1342 reconnue pour sa halle du XIV^{ème} siècle et son beffroi qui trône en son centre. Son attrait touristique porte aussi sur son histoire liée au travail du bois et à la marqueterie, qui lui vaut notamment le label « Ville et métiers d'Arts » ; et sur le marché hebdomadaire, classé parmi l'« un des 100 plus beaux marchés de France ».



Figure 2: Beffroi de Revel et ses halles - Source : Mairie de Revel



Figure 3: Marché de Revel - Source : Mairie de Revel

Saint-Félix-Lauragais est un village chargé d'une histoire forte (camp romain, fort Wisigoth, haut lieu cathare, ...), principalement illustrée par son château. Bâti sur les crêtes du Lauragais, il offre une vue imprenable sur les prairies agricoles typiques, ainsi que sur la chaîne des Pyrénées et sur la Montagne Noire.



Figure 4 : Vue du village de Saint-Félix-Lauragais Source : Grandsudinsolite.fr



Figure 5 : Château de Saint-Félix-Lauragais Source : Actu.fr

b. Le patrimoine naturel

Le second axe que lequel s'appuie la valorisation touristique du territoire est son patrimoine naturel. Nous l'avons déjà aperçu dans cette première partie de présentation, le territoire Lauragais Revel Sorèzois dispose d'une richesse paysagère et environnementale importante ; notamment du fait de sa diversité. En effet, le territoire intercommunal est composé de trois entités paysagères fortes :

- Les plaines du Lauragais, à l'Ouest, autour de Saint-Félix-Lauragais, Saint-Julia, ou Vaux ;
- La Montagne Noire à l'Est, avec les communes d'Arfons, des Cammazes ou de Sorèze ;
- Les plaines du Sor au Nord du territoire que l'on retrouve à Lempaut, Blan ou Belleserre. Elles offrent des paysages et des panoramas aussi variés qu'exceptionnels.

Le Lauragais



Figure 8 : Collines du Lauragais Source : OTI Aux sources du canal du Midi

La Montagne Noire



Figure 9 : Vue sur la Montagne Noire Source : Ville de Sorèze

Les plaines du Sor



Figure 6 : Vue sur les plaines du Sor (Belleserre) Source : OTI Aux sources du canal du Midi

Aussi, et de façon générale, le territoire est profondément marqué par l'eau, offrant ainsi des sites faisant l'attractivité du territoire. Il s'agit notamment du lac de Saint-Ferréol, du lac du Lanclas, des rigoles de la Montagne et de la Plaine et du barrage des Cammazes.

En outre, des sites particuliers nourrissent le patrimoine naturel du territoire : le site préhistorique de Berniquaut, le hêtre de Saint-Jammes vieux de 450 ans, ...

c. Les activités de pleine nature

La richesse de ce patrimoine naturel, comme historique, et notamment hydrauliques, appellent à la découverte, à l'observation. Les activités de pleine nature constituent un moyen privilégié pour aller à leur rencontre. L'offre de telles activités est plutôt développée. Que ce soit grâce aux sentiers de randonnées pédestres, équestres ou VTT sillonnant la Montagne Noire, les Rigoles du Canal (Figure 13), ou les collines lauragaises, ou encore les activités nautiques proposées notamment à Saint-Ferréol, ou bien les activités aériennes des aérodromes ; le territoire intercommunal constitue un site de pratique idéal.



Figure 71 : Randonnée pédestre le long de la Rigole de la Montagne, Les Cammazes
Source : TarnTourisme.com



Figure 12 : Activités nautiques au lac de St-Ferréol.
Sources : OTI Aux sources du Canal du Midi



Figure 13 : Vol en planeur au-dessus de Saint-Ferréol
Source : Musée Apparat

Pour être exhaustif sur les attraits touristiques du périmètre intercommunal, le territoire est également celui des arts et de l'artisanat : marqueterie et travail du bois, mais aussi du cuivre ou du verre. Ces savoir-faire sont présentés dans divers musées qui leur sont dédié : musée du Bois et de la marqueterie à Revel, Abbaye-école – musée Dom Robert et musée du Verre à Sorèze, musée du Cuivre à Durfort. La culture locale est également gastronomique. Les produits locaux et de qualité vendus sur les marchés typiques, directement à la ferme ou lors de marchés de producteurs (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 31). Le patrimoine culinaire local est riche : charcuterie, canard, fromages, desserts (musturets, oreillettes, pumpets, ...) mais aussi la frênette, ou cidre de frêne. Ces spécialités font le terroir local, aujourd'hui recherché par les touristes. Ils participent à l'image authentique du territoire et forment le support d'une offre en agritourisme.

En somme, patrimoine bâti historique et notamment hydraulique, le patrimoine naturel et les activités de plein air sont associés pour composer l'image touristique du territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. Un site associant ces ressources touristiques constitue le poumon touristique du territoire : le bassin de Saint-Ferréol.

I.B.2. Saint-Ferréol : le « poumon touristique » du territoire, au cœur de l'offre intercommunale

Le bassin de Saint-Ferréol est une retenue d'eau de 67 hectares nichée dans un vallon de la Montagne Noire, sur le cours d'eau du Laudot. Il a la particularité de s'étendre sur trois départements (l'Aude, le Tarn et la Haute-Garonne). Inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, il constitue le principal réservoir du Canal du Midi. Il est aujourd'hui un site touristique et de loisirs reconnu pour son calme et son caractère reposant à deux pas de la ville. Il se situe à cinq minutes de Revel ; mais également à moins d'une heure de Toulouse, Carcassonne ou Albi. Il offre un cadre privilégié pour la détente comme pour la balade (avec le tour du lac de 4,5km aménagé et accessible). Sa base de loisirs offre la possibilité de pratiquer des activités variées : paddle, voile, pédalo, mais aussi VTT, accrobranche ou course d'orientation. Son attrait touristique réside aussi dans le cadre naturel qu'il offre à ses visiteurs. Son paysage est marqué par le vert des forêts voisines et par le bleu de l'eau s'accordent pour faire l'identité du lieu. Avec sa plage, il représente la « mer à la montagne ». Le plan d'eau offre une vue sur les premiers sommets arborés de la Montagne Noire, et est ceinturé au Nord par une pinède aménagée. La baignade y est surveillée en période estivale (juillet – août). Nous retrouvons des aspirations littorales avec son « Avenue de la plage ». De multiples restaurants, glaciers, commerces et hôtels avec vue sur le lac constituent ce front urbain qui se prolonge jusqu'à la digue du XVII^{ème}, le long du Boulevard Pierre-Paul Riquet. Les rives Sud et Est marquent quant à elles le caractère naturel du site. Son offre culturelle est complétée par le musée du Réservoir, espace découverte du Canal du Midi. Il est entouré d'un parc à l'anglaise aménagé au XIX^{ème} siècle, qui a fait sa renommée, et où est nichée une gerbe d'eau remarquable.



Figure 8 : Carte Touristique du bassin de Saint-Ferréol - Source : OTI Aux sources du Canal du Midi

Si aujourd'hui, Saint-Ferréol est un site de loisirs reconnu, sujet d'une fréquentation importante pour son patrimoine hydraulique, son cadre naturel et ses activités de plein air ; il est également un site chargé d'une histoire forte et passionnante qu'il est intéressant d'étudier pour comprendre toute son importance. Pour cela, nous nous appuyons sur le travail du « Diagnostic de Saint-Ferréol » réalisé en 2016 par le cabinet toulousain Atelier ATP (Architecture Territoires Paysages) dans le cadre de l'élaboration du Plan de référence global du bassin de Saint-Ferréol et de ses abords.

a. *L'histoire du bassin de Saint-Ferréol: de l'ouvrage technique à la « station balnéaire »*

La création du barrage (milieu XVII^{ème} – fin XVIII^{ème}) : un ouvrage technique d'envergure

Construit sous le règne de Louis XIV, le barrage de Saint-Ferréol est un ouvrage technique essentiel au fonctionnement du Canal du Midi de Pierre Paul Riquet. Il constitue le principal réservoir d'eau du système d'alimentation du Canal. Il permet en effet de maintenir un niveau d'eau identique, neutralisant les variations topographiques et saisonnières. Le « magasin d'eau » de Riquet nécessita cinq années de construction (1667-1672) et plus de 700 ouvriers. Sa capacité était alors de 3,5 millions de m³. La structure de ce barrage repose sur un mur de digue maintenu en amont et en aval par des remblais et d'autres murs.

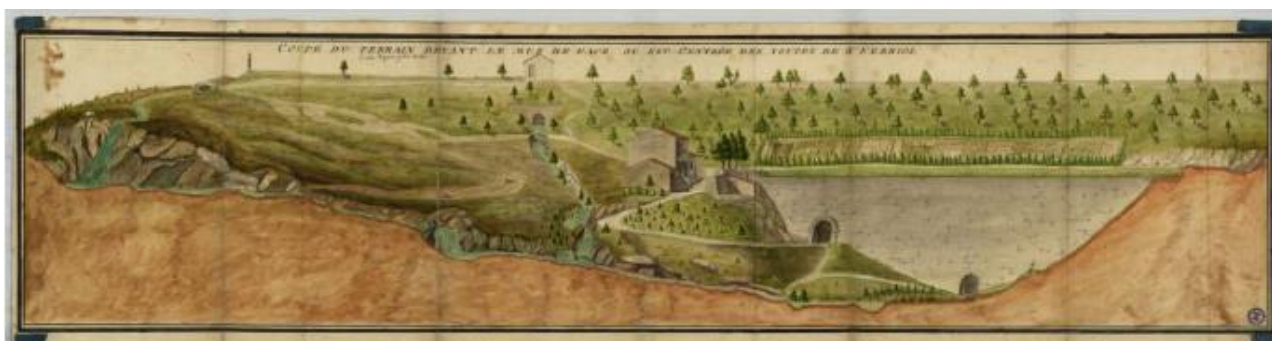


Figure 15 : Elévation de la digue de Saint-Ferréol en 1771 (Source : VNF)

Elévation de la digue (1771)

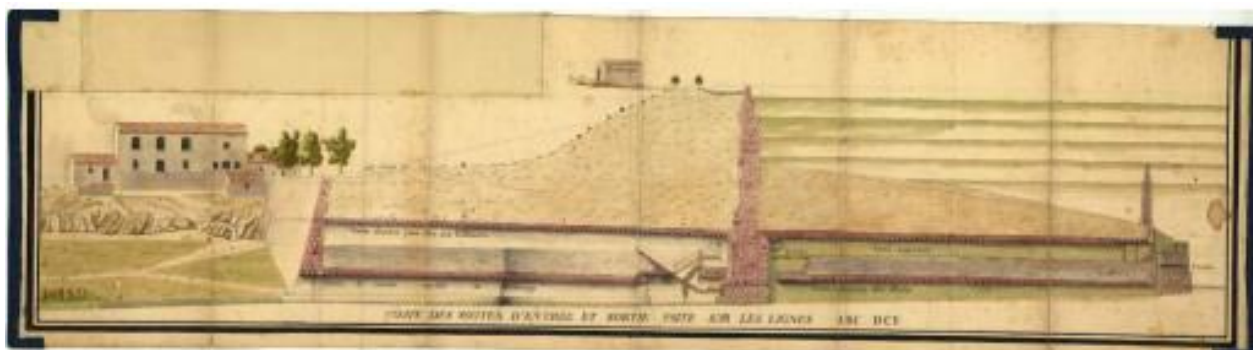


Figure 16: Vue en coupe de la digue de Saint-Ferréol (entre 1770 et 1773) (Source : VNF)

Coupe de la digue et des unités d'entrée et de sortie (entre 1770 et 1773)

Il sera restauré et agrandi par Vauban en 1685, augmentant sa capacité à 6,3 millions de m³ ; sur une surface de 67 hectares. Il fut alors, et pour 200 ans, le plus grand barrage d'Europe. Il participa ainsi à la mise en eau définitive du Canal du Midi en 1694. Plusieurs équipements furent ensuite construits autour du barrage :

- La rigole de la ceinture, construite pour faire flotter le bois depuis les forêts de Ramondens jusqu'à Naurouze en évitant le barrage. Elle servit rapidement à la régulation des eaux.
- La Maison de l'Ingénieur (actuel musée Le Réservoir) et le Pavillon « Napoléon III », destinés au stockage et au couchage des ouvriers ; édifiés entre 1745 et 1750.
- La tuilerie / briqueterie à l'Encastre (1760 – 1770). Une forêt de chênes fut plantée à proximité pour les besoins de la tuilerie ; mais le bois fut très rapidement consommé (avant 1790).

En terme paysager, les plantations et abatages d'arbres se sont succédés toujours dans l'objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage. A titre d'exemple, au début du XVIII^{ème} siècle furent plantés les premiers arbres sur les talus de digue pour garantir sa stabilité et son étanchéité et ainsi contrecarrer les nombreuses fuites et affaissements de terrain qui apparaissent. En 1753 sont abattus les premiers ormes et tilleuls car leurs racines constituaient un danger pour le grand mur. En 1766, un inventaire des plantations est réalisé : ce sont uniquement des feuillus (chênes,

cerisiers, frênes, ormes, peupliers, ...) Le parc reste alors dénudé afin de permettre l'observation des fuites et des affaissements de terrain potentiels. Sa surface est alors principalement fourragère. Vingt-cinq ans plus tard, le parc changea de morphologie avec la plantation de châtaigniers, pins et chênes.

La naissance du Parc, l'inscription dans le courant romantique (XIX^{ème} siècle)

Au cours du 19^{ème} siècle, deux principaux éléments corrélés vont susciter un regard nouveau sur le site ; le faisant évoluer de l'ouvrage purement technique à celui d'un site romantique. D'une part, cette évolution se réalise sous l'effet de visiteurs illustres venus admirer les ouvrages de Riquet : les frères de Louis XVI ou encore l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique Thomas Jefferson, en 1789. Même si le motif initial de leur venue était l'observation des ouvrages techniques, elles vont participer à porter un regard nouveau sur le site. Aussi, d'autre part, à partir de 1820 débute une importante période de plantation et d'embellissement du jardin situé en contrebas de la Maison de l'ingénieur, fait en majorité de chênes et de pins. Entre 1850 et 1855, l'installation du jet d'eau, entouré de rochers, de la cascade et de mobilier consacre le jardin. L'aménagement de chemins rend sa visite plus aisée. Le caractère romantique du lieu est également illustré au-delà avec de nouvelles plantations ainsi que la création de promenades au début de la décennie 1880. Les alignements d'arbres que nous connaissons aujourd'hui sont alors plantés. « Les plantations prennent un caractère ornemental et paysager, elles deviennent systématiques et visent à exalter le caractère romantique du lieu. Le « sentiment du sublime » est favorisé par l'ouvrage monumental et les eaux jaillissantes des rochers. Les conifères rappellent les paysages de haute montagne, alors objets d'explorations. Le parc de Saint-Ferréol est né. Il représente la surface actuelle d'environ 10Ha. »¹ La mise en place de la ligne de chemin de fer Castelnaudary – Castres et de ses « trains de plaisir » à destination de la Gare du Midi à Revel ouvre Saint-Ferréol à un tourisme ferroviaire. Cette dénomination de « trains de plaisir » en dit long sur la vocation du site à cette période : un lieu d'agrément, de découverte, de divertissement. Ainsi, au XIV^{ème} déjà, Saint-Ferréol, du fait du caractère romantique de son jardin d'abord, puis du site dans son ensemble, constitue un lieu visité par une bourgeoisie locale. Il répond en effet aux aspirations touristiques de l'époque : une élite en quête de sentiments et d'émotions procurés par des paysages non-soumis à l'Homme, où la nature est intacte, qui devient alors accueillante et reposante et non plus hostile et terrifiante. Un autre élément illustre ce changement de perception vis-à-vis de Saint-Ferréol. Celui-ci est lexical. Jusqu'à présent toujours appelé « Bassin de Saint-Ferréol », renvoyant à sa fonction technique première, l'expression « Lac de Saint-Ferréol » est employée pour la première fois en 1874. Cette terminologie-là renvoie davantage la dimension divertissante et de loisirs du site.



Figure 10 : Visite de la gerbe d'eau - Fin XIX^{ème}



Figure 9 : Balade aux abords du bassin de Saint-Ferréol - Début 20^{ème}

¹ Atelier ATP. 2016. *Diagnostic de Saint-Ferréol*, P17.

L'essor du tourisme (Première moitié du XX^{ème})

Saint-Ferréol accueille de plus en plus de visiteurs, notamment du fait de l'utilisation croissante du chemin de fer. En réponse à cet afflux, les premiers aménagements touristiques sont réalisés et une vie culturelle se développe autour du bassin. Dès 1900, Saint-Ferréol est le terrain de premières spéculations immobilières. A titre d'exemple, André Francou, architecte et promoteur parisien, propose un projet immobilier d'envergure sur le rive Sud-Ouest du bassin : un Grand Hôtel avec Casino (illustration ci-contre), guiguettes et villas. Il utilise le cadre de Saint-Ferréol dit « paysager et naturel » comme argument de vente. Mais son projet échoue et reste sans suite. Rive Nord, l'aménagement touristique est rapide, initié par la construction des premiers établissements hôteliers : l'Hôtel et le Café Viguiet (aujourd'hui et depuis 1928, Hôtellerie du Lac) avec vue sur le bassin, l'Hôtel Paul Riquet ou Hôtel de la Murette.

Aussi, en 1902 est édifié le Château de l'Encastre, aussi nommé « Maison du Get ». Ce nom fait référence à la famille d'industriel de Revel qui habitait les lieux : les fabricant de la célèbre liqueur « Pippermint Get ». Belle bâtisse surplombant le lac, elle restera le lieu de villégiature de cette famille pendant plusieurs décennies. Elle deviendra d'ailleurs un des principaux repères et symbole de Saint-Ferréol.

Côté divertissement, les régates et fêtes nautique sont organisées chaque année, à partir de 1904, sur le lac. Le spectacle est fait de joutes languedociennes, de représentations théâtrales et de concours de pêches. Une navigation de plaisance débute alors. Dès les années 1920, mais plus nettement à partir de 1930, l'attractivité comme la fréquentation de Saint-Ferréol croissent. La diversification des activités de loisirs proposées y participe largement. En effet, le « Club nautique de Saint-Ferréol », créé en 1929, organise des tournois de tennis, de natation, d'aviron, ou encore de water-polo ; mais aussi des promenades sur le lac et des activités de voile.



Figure 11 : Projet de casino à Saint-Ferréol.
Source : Lauragais_patrimoine.fr



Figure 12 : Terrasses de l'Hôtel Paul Riquet au XX^{ème} siècle



Figure 13 : Joutes de régates sur le lac en 1910

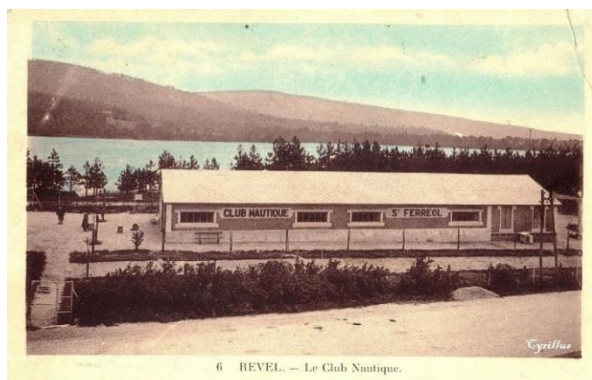


Figure 14 : Club Nautique de Saint-Ferréol en 1930
Source : CPArama



Figure 15: Plongeon et waterpolo à Saint-Ferréol dans les années 1930 - Source : CPArama

L'essor touristique attire l'essor de la villégiature. Ainsi, « les programmes de villas » se mettent en place, notamment après 1920, le long de la route de Revel ainsi qu'à l'amont du bassin, près du débouché du Laudot. On assiste à l'essor d'une architecture de villégiature où se repèrent les emprunts aux styles "chalet" ou "néo-basque". »² En 1930, une nouvelle ligne ferroviaire est ouverte entre Revel et Castres. A cette même période, le versant Nord se couvre de villas, pour la plupart secondaires, et trois nouveaux hôtels sont créés. C'est alors l'âge d'or du tourisme au lac de Saint-Ferréol. A l'instar des autres sites touristiques de cette époque, il s'agit avant tout d'un tourisme des élites. Mais, comme ailleurs, l'instauration des congés payés en 1936 ouvre le tourisme aux classes populaires. "La villégiature alors réservée à quelques privilégiés laisse place aux vacances, à l'apparition de la saison touristique et à un plus grand nombre de visiteurs." »³ De plus, du fait du déclin du chemin de fer amorcé dans les années 1930, la route devient, après-guerre, le mode d'accès privilégié des vacanciers à Saint-Ferréol. A cette période, l'offre en hôtellerie / restauration se concentrait sur le Boulevard Paul Riquet. Ils se développent le long de l'Avenue de la plage à partir des années 1960. En 1975, les bâtiments où sont implantés les restaurants et commerces actuels ont été construits. Les photos aériennes témoignent de l'urbanisation croissante de Saint-Ferréol :



Figure 24 : Photo aérienne de Saint-Ferréol en 1948
Source : IGN – Remonter le temps



Figure 165 : Photo aérienne de Saint-Ferréol en 1976
Source : IGN – Remonter le temps

La valorisation du site face à sa dégradation (Milieu XXème – Aujourd'hui)

L'attrait touristique du bassin de Saint-Ferréol a été grandissant. Les équipements et services dédiés aux loisirs ont été diversifiés, toujours autour du Club Nautique notamment autour des activités nautiques et aquatiques.



Figure 17 : Photographie de la baignade à Saint-Ferréol lors de la saison estivale de 1959 – Source VNF



Figure 18 : Photographie de Saint-Ferréol en 1964

² Ministère de la Culture, 2019. « Ensemble de demeures, cafés, restaurants de villégiature du Lac de Saint-Ferréol.

³ Atelier ATP, *Diagnostic de Saint-Ferréol*, P19.

A partir des années 1990 ont été aménagés un mur d'escalade, un mini-golf ou encore un espace d'accrobranche. A cette même période seront mis en place des mobiliers d'agrément (corbeilles, mobiliers en bois, signalétique, ...). De plus, de nouvelles activités nautiques ont été implantées : canoë, pédalo, catamaran, paddle, ... Ces nouveaux services étaient réalisés par des prestataires privés ayant contractualisé avec les Voies Navigables de France (VNF), gestionnaires du domaine public fluvial depuis 1990. Les services connexes aux pratiques touristiques ont également évolué : amélioration du réseau routier, construction d'aires de stationnement, de sanitaires, de la cabane des maîtres-nageurs et sauveteurs, ... La rive Nord maintient son air de front balnéaire. Les constructions individuelles se développent tout autour du lac : au Sud Est au lieu de l'Hermitage, en contrebas de la digue à En Salvan ; et plus nettement encore derrière le premier front urbain de la rive Nord.

Néanmoins, après-guerre se développe une prise de conscience collective : il est nécessaire de préserver les patrimoines. On parle alors de dégradation du site, dont les causes sont la surfréquentation estivale, le manque d'aménagement et la pression urbaine sur le site. Les nombreux visiteurs viennent essentiellement pour les activités nautiques qu'offre le site ; relayant au second plan l'intérêt historique et technique du lieu. En réaction, de multiples mesures de préservation, de valorisation et de restauration seront menées. Ainsi, plusieurs classements patrimoniaux de tout ou partie du site ont été instaurés :

- En 1944, obtention du titre de site inscrit (SI) « Saint-Ferréol et ses abords »
- En 1996, inscription du bassin et du Canal du Midi à l'UNESCO
- En 1997, classement du barrage de Saint-Ferréol comme Monument historique (MH)
- En 2001, site classé « La rigole de la plaine et la rivière du Laudot »

La restauration des monuments hydrauliques du site est un enjeu actuel et majeur pour le site. Même si des opérations ont été menées comme en 2005 avec la création d'une paroi moulée pour étanchéifier totalement la digue, ou bien en 2017 avec des opérations de maçonnerie sur la digue ; la tâche est encore grande pour conserver au mieux ce patrimoine unique. En outre, le Musée du Réservoir, sera inauguré en 2008 à l'emplacement de la Maison de l'Ingénieur. Il constitue un espace découverte du Canal du Midi. Il a pour objectif de valoriser l'histoire du patrimoine hydraulique du bassin de Saint-Ferréol et plus largement du Canal, ainsi que de participer à la vulgarisation scientifique de son fonctionnement technique. Aussi, Saint-Ferréol fera l'objet d'action publique particulière. En premier lieu, il est essentiel de souligner que depuis la création de l'établissement public des Voies Navigables de France (VNF) en 1991, Saint-Ferréol et le système d'alimentation du Canal du Midi dans son ensemble constitue un domaine géré par VNF pour le compte de l'Etat. VNF est alors en charge de l'exploitation, de l'entretien et de la valorisation de la majeure partie du réseau fluvial national. Mais les acteurs publics locaux ont également engagé des actions autour de Saint-Ferréol : d'abord le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Revel (1992), regroupant les quatre communes du site. Il été chargé de son entretien et de la mise en place de nouveaux équipements. Puis, à partir de 1992 et la création du District Lauragais / Revel / Montagne Noire. Un de ces projets concernait la mise en valeur du site. Cette volonté perdure depuis au travers de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois créée en 2001. Dans ce cadre, plusieurs études ont été menées : un premier plan de gestion initié en 1996 mais non abouti dès le classement Unesco du Site ; une étude paysagère ainsi qu'un diagnostic phytosanitaire en 2006, sans suite ; ou encore une étude de programmation réalisée en 2010, également sans suite. Toutefois, une action majeure témoigne de la prise à bras le corps du développement de Saint-Ferréol par l'intercommunalité : l'acquisition, en 2015, de la base de loisirs située à proximité du bassin qui

appartenait jusqu'alors au domaine des Voies Navigables de France. Cet achat lui a permis d'exercer ses compétences touristiques et répondre ainsi à son ambition en la matière : son développement par le réaménagement de cette base nautique et l'extension des aires de stationnement. Les parcelles intercommunales représentent près de 16 000m², à la fois sur le département du Tarn et de la Haute-Garonne. L'étude de programmation globale réalisée en 2016 illustre également la volonté de s'engager dans une gestion globale du site, qui se traduit notamment par son réaménagement. Ils sont pour ambition de faire face aux principaux enjeux actuels du site que sont la surfréquentation, le stationnement, la protection des patrimoines naturels et historiques. Ainsi, aujourd'hui l'aménagement touristique de Saint-Ferréol se réalise au travers de deux principaux projets : la requalification de la base de loisirs ; et le réaménagement d'aires de stationnement.

Le premier est majeur par son ampleur et l'investissement qu'il représente (le coût total, avec les études, s'élève à 2,5 millions d'euros). La phase de démolition complète de l'existant débutera à l'automne 2021⁴. Sa mise en service est quant à elle prévue pour la saison estivale 2023. L'opération vise à proposer un espace récréatif, sportif et de loisir adapté à son territoire et aux pratiques des habitants comme des visiteurs de passage en toutes saisons. Le site fonctionne en effet sur le mode d'une base de loisirs d'avril à septembre, et sur celui d'un espace de promenade le reste de l'année. Pour ce faire, un premier bâtiment (photo ci-contre) siègera au milieu d'un parvis de granit. Il accueillera les services de la base de loisirs (point d'information touristique et toilettes publics) et une salle polyvalente. Aussi, le projet intègre un espace de restauration de type bistrot de pays, valorisant les productions gastronomiques locales. A partir de cet espace principal débiteront des cheminements à mode de platelage (pour les principaux, sinon minéralisés), donnant accès au bois de pins et à la plage. Ils mèneront également à un belvédère offrant une vue panoramique sur le bassin. Ils seront également connectés à la voie routière majeure : la route départementale 629. Ils ont pour fonction d'enrayer le ravinement et l'érosion du sol accélérés par les sentiers sauvages. Le projet prévoit également la réalisation d'un parking à proximité. Il tend également, et à plus long termes, à faire évoluer le caractère routier de la RD629 en véritable « avenue de la plage », qui fait la part belle aux piétons, vélos et terrasses, ... Deux préoccupations majeures ont guidé de manière transversale le projet : l'accessibilité de tous les espaces à tous, et la qualité environnementale des constructions (utilisation du bois généralisée, matériaux biosourcés, fonctionnement bioclimatique, intégration paysagère, ...) Actuellement, une question qui se pose vis-à-vis de ce projet est celle de sa future gestion. Pour déterminer la gouvernance de cette nouvelle base de loisirs, j'ai été chargée de réaliser un travail de benchmarking quant aux bases de loisirs ou complexes de loisirs qui disposait de ces trois équipements majeurs : offre de loisirs la salle polyvalente, un point de restauration type bistrot de pays, plus ou moins d'un seul tenant. Une partie vous est présentée en annexe 1. Il constitue le support de futurs entretiens autour de la question de la gestion, avec les gestionnaires de ces espaces.



Figure 19 : Vue du projet de réaménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol – Source : revel-lauragais.com

⁴ De premières démolitions ont été réalisées : celles des terrains de tennis en 2018 (depuis longtemps plus entretenus), et celle du Club nautique en 2020.

Le second axe d'aménagement touristique actuel est la gestion et l'aménagement paysager des aires de stationnement. Quatre secteurs ont été identifiés puis traités : l'Hermitage, l'Encastre, le Musée et En Teste. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité au site et tendre vers la résolution de la problématique chronique de Saint-Ferréol les week-ends et durant la période estivale : le stationnement. Bien que le réaménagement de ces aires offre au total 315 places environ, la tension est encore bien présente. A noter que les parkings situés sur des parcelles appartenant à Voies Navigables de France ont nécessité la signature d'une convention de superposition d'affectation entre VNF et la Communauté. Elle permet à cette dernière de s'engager dans la gestion de ces espaces. Actuellement, la collectivité se tourne vers l'aménagement d'aires temporaires situées dans un périmètre de cinq minutes à pied autour du lac. Voilà par exemple deux années que le parking du Rastel est ouvert lors de la saison estivale.

b. Saint-Ferréol, un « haut lieu » de tourisme et de loisirs

L'histoire longue et forte de ce site ainsi que sa fréquentation importante nous pousse à étudier le concept de « haut lieu ». En effet, Saint-Ferréol semble, pour plusieurs raisons, être un « **haut-lieu** ». Mais revenons d'abord sur les caractéristiques de cet « archétype géographique » déjà bien exploré par la géographie et l'anthropologie, notamment par Micoud (1991), Debarbieux (1993) et Bédard (2002). Rémi Bénos et Johan Milian résument leurs travaux sur ce sujet dans un article consacré à la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens⁵. Ils en retirent trois principaux enseignements.

(1) Premièrement, le haut-lieu est avant tout constitué par un ensemble d'images, de mots. Le lieu en question représente une évocation, faite de qualités idéelles et matérielles. Le qualificatif « haut » renvoie principalement au fait qu'il soit élevé dans le système de valeurs, ce système étant de facto hiérarchisé. Par conséquent, qualifier un territoire de haut-lieu dépend du système de valeurs admis dans telle société, à un temps donné ; étant ainsi variable dans le temps et dans l'espace.

(2) La notion de « hauteur » du haut-lieu fait ensuite référence à sa distinction physique, à sa particularité qui fait qu'il est facilement repérable, par sa forme naturelle ou bâtie, dans le paysage et qu'il soit reconnu par une communauté (Clerc, 2004). Les hauts-lieux sont de « véritables marqueurs spatiaux participant pleinement aux territorialités et à l'organisation de l'espace des sociétés qui les ont érigées en tant que tels. Le haut-lieu est donc un facteur structurant de l'action et, vu sa forte empreinte culturelle et sociale, de l'action publique territorialisée. »⁶

(3) Enfin, ce qui fait le haut-lieu, c'est sa fréquentation notable, « le rassemblement et ne subsiste en tant que tel que si le rassemblement perdure » (Debarbieux, 1993). Le haut-lieu attire du fait de sa singularité, ou plus justement car il est défini comme singulier par un collectif large ; et la pratique qui en découle fait qu'un site constitue un haut-lieu. Ainsi, « les pratiques de l'espace sont à la fois causes et conséquences de la dimension structurante du haut-lieu. » (Bénos, Milian, 2013). Alors, la pratique d'un haut-lieu participe à sa création mais aussi à sa reproduction.

Nous pouvons décliner ces caractéristiques au cas d'étude qu'est Saint-Ferréol, et démontrer ainsi qu'il constitue un haut-lieu. Tout d'abord, Saint-Ferréol évoque des images autour de trois principales thématiques : son histoire (ouvrage technique majeur : le magasin d'eau de Riquet ; ayant

⁵ Bénos R., Milian J. 2013. « Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action publique », In *VertigO*, Paris, N°16, pp. 1-17.

⁶ Ibid, Paragraphe 9.

attiré une bourgeoisie venue installer sa villégiature), son cadre naturel (alliant le bleu du lac et le vert de la forêt de résineux, aux contres-forts de la Montagne Noire) et de façon conjointe, son potentiel de loisirs et de détente, dont l'agrément principal est le cadre du site. Aujourd'hui, ces images constituent des attentes touristiques majeures, élevées dans le système de valeurs de nos sociétés contemporaines occidentales. Saint-Ferréol évoque ainsi toute un ensemble d'images et de mots aujourd'hui valorisé par la société (1). Et plus encore. En effet, ces images associées à Saint-Ferréol étaient également valorisées, mais à des niveaux différents. Un exemple marquant se trouve dans la période romantique du XIX^{ème} siècle lorsque Saint-Ferréol rassemblait toutes les caractéristiques du lieu romantique, autour du jardin, des allées plantées et de la gerbe d'eau, en vogue à cette période. Ainsi, Saint-Ferréol répond depuis le XIX^{ème} siècle à la première caractéristique d'un haut-lieu : être associé à un ensemble de représentations socialement valorisées.

Ensuite, Saint-Ferréol se distingue dans le paysage par sa surface d'eau entourée par les contres-forts de la Montagne Noire verdoyante d'une part, et s'ouvrant sur le Lauragais de l'autre. Quand on cherche à se rendre à Saint-Ferréol et qu'on y arrive ; on sait immédiatement que l'on s'y trouve grâce à sa forme géographique. Une photographie du lieu est ici le meilleur argument pour montrer qu'il s'agit d'une forme facilement repérable dans le paysage (2)



Figure 20 : Vue aérienne du lac de Saint-Ferréol (actuellement) - Source : Tourisme Occitanie

Enfin, la troisième et dernière caractéristique qui fait de Saint-Ferréol un haut-lieu est le rassemblement de visiteurs qu'il suppose. Visité depuis la fin du 18^{ème} siècle pour ses qualités techniques, le bassin de Saint-Ferréol connu dès lors une fréquentation croissante ; l'accès y étant facilité par une desserte ferroviaire régulière, puis routière à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Cet accroissement est tel qu'aujourd'hui on parle de surfréquentation à Saint-Ferréol.

En somme, Saint-Ferréol reste, au fil des décennies, un lieu singulier (2), support d'images socialement valorisées (1), poussant un grand nombre de visiteurs à s'y rendre (3) mais pour des attraits différents : au départ uniquement pour la prouesse technique qu'il représente, lors de la période romantique pour le jardin et ses allées arborées, et aujourd'hui comme un site naturel propice aux loisirs et à la détente.

Nous observons dans cette présentation touristique du territoire que les sports et loisirs de nature constituent une part importante de l'offre du territoire étudié. Ils sont en effet considérés comme un levier de développement touristique local. En cela, ils constituent une ressource territoriale. Nous allons donc développer cette notion dans la partie suivante.

I.C. Le tourisme et les loisirs mobilisés pour le développement local de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois ...

a. La notion de ressource territoriale

La notion de ressource territoriale connaît un intérêt nouveau du fait du dynamisme des approches du développement local et du territoire dans laquelle elle s'inscrit. En effet, valoriser les ressources est appréhendé comme un moyen d'établir un développement ancré dans son territoire ; et qui lui sera bénéfique. Trois définitions sont principalement reprises et présentées dans la littérature scientifique traitant de ce sujet. Premièrement, nous retrouvons le binôme Gumuchian - Pecqueur, auteurs de *La ressource territoriale* (2007). Ils définissent la ressource territoriale comme « une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. »⁷ Ensuite, l'acceptation de la ressource territoriale de Frédérica Corrado est régulièrement mobilisée : cette notion « représente la découverte et l'actualisation d'une valeur latente du territoire par une partie d'une société humaine qui la reconnaît et l'interprète comme telle, à l'intérieur d'un projet de développement local. »⁸ Cette dernière souligne particulièrement la dimension construite de la ressource. Leïla Kébir, dans ses travaux, en fait de même. Selon elle, la ressource résulte d'une relation entre un objet (connaissance, matière première, etc.) et un système de production. « La relation objet - système de production s'établit dès lors qu'une intention de production est projetée sur un objet (connaissance, savoir-faire, minerai, bâtiment, etc.). Entité propre (un château est un château), l'objet devient ressource, c'est-à-dire un intrant mobilisable dans le cadre, par exemple, du système de production touristique (un château est un bâtiment remarquable). Dans ce contexte, la ressource est relationnelle, elle ne préexiste pas. C'est un construit situé dans le temps et dans l'espace. »⁹

Ainsi, nous pourrions en retenir les éléments de définition suivants : une ressource territoriale est une construction collective, sociale, dont l'objet intentionnellement élaboré peut être matériel ou idéal (valeurs, mémoires, ...), qui résulte d'un processus de sélection situé dans le temps et dans l'espace. La ressource est considérée comme potentielle et latente tant qu'elle n'est pas « activée » par les acteurs. Aussi, la ressource est qualifiée de territoriale car elle est endogène à celui-ci.

Cette notion questionne son processus de construction. Elle est issue d'un traitement collectif de plusieurs « actifs territoriaux »¹⁰ (Gumuchian et Pecqueur, 2007) qui sont activés par les acteurs ancrés au territoire. « Ce processus permet de lier [les actifs territoriaux] au sein d'un système, et de les transformer en un élément moteur de leur développement »¹¹. L'actif devient une ressource lorsqu'il est activé. Ensuite, la ressource fait l'objet de valorisation (qui peut prendre plusieurs formes). Nous observons donc deux temps dans la construction d'une ressource territoriale :

⁷ Gumuchian H. et Pecqueur B. 2007. *La ressource territoriale*. p.6-7.

⁸ Corrado F. 2004, « Vers un concept opératoire : la ressource territoriale » In *Montagne Méditerranéenne*, n°20, p.23.

⁹ Kébir, L. 2006, « Ressource et développement régional, quels enjeux ? », In *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, paragraphe 6.

¹⁰ La notion d'actifs territoriaux se définit par « des facteurs « en activité », alors que par ressource, il s'agira de facteur à exploiter, à organiser ou encore à révéler » (Colletis, Pecqueur, 2004)

¹¹ Langenbach M. 2013, « Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux : l'exemple de l'Ardèche » p.214

l'identification et la valorisation. Elle est le résultat de l'implication et de l'action des acteurs locaux, dont les logiques de gouvernance sont teintées d'orientations politiques (Hatt et al., 2015¹²).

Aussi, plusieurs idées sont inhérentes à la notion de ressource territoriale. Elle exprime d'abord la volonté des acteurs de se singulariser, de se différencier des espaces et lieux génériques¹³. C'est à partir de ressources spécifiques au territoire que les acteurs s'organisent ensemble afin de construire un projet de territoire et faire de ce dernier une « entité active » (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005). L'idée de développement est donc inhérente à celle de mobilisation de « ressources » : « par leur spécificité, les ressources territoriales sont des leviers de développement »¹⁴ A ce propos, il est intéressant de souligner que la conception de la ressource capable d'engager un développement s'est élargie au fil du temps. Alors que le caractère marchand était le seul critère pour la définir, nombreux autres objets sont qualifiés de ressource : le paysage, le climat, ... Cette évolution est le fait de causes économiques (affirmation du modèle post-fordiste), sociales (évolution du système de valeurs en place dans les sociétés) et environnementales (le développement doit être durable).

Enfin, ressource et territoire sont interreliées et s'influencent mutuellement : le territoire nourrit la ressource lorsque cette dernière produit, transforme, anime le territoire.

En étudiant la notion de ressource territoriale, nous observons qu'elle tient une place fondamentale dans le processus de construction de territoire. En synthétisant les travaux sur la question H. Lamara explique que « leur révélation, valorisation et spécification par les coordinations des acteurs conditionne l'émergence des territoires »¹⁵ A partir d'une approche économique, il avance que ressources territoriales et coordination des acteurs constituent les deux piliers indispensables à la construction territoriale.

Le premier pilier ayant été éclairci plus haut, revenons à présent sur le second. La coordination des acteurs ou « gouvernance locale » (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2004) repose d'après ces auteurs sur « le réseau et le flux ». Le premier élément transcrit l'idée d'interconnexion ; le second l'échange d'informations. La proximité géographique et institutionnelle est favorable à création de « flux ». Mais ce qui est indispensable à la coordination c'est avant tout la prise de conscience de la nécessaire « mise en commun des forces et des intérêts individuels au profit du bien de la communauté » (Lamara, 2009, paragraphe 33).

En somme, par leur coordination et l'activation de ressources territoriales, les acteurs locaux participent au processus de construction territoriale. Dans cette étude, et en raison de l'objet de mes missions de stage, nous nous attacherons plus particulièrement aux acteurs publics (les élus intercommunaux qui guident l'action de la Communauté) ; et ce dans le champ des politiques publiques touristiques.

¹² Hatt E. et al., 2015, « La valorisation touristique des ressources territoriales dans les trajectoires de stations littorales. Les cas de Lacanau-Océan, Biarritz et Martigues », In *Sud-Ouest Européen*, n°39, p.65-79.

¹³ Les lieux et espaces génériques ont pour caractéristique leur transférabilité et leur transportabilité.

¹⁴ Langenbach M. 2013, « Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux : l'exemple de l'Ardèche », p. 216.

¹⁵ Hadjou Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », In *Développement durable et territoires*. 2009, Paragraphe 32

b. La ressource territoriale dans le développement touristique et de loisirs

La notion de ressource territoriale est en effet tout à fait présente dans le champ du tourisme et de loisirs de nature. Les activités de pleine nature peuvent en effet être mobilisées par les acteurs locaux comme une ressource pour engager le développement de leur territoire. Plus précisément, les pratiques ludo-sportives de nature constituent plus une ressource territoriale en elles-mêmes ; mais aussi un médiateur de ressources autres, à l'instar du patrimoine naturel. En effet, le plus souvent, c'est une combinaison de ressources qui « compose » un territoire touristique (Angeon et Caron, 2004). De plus, la production de politiques touristiques par les élus locaux nécessite également leur coordination, la mise en place d'une gouvernance. A ce propos, Marc Langenbach identifie au sein d'un territoire engagé dans le tourisme sportif de nature, quatre leviers de développement reprenant les leviers d'activation de la ressource territoriale. Il s'agit de l'intervention de la sphère publique, la structuration économique, la culture commune au tissu social et l'environnement naturel (sous l'angle des pratiques de nature). Il précise néanmoins que « la sphère publique joue seule le premier rôle dans la formation d'une économie touristique locale des sports de nature au travers de l'activation d'une ressource territoriale touristique et sportive de nature »¹⁶ Le rôle des élus locaux est donc majeur.

Le développement touristique et de loisirs semble alors comporter les deux piliers de la construction territoriale ; et ainsi apparaitre comme l'un de ses leviers. Il est alors intéressant de s'intéresser à leur potentiel en matière de construction territoriale, renvoyant à l'idée de « faire territoire ».

¹⁶ Langenbach, M. 2016, « Le développement des économies locales des sports de nature dans les territoires touristiques et ruraux », In *Mondes du Tourisme*, n°11, paragraphe 69.

I.D. ... et pour « faire territoire »

I.D.1. Qu'est-ce que signifie « faire territoire » ?

Pour éclaircir notre réflexion, nous allons d'abord revenir sur la notion de « construction territoriale ». Il s'agit d'un processus reposant donc sur la mobilisation de ressources territoriales par des acteurs coordonnés entre eux ; et qui aboutit à la production d'un territoire. Mais qu'est-ce qu'un territoire ? Ce concept est entouré d'un flou conceptuel qui fait sa complexité. Il est l'objet d'une variété d'approches : géographique, éthologique, politique, urbanistique, économique, juridique ... Sans revenir sur chacune d'entre elles, nous allons nous concentrer sur sa conception géographique. Mais là encore, une diversité de définitions caractérise le territoire. A titre d'exemple, l'entrée « territoire » du *Dictionnaire de la géographie* de Lévy et Lussault (2003) ne compte pas moins de neuf approches. Nous allons ici mettre en avant les principales caractéristiques qui permettent de définir le concept de territoire ; qui pourrait chacune être critiquée.

- Le territoire est une construction sociale, qui résulte de la coordination de divers acteurs locaux ;
- Le territoire dispose d'un caractère social, il est socialisé. Il résulte de l'action humaine actuelle et passée (l'histoire) ;
- Le territoire est un espace « approprié » c'est-à-dire un « espace possédant un attribut de possession ou d'identification. » (Dictionnaire de la géographie, P. 908). Cette dimension d'appropriation est largement mobilisée pour marquer la distinction entre « territoire » et « espace ». L'espace devient territoire à la suite de son appropriation par les acteurs. Il s'agit d'un processus, aussi nommé « territorialisation ». La définition de Maryvonne Le Berre témoigne de cette approche : « Le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier. » (Encyclopédie de la géographie, 1995). En outre, l'appropriation peut être réalisée par un pouvoir politique mais également par les habitants. Elle est également multidimensionnelle : matérielle (dont la figure la plus poussée est la propriété privée) ou symbolique, à travers la constitution un sentiment d'appartenance. Nous retrouvons alors de façon analogue l'idée d'identité, le territoire étant une composante identitaire des individus.
- Le concept de territoire est souvent associé à l'idée de limites. Dans son acceptation de « territoire vécu » par les citoyens, la question de limites nettes est de plus en plus abandonnée, au profit de limites perméables, tant les mobilités réelles et virtuelles sont de nos jours accrues. L'idée de limite renvoie davantage au territoire administratif. C'est l'espace aux contours définis au sein duquel les institutions appliquent leurs pouvoirs, et le structurent (le territoire national, le territoire régional, ...) Nous retrouvons ici l'idée d'un territoire « contrôlé – borné » (Ibid, P907).
- De façon connexe et, dans une approche en termes de politiques publiques, le territoire constitue une ressource aux mains de l'intervention publique pour le développement territorial. D'après Bénos et Milan (2013), faisant référence à Gumuchian (1996), le développement territorial se définit par la combinaison de quatre processus : l'existence d'un système territorial d'acteurs, le recours par les acteurs à l'identité territoriale, le mise en place de partenariat et de réseaux inter catégoriels, et la prise en compte de la notion de développement durable dans l'élaboration des choix et des projets.

- Le territoire peut également être considéré tel que le propose Claude Raffestin (1980) comme l'espace d'expression du pouvoir, c'est-à-dire l'espace d'expression de relations faites d'énergie et d'information. Ces dernières s'expriment selon lui en termes de « maillages », de « nœuds » et de « réseaux », qui constituent le territoire.

Ainsi, pour une collectivité telle que la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, « faire territoire » est un processus multidimensionnel. Il s'agit de délivrer les éléments matériels et symboliques qui participerait à l'appropriation de son espace par les citoyens (individuels et collectifs), à la production d'un sentiment d'appartenant et d'identification à ce dernier (par des images). Cela passe notamment par le fait de donner du sens et de l'épaisseur historique, spatiale, sociale, culturelle à un espace en initiant des pratiques et représentations envers ce dernier par le biais des politiques publiques. Aussi, pour une administration, faire territoire c'est légitimer et / ou réaffirmer de son périmètre d'action ; et se singulariser vis-à-vis des autres territoires au travers de son identité propre. Enfin, en tant que collectivité, c'est aussi construire un projet de territoire, à partir des ressources territoriales, et engager le territoire dans une dynamique faite de projets, de politiques publiques. Cela passe donc par la coordination des acteurs et leur mise en réseau, participant à la production de liens sociaux.

Nous allons étudier le cas des politiques touristiques et de loisirs qui emploient notamment les activités récréatives de nature. Ces dernières constituent bien des ressources territoriales que les élus de l'EPCI Lauragais Revel Sorèzois ont mobilisé pour mener du développement territorial ; et constituent en cela un levier pour « faire territoire ». S'engage alors la question du comment « faire territoire » en mobilisant les APN. La littérature scientifique fournis des apports théoriques, qu'il sera l'occasion de présenter dans les paragraphes suivants.

I.D.2. Comment faire territoire par le levier touristique ?

(1) En premier lieu, nous allons revenir sur la capacité des sports et loisirs de nature à participer à la construction territoriale par l'appropriation de l'espace grâce aux APN. Le concept d'« habitabilité récréative » traduit cette idée. Cette dernière est mobilisée par de nombreux auteurs, et notamment Corneloup, Bourdeau, Bachimon, Bessy, Mao, Falaix. Elle « traduit la capacité des individus à s'approprier un lieu pour en faire un espace de réalisation et d'expression de soi et de ses proches »¹⁷ ; mais également la manière dont s'opère ce processus. Ils expliquent que les activités récréatives de nature permettent aux habitants de s'approprier leur milieu de vie et d'en faire un territoire vécu. Cette appropriation par la récréation se compose de trois dimensions : la géographicité de la pratique ou habitabilité géographique (qui consiste à se rendre dans l'environnement de pratique pour en connaitre toute sa géographie), l'habitabilité sociale (qui renvoie à la création de liens sociaux via ces pratiques) et la culturalité récréative. Ce dernier volet se traduit par la capacité des habitants à s'approprier les formes culturelles en place dans la pratique récréative. Il s'agit par exemple de la connaissance des terrains, des bons usages des lieux, de la bonne lecture des conditions météorologiques, ... En somme, « l'habitabilité récréative est le produit d'immersions écologiques, sociales et culturelles qui participent à façonner un rapport particulier au lieu. »¹⁸ Ce sont donc les pratiques, en situation de vie, qui produisent de l'habitabilité. Ils donnent donc du sens à l'espace et

¹⁷Jean Corneloup et al., 2014. « L'habitabilité récréative périurbaine », In *Sociétés* n° 125, p.50.

¹⁸ Ibid, p.53.

participent ainsi à la production de territoire. Nous retrouvons alors le principe d'appropriation dans ses dimensions sociales, techniques, corporelles et patrimoniales qui se combinent.

Ces géographes expriment également l'idée que l'habitabilité est une construction. En cela, elle n'est pas neutre ; ou devrait-on plus justement dire qu'elles ne sont pas neutres car il existe des formes plurielles d'habitabilité récréative. Elles sont en effet « marquées politiquement et s'inscrivent dans un système culturel localisé. »¹⁹ Le politique peut alors jouer un rôle dans la fabrique de l'habitabilité. Il est en mesure de la renforcer grâce à gestion des pratiques en mouvements, construites dans le quotidien des lieux de vie. Toutefois, cette approche suggère pour le politique de « faire avec » ses habitants et leurs pratiques.

(2) La littérature scientifique nous apprend également que « faire territoire » par le tourisme se traduit bien souvent par la mobilisation par les acteurs locaux de ce qu'on nomme « patrimoine ». Revenons d'abord sur sa définition. D'après le dictionnaire de la géographie de Lévy et Lussault (2003, p. 692), le patrimoine constitue « un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixé sur un objet non contemporain (choses, œuvres, idées, témoignages, bâtiments, sites, paysages, pratiques) dont est décrété collectivement l'importance présente intrinsèque (ce en quoi cet objet est représentatif d'une histoire légitime des objets de société) et extrinsèque (ce en quoi cet objet recèle des valeurs supports d'une mémoire collective), qui exige qu'on le conserve et le transmette ». Le patrimoine constitue un construit social, résultant du processus de « patrimonialisation ». Marie-Pierre Sol (2007) le définit comme « la désignation d'un objet quelconque comme patrimoine : il s'agit à la fois d'une sélection parmi d'autres possibles et d'une qualification (dont dépendront les usages "patrimoniaux" qui seront faits de cet objet), autrement dit, d'un processus qui consiste à fabriquer du patrimoine. Le patrimoine n'existe donc pas a priori, il n'est pas une donnée, mais construit socialement »²⁰. Aussi, un objet devient patrimoine par la construction des uns mais aussi par le regard des autres (Lazarotti, 2003). A noter que nous considérons ici le patrimoine dans sa dimension collective et non individuelle, dans ce cas considéré comme les actifs détenus par un individu. Les débuts de la patrimonialisation se situent au 19^{ème} siècle ; et répondait à un désir de protection de sites, monuments, ouvrages en péril à cause des pratiques humaines ; à des fins de préservation et de reproduction des ressources. Depuis les années 2000, la notion connaît un renouveau majeur par l'élargissement des objets considérés comme « patrimoine » : patrimoine naturel, patrimoine immatériel comme les langues régionales, les danses, la gastronomie, ... L'usage du pluriel apparaît donc pertinent. Cette mutation témoigne du caractère évolutif du patrimoine ; et de son « utilité sociale de plus en plus flagrante » (Di Méo, 2007). Cette tendance est également accompagnée par celle de la diversification des acteurs impliqués dans le processus de patrimonialisation.

Aux notions de patrimoines et de patrimonialisation est souvent associée la dialectique préservation / valorisation. En effet, la patrimonialisation met un coup de projecteur à tout objet ainsi défini. Il peut alors devenir le sujet d'une fréquentation intense, pouvant nuire à sa qualité. Ainsi, à la patrimonialisation succèdent généralement des actions de conservation - préservation et de

¹⁹ Ibid, p.55.

²⁰ Sol, M-P., 2007, « La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme. De quelques modalités dans les Pyrénées Catalanes », In Lazarotti O. et Violier P., (dir.), *Tourisme & Patrimoine. Un moment du monde*, Presses Universitaires d'Angers, pp. 161-175

valorisation – promotion. Cette tension est permanente dans ce processus. La conservation a pour ambition « d’assurer la pérennité et l’intégrité des objets patrimoniaux », tandis que celle de la valorisation est de « mobiliser ces objets dans les initiatives de développement territorial. »²¹ La première répond à la notion de vulnérabilité (Duval, 2007), et la seconde s’appuie sur celle de développement. R. Bénos et J. Milan (2013) soulignent également dans cet article que ces démarches sont de plus en plus associées à celle de labellisation. Elles constituent des ressources territoriales qui sont employées dans le cadre de projets de développement. Dans les faits, il a été démontré (Vlès, 2017 notamment) que la gestion de ces espaces patrimoniaux, particulièrement lorsqu’il s’agit de sites naturels, est « confrontée à la difficile articulation entre : protection, préservation de « l’esprit des lieux » et valorisation, élément souvent essentiel à l’économie touristique locale. »²²

Pour en revenir au propos de cette partie, les patrimoines sont souvent représentés comme des outils pour « construire un territoire », comme le souligne, parmi nombreux d’autres auteurs, Guy Di Méo : « le processus de patrimonialisation débouche sur une intense production de territoire »²³. Plusieurs éléments permettent d’expliquer ce phénomène. Tout d’abord, il constitue une dimension essentielle de la ressource territoriale qui est donc activée par les acteurs locaux, qu’ils mobilisent dans le but de développement local. Di Méo (1994, 2007) souligne à ce propos la parenté conceptuelle des notions de territoire et de ressource territoriale, principalement du fait de la similarité de leur processus de constitution (sélection, exposition, valorisation, adoption). Aussi, le patrimoine, en tant que ressource territoriale, participe à la singularisation du territoire ; ainsi qu’à son identification. En effet, d’une part « il contribue à fonder une spécificité territoriale, [et d’autre part] à conforter un sentiment d’appartenance ; il aide à la cristallisation de représentations collectives et alimente le jeu d’appropriation. »²⁴ Le patrimoine constitue en effet un formidable objet d’appropriation par les individus et un « vecteur d’identité » (Frustier, 1997). L’appropriation se réalise également du fait que le patrimoine est un discours qui « confère à toute réalité sociale une consistance temporelle (durée) et spatiale »²⁵. « Le groupe qui se l’approprié (le territoire ou le patrimoine), non seulement en comprend la signification, mais encore s’identifie à travers lui » (Leniaud, 1992 ; cité par Di Méo, 2007). Toutefois, pour que s’opère ce processus, la prise de conscience collective d’un objet territorial en tant qu’objet patrimonial est essentielle ; pour lui conférer une dimension partagée. Elle permet aux habitants d’imaginer comment la valoriser, de prendre des initiatives dans ce sens. La construction d’objets patrimoniaux requiert par ailleurs l’implication d’acteurs variés et coordonnés. Les patrimoines constituent alors des facteurs d’agrégation sociale et de territorialisation ; et disposent d’une faculté à engager une synergie d’acteurs – notamment politiques - autour de lui ; ainsi qu’une certaine dynamique. De plus, le patrimoine leur permet « d’asseoir leur légitimité » (Landel, Sénéil, 2009).

²¹ Bénos R. et Milian J., 2013 « Conservation, valorisation, labellisation. La mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l’action territoriale ». In *VertigO*, hors-série n°16, paragraphe 2.

²² Vlès, V. 2017 « Les difficultés de régulation des flux touristiques dans les organismes de gestion de destination ». In Botti L. et Spindler J. (dir.), *Organismes de gestion de destination : stratégies et pratiques pour un management responsable et durable des territoires touristiques ?*, A Paraitre, paragraphe 17.

²³ Di Méo, 2007. « Processus de patrimonialisation et construction des territoires ». Acte du colloque *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, p.18.

²⁴ Duval, M. 2010, « Mobilisation des logiques de développement touristique et de patrimonialisation dans les processus territoriaux ». In Bataillou C. *Tourismes, patrimoines, identités, territoires*, paragraphe 11 de la version en ligne.

²⁵ Di Méo, 2007. « Processus de patrimonialisation et construction des territoires ». Acte du colloque *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, p.18

Un exemple notable témoigne du fait que le patrimoine constitue un élément essentiel de la construction d'un territoire : celui de la constitution de la nation française (Choay, 1988, Poulot, 2006). Néanmoins, il est aujourd'hui devenu une ressource pour la constitution et le développement²⁶ des territoires, selon diverses modalités (politiques, économiques, idéologiques et mémorielles. »²⁷

En somme, et pour reprendre les propos de Di Méo, (2007), « la patrimonialisation crée, redéfinit ou renforce les territoires. » Mais il est également une ressource pour le développement territorial, et notamment le développement touristique. L'objet patrimonial est en effet un levier de développement touristique (et économique) incontestable. Et c'est d'ailleurs le touriste, par son regard et son argent, qui donne de la valeur au patrimoine (Frustier, 1997). Actuellement, les patrimoines dans leur diversité constituent des attraits touristiques majeurs, socialement valorisés. Ils disposent d'une dimension historique appréciée, qui a su être préservée de l'anthropisation, et font en cela référence à l'idée d'authenticité. Une fois qu'ils disposent d'une dimension collective ; ils sont « mis en images » et « mis en scène », par le biais de la communication touristique notamment. Ce processus produit un récit permettant de produire le territoire. Le processus est donc le suivant : identification, promotion, exploitation touristique du patrimoine.

(3) Ensuite, nous allons voir que le développement touristique participe à « faire territoire » grâce aux images qu'il permet de produire. Ces dernières sont partie prenante de la production d'identité pour un territoire. Elles sont à la fois essentielles pour sa mise en tourisme, mais aussi pour sa construction territoriale car les individus peuvent s'y identifier ; et se les approprier. Tout d'abord, il est nécessaire d'éclaircir les notions ici mobilisées. Les images sont un fait essentiel du tourisme. Nous retrouvons même l'expression d'« industrie de production d'images » (Harvey, 1989) ou de « triomphe de l'image » (Amirou et al ; 2011) pour qualifier le tourisme. L'image est en effet une dimension essentielle du tourisme, en perpétuelle évolution. Elle est donc une construction sociale. Elle est pleinement impliquée dans la production de l'identité du territoire, notion également centrale dans le développement touristique. Revenons alors sur les relations de l'image et de l'identité grâce aux travaux de R. Amirou sur le sujet. Ce dernier propose une définition complète de l'identité, que nous avons tenté de synthétiser en suivant. Ainsi, l'identité des territoires repose sur trois composantes distinctes et complémentaires : l'image, l'imagerie et l'imaginaire. Seule leur juste combinaison peut asseoir durablement l'identité d'un territoire (Amirou, 1995). *L'imagerie* renvoie en premier lieu à tous les éléments dont un territoire dispose : patrimoine, infrastructures touristiques, architecture, climat, relief, ... C'est une image figée dans le temps, proche du stéréotype. Ensuite, *l'image* constitue « le résultat des essais de communication à propos du territoire » (Amirou et al, 2011) qui font la promotion des attributs territoriaux et des intérêts pour le public de s'y rendre. L'objectif est de renforcer l'attractivité d'un espace géographique. La production d'image est donc une volonté, mais qui doit s'élaborer avec les éléments de l'imagerie. L'image peut donc être voulue, mais également subie. Elle peut aussi évoluer, dans un temps court, notamment par une stratégie de communication efficace. De plus, les images sont associées à des émotions et à des affects. Enfin, *l'imaginaire* est défini comme « la capacité d'un espace à faire rêver un public, encapsulée en quelque sorte dans la part inconsciente du territoire : une capacité à mettre en exergue la poésie d'un relief,

²⁶ Plus précisément pour la « dénomination, limitation, structuration, gestion et développement » des territoires (Landel, Sénil, 2009).

²⁷ Di Méo. 2007, Ibid, p.16.

d'un paysage. » Autrement dit, il s'agit du « pouvoir d'évocation » d'un espace et aux associations d'idées qu'il génère, souvent à son insu » (Ibid, P. 93). L'imaginaire est alors une manière de raconter le territoire, de lui donner une épaisseur et une âme ; et ainsi de le mettre en désir (Amirou, 2010). La juste combinaison de ces trois éléments permet de conférer une identité touristique à un espace. Identité et image ne sont donc pas de stricts synonymes. Alors que l'image est fondée sur des données factuelles ; l'identité est quant à elle plus profonde car elle inclue des composants de l'imagerie (parfois des clichés) et de l'imaginaire. A propos de ces deux derniers éléments, Amirou explique qu'ils forment des « objets transitionnels ». Ils permettent en effet aux potentiels visiteurs d'un espace de relativiser et de mieux appréhender la relation à l'Autre et à l'Ailleurs qui fonde le déplacement touristique. Il est par ailleurs intéressant d'aborder la notion d'imaginaire touristique, que l'on retrouve abondamment dans la littérature scientifique. Elle renvoie aux représentations partagées qui sont alimentées par, ou associées à des images touristiques. Elles peuvent être d'ordre matériel (cartes postales, affiches, guides touristiques, objets artisanaux, ou tout autre artefact) comme immatériel (légendes, compte, anecdotes, mémoires...). Nous pourrions y ajouter une nouvelle dimension : celle du numérique, tant la place des réseaux sociaux, parfois exclusivement fait d'images (à l'instar d'Instagram) participent à la production de représentations touristiques d'un lieu. Les imaginaires sont en effet en mesure de produire des territoires touristiques : ils peuvent faire évoluer les représentations des lieux touristiques (positivement ou négativement) et même en créer de nouveau. L'imaginaire touristique participe donc à la production du territoire, dans sa dimension matérielle et symbolique. Toutefois, au-delà d'identifier dans leurs traditions ce qui peut faire l'objet d'imaginaires touristiques, les sociétés locales comme les acteurs du tourisme doivent connaître et répondre aux attentes des visiteurs (Graburn, 1976). Le regard que porte le monde extérieur sur le territoire est en effet capital puisqu'il constitue un élément déclencheur de la visite. Néanmoins, ce regard, cet imaginaire est pleinement influencé par le système de valeurs créé par la société.

Ensuite, en termes d'acteurs produisant ces images, notre sujet nous pousse à nous concentrer sur les politiques touristiques menées par les collectivités territoriales. Ces dernières participent à la création et/ou à la confirmation d'images – et d'images mentales (imaginaire) – associées à un espace. On parle alors de « mise en image » d'un territoire, qui se veut, en somme, être une mise en désir de cet espace. Néanmoins, cette production de l'image est complexe. A ce propos, nous nous sommes appuyés sur le travail de Jérémie Brun (2017). La première difficulté réside dans le fait de coordonner les identités collectives entre elles, sachant que toutes n'accèdent pas à l'identité unique du territoire ; mais qui doit tout de même être partagée. Aussi, cette production nécessite la collaboration des acteurs, mis en contact et en réseau. Leur implication est le socle de la construction de l'image. Ils peuvent s'appuyer sur différents marqueurs territoriaux (topographiques, historiques, culturels, sociaux) ; en privilégiant les « éléments totémiques », qui facilitent la construction de l'image unique, collectivement admise et permettant de se différencier. Nous retrouvons ici l'idée pleinement reconnue selon laquelle la production d'images, qui composent donc l'identité, doit inévitablement se fonder sur des réalités empiriques. La construction d'une image artificielle, détachée de son espace de production crée un décalage entre les attendus et la réalité du vécu des visiteurs. Cela occasionnerait de la déception chez le visiteur et porterait alors préjudice au territoire : risque de perdre en crédibilité, en réputation... qui plus est dans un secteur où la communication interpersonnelle est tout aussi importante que la communication promotionnelle (Frustrier, 1997). En outre, nous avons quelque peu vu que le pendant de l'image et de l'identité d'un territoire est la différenciation territoriale (Michon, Terret, 2005), la singularité. La production d'images et d'imaginaires touristiques répond donc à la volonté de positionner le territoire sur une identité propre

à ce dernier, tout en se différenciant d'autres localités. Nous retrouvons alors une des caractéristiques de la ressource territoriale. Ainsi, les images et identités produites pour le tourisme s'appuient volontiers sur les ressources locales, et notamment les patrimoines.

De plus, la production d'images et d'identité est en mesure de « faire territoire » car ces dernières peuvent constituer des objets d'appropriation. Pierre Frustier (2011, p.167) parle de « potentiel d'adhésion » à l'identité de la part des populations locales : les habitants, mais aussi et avec une importance forte, des professionnels du tourisme. Ces derniers peuvent en effet reprendre les images, les éléments de communication lancés par les pouvoirs publics, et ainsi se sentir « partenaires » de leur territoire. En cela, ils s'approprient les images construites du territoire et les font vivre, parfois se mouvoir. L'adhésion dépend en grande partie de l'adéquation de cette image voulue issue des acteurs publics touristiques et de l'image vécue et perçue par les publics internes (habitants, professionnels du tourisme) et par les publics externes (excursionnistes, touristes)²⁸.

Toutefois, il ne suffit pas de produire des images pour que les individus s'en emparent. Ces dernières « se concrétise[nt] par la mise en avant d'un site, d'une culture, d'un particularisme, qui doit être « vécu » par la collectivité »²⁹. La communication touristique est alors un levier privilégié pour valoriser et diffuser cette image du territoire. Elle permet de promouvoir un territoire pour le faire connaître (attirer des visiteurs et se positionner sur un segment touristique) ; et le faire aimer afin de véhiculer une image positive et créer une relation à l'espace. Toutefois, pour qu'une stratégie de communication soit efficace, il est important que la vue de l'extérieur (l'image "perçue") coïncide avec le vécu de la population locale et l'image qu'elle en a (image vécue) afin de diffuser une image "voulue" favorable au développement touristique local (image de la promotion touristique). La communication relève donc d'une stratégie déterminée collectivement. Elle comprend également des enjeux en matière de gouvernance, autour de « la capacité de mobilisation des acteurs et de la formation d'un sentiment d'appartenance » (Frustier, 2011, p.169).

Pour synthétiser cette argumentation, nous pouvons souligner que produire des images et une identité d'un espace c'est lui donner du sens (historique, culturel, social...) et permettre d'en faire un territoire. Aussi, cette identité produite peut faire l'objet de l'appropriation et d'identification des locaux, autant en tant qu'individuels (habitants), collectifs (associations) ou professionnels touristiques. Cette appropriation faisant naître un sentiment d'appartenance, la construction d'une identité participe aussi à « faire territoire ». L'identité est enfin un moyen de se singulariser et d'affirmer son territoire.

(4) Enfin, nous retenons de nos lectures scientifiques que « faire territoire » pour une structure intercommunale c'est légitimer sa pertinence et son rôle à la fois en tant qu'institution mais aussi en tant que territoire, ici dans sa dimension davantage administrative. Cette démarche s'inscrit en réaction à ce que nous nommerons les « défis » de l'intercommunalité ; que nous allons présenter. L'échelon intercommunal est une structure publique relativement récente dans le paysage institutionnel français. Elle est issue des différentes phases de décentralisation territoriale. Ce

²⁸ Nous reprenons ici un vocabulaire issu des sciences de l'information et de la communication.

²⁹ Pierre Frustier, « Chapitre 3. Tourisme et patrimoine », in Tudesq A.-J., *Patrimoine de l'image, images du patrimoine en Aquitaine*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, pp.119-135.

processus est défini comme un mode d'organisation d'un État unitaire qui consiste à transférer des compétences de l'État vers des collectivités territoriales. Il est fait de trois principaux « actes » :

1. Les lois Defferre de 1982 qui promulgue et engage la décentralisation en France, en constituent l'acte I.
2. L'acte II se réalise en 2003 et 2004 avec l'inscription de la décentralisation dans la Constitution en 2003 par la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République. Cette dernière est complétée par la loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 qui attribue de nouvelles compétences aux collectivités. La loi du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) mit fin à l'acte II.
3. La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe ; et la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM, 2014) constituent l'acte III de la décentralisation. Elles redéfinissent notamment les compétences attribuées à chaque collectivité. La loi NOTRe assoie davantage le rôle de l'intercommunalité grâce au transfert de nouvelles compétences obligatoires : la collecte et le traitement des ordures ménagères, la promotion du tourisme, le développement économique et la gestion des zones d'activités, la planification urbaine avec la réalisation du Plan Local d'Urbanisme à l'échelon intercommunal (PLUi), ... De façon conjointe, la loi MAPTAM affirme les métropoles, et désigne des chefs de file de l'action territoriale lorsqu'une compétence est dévouée à plusieurs échelons.

Outre ces actes fondateurs de décentralisation qui édifient un « nouveau paradigme territorial » (Berraz, Le Galès, 2004), la communauté fut l'objet d'un travail législatif important. Nous pouvons citer pour exemples la loi relative à l'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 qui relance le développement des regroupements communaux par la création des communautés de communes. Toutefois, la création de ces structures reste à l'initiative des élus locaux. Aussi, la loi Chevènement (12 juillet 1999) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale supprime les districts et communautés de villes qui doivent se transformer en communauté urbaine, communauté d'agglomération ou communauté de communes avant le 1^{er} janvier 2002. Ensuite, depuis les années 2010, les lois portant sur les collectivités territoriales se multiplient dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques : la Réforme des collectivités territoriales (RCT) menée par le Président Sarkozy. Elle consacre leur généralisation. Elle astreint notamment toute commune à être rattachée à un EPCI et impose un seuil minimum de 5000 habitants pour constituer une communauté de communes. Puis sous la présidence Hollande seront engagées la loi MAPTAM, et la loi NOTRe.

Plus largement, ce qui guide depuis 2010 les réformes des collectivités territoriale est le principe de rationalisation, qui renvoie à des logiques économiques et budgétaires de réduction des dépenses publiques (Le Saout, p.36, 2016). Il s'opère sur plusieurs dimensions

- La rationalisation des périmètres : la fusion de communes mais aussi d'EPCI crée des collectivités de plus grande envergure.
- La rationalisation en termes de compétences : la loi NOTRe engage également des transferts automatiques de nouvelles compétences de communes vers les intercommunalités ;
- La rationalisation en matière de moyens : la contrainte budgétaire issue des tensions actuelles sur les budgets publics apparait comme un accélérateur du processus intégrateur des communes aux communautés.

En somme, l'émergence des EPCI puis leur affirmation via la possession de plus en plus de compétences, a considérablement modifié le cadre de l'action locale. Aujourd'hui les EPCI s'affirment de plus en plus comme des « territoires de projet » et non plus seulement comme des territoires de gestion. Cela témoigne de leur rôle plus important dans la conduite de l'action publique (Chaboche, 2002). Les communautés illustrent pleinement la territorialisation de l'action publique et, en cela, répondre à l'enjeu d'efficacité de l'action publique, dont elle est chargée. Coordination, articulation et assemblage des territoires (Vanier, 2008 ; Béhar et al, 2014) en sont des leviers.

Néanmoins, ces transformations profondes ont occasionné des « défis » pour les collectivités. Nous allons nous intéresser à ceux des communautés. Aujourd'hui, les structures intercommunales sont confrontées à plusieurs enjeux, et notamment autour de l'identification de cet échelon dans le paysage institutionnel local, et par conséquent sa légitimité à la fois en tant que collectivité locale et comme territoire aux limites administratives pertinentes. Ils se révèlent à la fois auprès des citoyens (individuels ou réunis en collectif au sein d'association) et des autres échelons territoriaux.

Tout d'abord, nous allons nous intéresser aux défis des intercommunalités *auprès des citoyens*. Bien que les transferts de compétences aient été forts et touchant à leur quotidien, l'importance et le rôle des communautés restent mal identifiés. Nous retrouvons à ce propos l'expression de « révolution silencieuse ». De plus, lorsque la collectivité est identifiée, elle n'est pas toujours perçue comme pertinent ou utile. L'intercommunalité connaît bien un déficit de représentation. Plusieurs éléments semblent pouvoir expliquer cette tendance. Tout d'abord, l'affirmation des groupements intercommunaux en tant qu'acteur territorial est un fait relativement récent (depuis le milieu des années 2010). Cette relative nouveauté explique, en partie, la mal voire la non-connaissance des structures intercommunales par leurs administrés. Il peut s'agir de la structure elle-même mais surtout de ses compétences et de ses actions. Aussi, l'intercommunalité est un acteur récent parmi un système territorial complexe. Aux côtés de la région, du département et de la commune, qui sont quant à eux historiquement connus et reconnus, l'intercommunalité peut être mal identifiable. Aussi, le fait que le niveau intercommunal soit imbriqué au communal participe à cette tendance. Par ailleurs, plus que la collectivité en elle-même, c'est le territoire intercommunal qui souffre d'un déficit de reconnaissance. La communauté ne fait pas partie des éléments constitutifs des identités plurielles et des cercles d'appartenance auxquels s'affilient les individus ; contrairement à la commune, au département ou à la région. Le territoire intercommunal ne fait pas toujours sens chez les citoyens ; qui plus est lorsque les intercommunalités sont le résultat de la fusion d'EPCI ou leur création ex-nihilo sur des bases purement administratives. C'est pourtant ce qu'a poussé à faire l'Etat au niveau local : obligation pour une commune d'appartenir à un EPCI, relèvement du seuil démographique minimum de constitution d'EPCI, passant par exemple de 5000 à 15000 habitants pour une communauté de communes depuis la loi NOTRe. Le manque de légitimité accordé aux communautés est également d'ordre politique voire démocratique. Cet enjeu a engagé l'évolution de l'élection des conseillers communautaires qui se réalise depuis la loi du 17 mai 2013, et pour les communes d'au moins 1000 habitants, au suffrage universel direct, en même temps que les élections municipales. Ce changement a pour objectif de rapprocher les citoyens de l'échelon intercommunal par le biais du scrutin. Néanmoins, les intercommunalités pâtissent, comme tous les autres échelons territoriaux de la défiance des citoyens envers le monde politique, pleinement illustré par des records d'abstention aux élections toujours plus importants.

Ainsi, faire territoire c'est pouvoir relever le *défi de l'identification et de la légitimation* de l'intercommunalité car c'est le moyen privilégié pour les habitants de s'approprier le territoire produit

par l'action intercommunale, et donc de « faire territoire ». La structure communautaire doit s'employer à exister en tant qu'entité claire et aux compétences singulières, sur un territoire défini et pertinent. Le levier communicationnel est envisagé comme pertinent pour y répondre autant pour la reconnaissance de la structure intercommunale en elle-même (ses compétences et ses actions) que sur son territoire. Il permet également de construire une image du territoire, voire participer à lui conférer une identité. En effet, le territoire intercommunal est une construction politique. Il est en cela l'objet d'un travail de mise en récit par les élus ; dans l'objectif de construire son identité, sa particularité et sa différence. Comme nous l'avons précédemment évoqué, il est encore nécessaire de produire une communication « vraie », sans décalage avec la réalité des faits. Il existe diverses traductions de la communication : transmission d'information, démocratie participative locale, etc. Elles témoignent de divers degrés de communication ; ou plus justement de divers degrés d'implication du citoyen. A ce sujet Huron et Spieth (2009) soulignent que pour une efficacité de sa stratégie communicationnelle, les EPCI ne peuvent se limiter à de la transmission d'information, sans retours de la part des citoyens. La démocratie participative est un outil pour, à l'inverse, engager les citoyens dans l'action intercommunale ; et recueillir la manifestation de l'opinion publique. Néanmoins, il faut considérer que cette approche demande des moyens et ressources supplémentaires, que les intercommunalités ne sont pas toujours prêtes ou en mesure d'engager. Toutefois, même si le levier communicationnel est employé pour être plus visible et identifié comme acteur important par les citoyens, la concrétisation de cette ambition n'est pas aisée. En effet, tous les échelons territoriaux communiquent, parfois sur des sujets identiques. La lisibilité est rendue plus difficile, générant parfois un amalgame entre les structures territoriales (Huron et Spieth, 2009). Cela peut d'ailleurs être le cas pour le secteur touristique, que nous examinerons plus spécialement dans cette étude.

Ce manque de légitimité se manifeste également de la part *des communes et de leurs élus*. Leur investissement, par le biais des conseillers communaux siégeant au conseil communautaire, dans la stratégie à portée pleinement intercommunale n'est pas toujours soutenu ; parfois même réticent. Il faut ici rapidement revenir sur l'évolution du rapport entre communes et intercommunalités. Des années 1990 aux années 2010, l'intercommunalité était un moyen d'obtenir des subventions mais représentait également - et premièrement - l'espace de défense des intérêts municipaux (Le Saout, 2016). Toutefois, les réformes engagées depuis se sont employées à dépasser ce modèle et même à légitimer l'intercommunalité comme le « bon échelon » pour mener une stratégie et des projets territoriaux. Ce postulat doit être replacé dans son contexte : celui de l'avènement des territoires, et celui de l'application de la rationalisation de l'action publique. Il n'en demeure que la montée en puissance de l'intercommunalité a pu affaiblir d'autres niveaux territoriaux (Olive, 2015), notamment les communes. Effectivement, au gré des réformes de l'organisation territoriale française, les maires ont vu réduire leurs compétences et leurs moyens, au profit de l'intercommunalité. En application du principe d'exclusivité, lors d'un transfert de compétences de la commune vers l'EPCI, la commune en est dessaisie et ne peut plus intervenir dans ce domaine. Les transferts ayant été nombreux, un sentiment de faire des communes des « coquilles vides » est croissant chez les maires. Ainsi, « la tension entre un impératif de fonctionnalité et la préservation de la souveraineté communale qui accompagne le développement de l'intercommunalité demeure, parfois, difficile à dépasser (Le Saout, 2015) »³⁰.

³⁰ Honta M. 2016, « Le sport dans les « territoires de projet » ou les chemins tortueux de la coopération intercommunale », In *Cahiers de géographie du Québec*, n°171, p. 446

Ainsi, comment, pour les communes, *dépasser ces enjeux*, et « faire territoire » ? Dans la mesure où le territoire intercommunal est une construction politique, il s'agit d'engager au plus les élus dans des politiques d'intérêt communautaire, en démontrant qu'elles bénéficient à chaque commune. Plus finement, il est alors question d'inciter les élus à dépasser la préservation de leurs intérêts communaux pour s'engager dans une logique collective. Le « projet de territoire » est un moyen pour y parvenir. Au-delà d'être un impératif légal pour les communautés, il constitue un espace de dialogues et de négociations pour les élus communautaires ; permettant de tisser des liens sociaux. Il s'agit à la fois un document et un guide de l'action publique locale qui permet donc d'élaborer un projet commun d'intérêt local. Il se traduit par la mise en place de politiques publiques (et de projets) qui participent, in fine, à produire, transformer ou réaffirmer le territoire intercommunal. En effet, « le territoire est non seulement un support, maillé par les services intercommunaux, mais aussi une donnée constamment transformée par les politiques mises en œuvre. »³¹ Les politiques publiques – dont les politiques touristiques sont un exemple - sont donc un moyen de produire du territoire. Ces dernières se concrétisent en projets qui permettent de faire du lien entre les communes autour d'une action concrète.

En somme, nous avons présenté quatre leviers relatifs au tourisme et aux loisirs qui sont potentiellement mobilisables par les acteurs locaux dans le processus de construction territoriale. Nous allons à présent nous concentrer sur les activités récréatives de nature, en expliquant pourquoi et comment elles constituent des ressources pour le tourisme et pour le territoire.

Synthétisation de la problématique

Cette première partie permet d'explicitier le questionnement qui guide l'ensemble de ce mémoire de stage. L'observation de l'offre touristique du territoire Lauragais Revel Sorèzois ainsi que les missions réalisées dans le cadre de mon stage témoigne de l'emprunte des activités de pleine nature. Elles sont alors pleinement considérées comme des instruments du développement touristique, et territorial dans une dimension plus globale. En cela, elles constituent des ressources territoriales construites et activités par les acteurs.

L'étude de cette notion nous a permis de voir qu'elle constitue un support essentiel au processus de construction territoriale. C'est la combinaison ressource territoriale – coopération des acteurs publics locaux qui permet d'engager cette production de territoire.

La littérature scientifique permet donc d'expliquer le « en quoi » et le « pourquoi » les politiques touristiques permettent de faire territoire. Mais la question du « comment » apparaît tout à fait intéressante. Nous avons en effet observé quatre moyens de faire territoire par le développement des activités touristiques et de loisirs de nature. Mais un terrain d'étude particulier permet d'apporter une contribution à cette question du comment : comment les collectivités locales, à l'instar de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois mobilisent les APN pour faire du développement touristique. Elle permet alors de questionner la tension relative aux APN entre levier pour le développement touristique et outil pour produire un récit qui fait territoire est donc au cœur de cette étude.

³¹ Assemblée des Communautés de France (AdCF), 2013, « Représenter l'intercommunalité. Enjeux et pratiques de la communication des communautés », Bonnière-sur-Seine.

PARTIE II :

LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE (APN)

COMME INSTRUMENTS DE DEVELOPPEMENT

TERRITORIAL, OBJET DE REPRESENTATION

POSITIVES

La deuxième partie de notre réflexion a pour objet de montrer pourquoi les loisirs et sports de nature sont aujourd'hui considérés par les pouvoirs locaux comme un levier majeur de développement touristique. Il s'agira pour cela de comprendre quelles représentations sont associées à ces activités ; représentations qui expliqueraient l'engouement politique à leur sujet.

II.A. Les « activités de pleine nature », de quoi parle-t-on ?

Activités de pleine nature (APN), sports de plein air, loisirs sportifs de nature, activités physiques de pleine nature (APPN), activités outdoor, pratiques touristiques et sportives de nature, etc. sont autant d'expressions utilisées aujourd'hui pour définir un même objet aux contours flous, ce qui en fait sa complexité. Bien que de nombreux travaux fassent de cette thématique leur sujet principal (Bourdeau, 1995 ; Langenbach, 2016 ; Mao, Corneloup et Bourdeau, 2003), une définition synthétique de cet objet n'y est pas proposée. Ce sont principalement des éléments de définition des notions qui la composent qui sont exposés, à savoir le tourisme, les loisirs et le sport.

II.A.1. Le tourisme :

Au-delà de la large définition apportée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) qui précise que le touriste est « une personne entreprenant un voyage hors de son environnement habituel, impliquant au moins une nuitée à l'extérieur de celui-ci, mais pour moins d'un an, pour un motif quelconque autre que pour l'emploi dans une entité résidente du pays ou lieu visité » (United Nations Statistical Division, 2010, p. 10). Toutefois, il lui est couramment reproché d'inclure dans le tourisme les déplacements de loisirs comme professionnels (tourisme d'affaires). En outre, La définition proposée par l'équipe du MIT « Mobilités, Itinéraires, Territoires », (Knafou et Stock, 2013) apporte un éclairage pertinent et largement repris. Leur définition du tourisme est construite autour de trois éléments : « un déplacement », « une inscription dans le hors-quotidien » et « la récréation comme intentionnalité ou mode d'engagement »³². Néanmoins, l'étude du tourisme ne se restreint pas à l'étude de l'activité elle-même. Pour reprendre la définition du tourisme proposée par R. Knafou et M. Stock, dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* de Lévy et Lussault (2003 ; 2013) « le tourisme n'est ni une activité ou une pratique, un acteur ou un espace ou une institution : c'est l'ensemble mis en système. Et ce système comprend : touristes, lieux, pratiques, lois, valeurs et jeu des autres institutions sociales. »³³

II.A.2. Le loisir :

Ensuite, le loisir constitue une occupation choisie³⁴ par l'individu et réalisée lors du temps libre. Elle est dédiée au divertissement, au repos, après s'être dégagé de ses obligations sociales et vitales. Il s'oppose principalement au temps prescrit du travail. Le phénomène du loisir est si important que nos sociétés contemporaines occidentales sont qualifiées de société de loisirs, voire de « civilisation des loisirs » (Dumazedier, 1962). La récréation est donc une notion essentielle du loisir, ce qui en fait une notion proche de celle du tourisme. Toutefois, elles se distinguent par leur durée

³² Le hors-quotidien se traduit par « un éloignement de l'individu de sa demeure et de son espace de vie habituel » ; et la récréation comme « la reconstitution, après le travail, du corps et de l'esprit » (Equipe MIT, 2002).

³³ Knafou R. et Stock M, 2013 (2003), « Le tourisme », In Lévy J. et Lussault M. (Dir), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, pp. 1018 – 1021.

³⁴ La notion de choix est complexe, tant elle dépend du contexte social dans lequel évolue un individu.

(inférieure à la journée pour le loisir, et au moins une nuitée pour le tourisme) et leur portée (le loisir relève du local, le tourisme pas toujours). Le tourisme rompt avec le quotidien tandis que le loisir y est pleinement intégré. Plus précisément encore, le loisir constitue une partie du tourisme, mais ce dernier ne s'y réduit pas. Toutefois, force est de constater que les frontières entre ces deux notions sont de plus en plus poreuses dans la mesure où les séjours touristiques tendent à la fois à être plus nombreux dans l'année et plus courts. En cela, le tourisme s'imisce davantage dans le temps et les lieux du quotidien.

II.A.3. Le sport

Enfin, la notion de sport est également complexe, faite de différents éléments. Tout d'abord, le sport s'inscrit dans le champ des loisirs dans la mesure où sa pratique relève du choix (socialement influencé). Elle répond au désir de faire entrer son corps en mouvement, avec la volonté de le maîtriser (sa santé et/ou son apparence physique). Le sport est également fait de la compétition et des valeurs de victoire versus défaite. Aussi, il est possible de trouver dans la littérature qu'une activité constitue un sport dès lors qu'elle est institutionnalisée, au sein d'une instance fédérale. Toutefois, ces deux derniers éléments – la compétition et l'institutionnalisation – sont de moins en moins considérés comme indispensables à la définition de ce phénomène. Les travaux du géographe du sport, Jean-Pierre Augustin participent à sa redéfinition. Le statut et les pratiques sportives ont largement évolué. La tendance forte de l'émancipation des pratiques vis-à-vis des cadres sportifs (institution et compétition) le pousse à distinguer sport et *activités ludo-sportives*. Ces dernières désignent « des modalités souvent non-institutionnelles, non compétitives et hors club » (Augustin, 2011, p. 364), alors que les sports sont des « réalités institutionnelles normées par des règles et débouchant sur la compétition » (ibid., p. 364). Toutefois, nous serons amenés, dans ce présent mémoire, à employer les notions de sport ou d'activité physique pour signifier ces deux idées finalement peu opposées. Alors qu'Augustin en fait un critère discriminant, l'institutionnalisation est en définitive qu'une forme d'organisation. Et il est possible de retrouver des formes variées d'organisation, même réduite, entre individus au sein de pratiques d'activités ludiques. Aussi, la compétition n'est pas nécessairement officielle ou affrontement d'autrui. Elle peut se traduire à l'échelle individuelle par la confrontation avec soi-même ou le désir d'accomplir des challenges. Ainsi, la pratique sportive renvoie à des activités fondées sur le mouvement du corps, organisées (de façon formelle ou non), à des fins de loisirs ou de compétition.

II.A.4. Les activités de pleine nature

Ces trois notions – tourisme, loisir, sport - sont extrêmement liées dans leur définition mais aussi dans les faits. Aujourd'hui, trois tendances sont à l'œuvre : la refonte du tourisme dans les loisirs, la sportivisation du tourisme (tourisme sportif grandissant) et la pratique croissante des sports et des loisirs dans la société. Elles témoignent de l'imbrication de ces trois notions – tourisme, loisirs, sport – et donc de leur complexité. Les activités sportives et de loisirs de nature sont une des expressions de cet enchevêtrement. Leur définition en tant que phénomène singulier réside pour beaucoup dans le fait qu'elles se pratiquent dans un milieu naturel. Le cadre de pratique est donc fréquemment mobilisé pour définir ce que sont les activités de nature. Plusieurs définitions tirées des lectures scientifiques en témoignent : « ensemble d'activités de loisir ayant pour cadre le milieu naturel le moins aménagé possible, univers que l'on qualifie le plus souvent de “pleine nature” »

selon Fontugne (2004, p.15³⁵) ; « sports et pratiques récréatives dans les espaces naturels » (Mao et al. 2009, p.101³⁶), « activités humaines impliquant un engagement physique au sein d'un environnement naturel » (Langenbach, 2012, p.36). Mais là encore, une nouvelle difficulté définitionnelle apparaît : qu'est-ce qu'un milieu naturel ? Qu'est-ce que la nature ? Un espace où la faune et la flore sont présentes ? Il peut alors s'agir d'un parc public urbain ou d'une forêt. S'agit-il d'un espace qui n'est pas urbain ? Mais où s'arrête l'urbanité ? De quelle nature parle-t-on ? D'une nature vierge et sauvage ou bien ordinaire et aménagée ? Ainsi, donner une définition globale et acceptée de ce qu'est la nature apparaît non-viable tant ce concept est complexe à appréhender. Toutefois, il est fondamental de souligner que la nature est avant toute chose une construction sociale, c'est-à-dire qu'elle n'existe qu'à travers le regard de l'Homme et de ses sociétés. Ces dernières « édifient des états de nature qui correspondent à des schèmes culturels et à leurs logiques sociales à un moment historique donné. »³⁷. Sa définition est donc variable dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, selon la conception moderne de l'Occident, le terme polysémique de « nature » comporte trois grandes idées :

- Le monde physique, la réalité, rassemblant l'ensemble des choses et des êtres ; par opposition au surnaturel ou à l'irréel ;
- L'essence, le fond des êtres et des choses, leur « nature » ;
- Le monde physique qui n'est pas la volonté de l'homme ou transformé par ses actions.

C'est la dernière qui apparaît, dans notre étude la plus intéressante. Plusieurs définitions illustrent cette idée. La nature constitue « l'ensemble de la réalité matérielle qui ne résulte pas de la volonté humaine »³⁸, ou l'« ensemble de ce qui, dans un monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme »³⁹, mais encore « ce qui n'est pas modifié par l'intervention de l'Homme »⁴⁰. Elles illustrent l'opposition nature – culture, naturel – humain, largement établie dans les sociétés occidentales. Néanmoins, leur disjonction est de plus en plus mise en question, voire jugée dépassée. Nous retrouvons à ce sujet les travaux de Bruno Latour (1991), ceux de Michel Serres (1990), de Philippe Descola (2005) ou encore de Swingedouw (2006). Chacun selon leur approche, ils entérinent l'idée que nature et culture sont deux entités opposées au fonctionnement indépendant. Nous retrouvons à ce propos le concept d'hybridité et d'hybridation. Swingedouw explique que les « processus naturel et écologiques ne fonctionnent pas séparément des processus sociaux et que les conditions socio-naturelles présentes sont toujours le résultat de transformations complexes des configurations déjà existantes qui sont par essence naturelles et sociales »⁴¹.

Pour en revenir à notre objet de réflexion, les activités de pleine nature sont notamment définies par le cadre naturel dans lequel elles sont pratiquées. Parfois présenté comme simple support de l'activité, certaines définitions témoignent de l'importance du milieu naturel pour la pratique. A

³⁵Fontugne, C. 2004. « Les sports de nature. Un outil de structuration de l'offre touristique. » In *Cahier Espaces*, n°82, pp.15–19.

³⁶Mao P., Hautbois C., Langenbach M., « Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales », In *Géographie, économie, société*, 2009/4 (Vol. 11), pp. 301-313.

³⁷Levy J. et Lussault M. 2013 (2003). *Dictionnaire de la géographie*, p. 655.

³⁸Ducarme, 2020. « Qu'est-ce que la nature ? » In *Dictionnaire de l'environnement en ligne*.

³⁹Dictionnaire Larousse, « Nature », 2021.

⁴⁰Encyclopédia Universalis, « Nature », 2021.

⁴¹Swingedouw, E. 2007, « Modernité et hybridité Nature, « regeneracionismo » et la production du paysage aquatique espagnol », In *Géographie, économie, société*, p.42.

titre d'exemple, pour Jean-Pierre Augustin, « les termes d'activités physiques de pleine nature (APPN), de sports de nature, de sports outdoor sont des désignations génériques pour des pratiques s'organisant en espace naturel où se mêlent la découverte du milieu, la recherche de sensations, l'effort, la convivialité ». (2002, p.428)⁴². La nature est donc un espace investi symboliquement. Aussi, Pierre-Olaf Shut, avance que « les sports de nature impliquent une activité physique, généralement un déplacement, qui se déroule dans un milieu naturel particulier et dont les caractéristiques participent à la définition de l'activité considérée. »⁴³ Il exprime ici le fait que le cadre naturel affecte l'activité elle-même.

Néanmoins, la nature pratiquée par les activités de plein air ne constitue pas un tout uniforme. Jean Corneloup (2002) identifie différents gradients de « nature » en fonction de leur degré d'artificialisation. Ainsi, de façon dégressive nous retrouvons l'« indoor », puis l'« aroundoor », ensuite l'« outdoor » et enfin le « wildoor ». Cette dernière forme traduit le désir maximal de rencontre avec la nature « sauvage », la moins anthropisée. Cela signifie aussi que le « contrôle » de la nature est moindre. Les APN, du fait de leur pratique en milieu naturel, sont également associées aux idées d'incertitude et de risque. Ce dernier est d'autant plus contrôlé que le milieu est anthropisé. De façon générale, il est considéré comme un paramètre à négocier mais accepter car la pratique de nature est associée à l'aventure et de l'exploration.

Par ailleurs, et selon une approche subjective, ce qui fait qu'une activité est « de nature » c'est le fait que les pratiquants eux-mêmes l'envisage comme telle, peu importe si cet espace est urbain, rural ou montagnard ; aménagé ou non.

Enfin, d'un point de vue législatif et selon l'article L311-1 du Code du sport, « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ». Cette définition fut complétée par l'instruction du 12 août 2004 exprimant le fait que les sports de nature se réfèrent avant tout à un milieu de pratique : ils « s'exercent en milieu naturel, agricole et forestier – terrestre, aquatique ou aérien – aménagé ou non ». Nous retrouvons ici encore l'idée de pratique en milieu naturel comme élément définitionnel majeur des APN. De plus, le fait que le terme de « sport de nature » soit privilégié dans la loi témoigne d'un rapport particulier à ces activités. En effet, même si les expressions « activités de plein air », « de pleine nature », « activités sportives et de loisirs de nature », etc. peuvent être considérées d'un seul tenant ; elles peuvent également être distinguées les unes des autres. L'énonciation « de plein air » renvoie à des idées de santé et d'hygiène plus anciennes. La formulation « de pleine nature » souligne, quant à elle, un cadre naturel ni aménagé ni habité ; qui apparaît moins dans l'usage seul de « de nature », où cette dernière peut être aménagée. Par ailleurs, parler de « sport de nature » renvoie davantage aux valeurs sportives, notamment celle de la compétition, sans pour autant aller de fait. Cette connotation est absente des expressions comprenant « loisirs » ou « activités récréatives ». Toutefois, ces usages ne s'opposent pas, et nombre d'activités peuvent être retrouvé dans tous ces termes ; comme la voile par exemple.

⁴² Augustin J.-P. 2002 « La diversification territoriale des activités sportives ». In *L'Année sociologique*, n°2/52, pp. 417-435.

⁴³ Shut, Pierre-Olaf, 2016, « Une histoire des sports de nature. Etudes de cas. » p. 241.

a. Une variété d'activité de pleine nature

Ainsi identifiées, les activités sportives et de loisirs de nature ont fait l'objet de plusieurs classifications dont la plus répandue et utilisée est celle des lieux de pratique. Ainsi, nous pouvons distinguer les activités terrestres (randonnée pédestre, équestres, cyclistes, escalade, ski, ...) les activités aquatiques (voile, surf, plongée, canoë-kayak, ...) et les activités aériennes (parapente, parachutisme, vol à voile, ...). Des familles d'activité de plein air ont également été déterminées. Elles sont au nombre de six : les randonnées non motorisées, les sports nautiques et d'eaux vives, les sports de montagne, les sports de neige, les sports aériens, les activités multi-supports ou périphériques. (Augustin, 2002, p.428))

b. Nombres de pratiquants

La pratique des loisirs et sports de nature est une tendance forte et réelle de nos sociétés occidentales. Les chiffres en témoignent. En effet, selon le Baromètre national des pratiques sportives 2018, publié par le Pôle Ressource National Sport de Nature (PRNSN), en 2018, 28,8 millions Français de plus de 15 ans déclarent pratiquer une activité sportive (même de loisirs) de plein air. Autre notion numérique : 4 français sur 5 ayant pratiqué une activité sportive lors de cette même année (soit 66% de la population), déclarent avoir pratiqué au moins une activité outdoor. Néanmoins, il est ici nécessaire de rappeler que la définition des sports et loisirs de nature employée lors de cette enquête est relativement large, englobant soixante-deux activités différentes. Elle fut dans ce cas la suivante : « Les activités de nature se définissent sur la base d'un critère essentiellement environnemental, c'est-à-dire des activités ayant cours en extérieur et ne nécessitant pas, a priori, d'infrastructure spécifique. En cela, bien que se pratiquant en extérieur pour un certain nombre d'entre eux, les sports collectifs sont exclus du fait des infrastructures nécessaires. » Toutefois, dans la littérature scientifique comme professionnelle, le nombre d'activités considérées comme « de nature » varie, alors même que le PRNSN est toujours avancé comme source d'information. Nous pouvons retrouver trente-deux activités de nature (Wipf, 2012), comme trente-quatre disciplines (Région Grand-Est, 2018). Le nombre de participants en est donc impacté. Mais comme le soulignent Bessy et Mouton (2004), « au-delà des chiffres qui varient selon les échantillons et les activités prises en compte dans la définition de ces derniers, il s'agit bien d'un phénomène de société. Les sports de nature marquent fortement de leur empreinte les contours du paysage sportif actuel. Leur développement ne relève pas d'un effet de mode mais au contraire d'une tendance lourde installée dans la durée qui octroie à ces derniers un nouveau statut porteur de nouveaux enjeux. »⁴⁴.

⁴⁴ O. Bessy, M. Mouton, « Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », *Revue EPS*, septembre – octobre 2004, n°309, p.69.

c. Les activités les plus pratiquées

Intéressons-nous à présent aux principales activités. Toujours d'après le Baromètre 2018, et comme l'illustre le tableau ci-contre, les activités de nature les plus pratiquées sont la randonnée pédestre, suivi de la nage/natation, et du footing/jogging puis du vélo sur route ; toutes les quatre pratiquées par au moins 10% des Français.

Plus largement, deux principales tendances guident la pratique des sports de nature. Il s'agit de l'engagement multiple ou omnivorité (pratique d'au moins deux activités) et de l'auto-organisation ou pratique libre. Cela se traduit notamment par un faible investissement dans les fédérations associées (13%), par comparaison aux autres sports (40%). La diversité des pratiques, l'autonomie et la liberté caractérisent donc la pratique outdoor.

Activités	Taux
Randonnée pédestre	23 %
Nage, natation	17 %
Footing, jogging	16 %
Vélo sur route ou cyclotourisme	10 %
VTT	8 %
Marche nordique et athlétique	8 %
Ski alpin, freeride et freestyle	5 %
Equitation	3 %
Run & Bike	3 %
Roller, trottinette	2 %

Tableau 3. Les activités outdoor les plus pratiquées par les Français (en %)

Figure 21 : Tableau des activités outdoor les plus pratiquées par les Français selon le Baromètre 2018

d. Les principales motivations à la pratique des APN

Enfin, les principales motivations à la pratique de sports et loisirs de plein air peuvent être résumées par le triptyque santé – détente – plaisir. Elles sont identiques pour les sports non-outdoor. Elles répondent à la montée d'une forme d'hédonisme sportif (Croutte, Müllet, Hoibian, 2019)

Sous l'effet de la croissance de la pratique des activités de nature et des enjeux qui en découlent, des acteurs à la fois nombreux et variés sont apparus, parfois aux intérêts divergents. Les fédérations sont venues structurer et promouvoir la pratique sportive ; les prestataires privés déploient ce qui constitue pour eux une nouvelle manne économique ; les collectivités locales les emploient comme une ressource au service de l'attractivité de leur territoire ; et les pratiquants peuvent s'adonner à leur loisir, parfois collectivement. « Des contextes d'actions locaux se sont donc structurés en gagnant en complexité. »⁴⁵ ; entre acteurs politiques, économiques, institutionnels. Les activités de plein air tout comme leurs enjeux se situent donc au carrefour du sport, du tourisme, de l'économie, du socio-culturel et de l'environnement. En cela, ils constituent des objets d'étude tout à fait actuels et attrayants. En étudiant la genèse et le développement des APN permet également de nourrir notre réflexion, en saisissant notamment les raisons de leur développement. C'est précisément l'objet de la partie suivante.

⁴⁵ Mounet J.P. 2007 « Sport de nature, développement durable et controverse environnementale », In *Nature, Sciences, Société*, n°2, p.163.

II. B. Les historiques croisés du développement des APN, du tourisme et l'évolution du rapport à la "nature"

En premier lieu, rappelons que même si nous emploierons les expressions de « sport de nature » ou activité de pleine nature » de façon courante, il serait préférable, dans une démarche de recherche, d'écrire « de nature » entre guillemet. Cette écriture souligne en effet le fait que la nature est une construction sociale ; n'existant pas objectivement en tant que telle. Sa définition varie donc au fil des générations, et selon les sociétés.

Etudier les sports et loisirs de nature demande d'interroger leur développement, qui plus est quand on connaît l'ampleur de ce phénomène aujourd'hui. Une approche historique s'avère alors indispensable. En premier lieu, il faut considérer que la thématique des activités de pleine est au carrefour du sport, du tourisme et des loisirs. Le développement de chacun de ces domaines est précisément lié au regard que porte les Hommes sur ces objets ; et au rapport qu'ils entretiennent avec la « nature », qui en est le lieu de pratique. Ce regard est mouvant, à la fois variable dans le temps et dans l'espace ; inhérent à la culture majeure de chaque société.

De façon coutumière, l'émergence des activités de plein air se situe à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Néanmoins, au regard de la création de certaines d'entre elles, nous pouvons retrouver leurs origines plus tôt dans le temps. Par exemple, l'alpinisme apparaît dès la fin du XVIII^{ème} siècle. A cette période, de multiples excursions en montagne ont été organisées. D'abord avec une vocation scientifique, elles furent rapidement l'occasion d'admirer la nature et les paysages étudiés. Cette curiosité pour les paysages est croissante, notamment sous l'effet des touristes venus s'émerveiller dans cette nature pure, vierge de toute intervention humaine. Les origines du tourisme se situent également au 18^{ème} siècle avec la création du « Grand Tour », pratiqué par la jeune aristocratie européenne. Les touristes vont permettre le développement de certaines activités de nature, voire en initier. Cette tendance s'explique par un basculement du regard que portent les Hommes sur la nature. Ce dernier s'est réalisé sous l'influence mutuelle du courant artistique romantique et celui des Lumières. Le romantisme, qui s'exprime dans divers arts (peinture, lettres, sculpture, musique), se caractérise par le désir de retranscrire les états de l'âme, la sensibilité, la passion comme la mélancolie. Il se détourne des lieux ordonnés et soumis à l'Homme. Ainsi, les paysages de hautes montagnes ou de bord de mer, sont sources d'attraction. D'autre part, les Lumières vont affirmer le « personnage du découvreur ». La nature n'est plus hostile et terrifiante mais bien accueillante et reposante. Elle est alors perçue de manière positive. La curiosité des savants pour l'altitude et le développement de l'esthétique de la nature (Aubel, 2005) vont de pair pour expliquer la naissance des pratiques de plein air.

Ensuite, le contexte initié au XIX^{ème} siècle participe à un développement plus ample du tourisme ainsi que des activités de plein air en Europe. La révolution industrielle est le facteur déterminant de cette période, qui comporte deux conséquences majeures, favorables au tourisme. La première est la domestication du charbon qui engendre la création de nouveaux modes de transport et plus spécialement le chemin de fer. Il offre la possibilité aux touristes de se déplacer, par exemple, vers les stations littorales, qui se sont équipées et spécialisées. La seconde répercussion de la révolution industrielle est l'enrichissement relatif d'une part de la population grâce à l'emploi : la bourgeoisie. Par mimétisme social [Elias, 1939], cette classe reproduit les pratiques touristiques de l'aristocratie puisqu'elle en a dorénavant les moyens. Même si le tourisme se déploie - par le haut - il reste une pratique encore minoritaire. La révolution industrielle est également un marqueur fort du

changement du rapport à la nature. Elle provoque le renversement du rapport de force entre sociétés et milieux naturels. L'opposition entre culturel et naturel, entre l'Homme et la nature, est alors particulièrement prégnante. Aussi, en générant des impacts et pollutions nouvelles sur l'environnement, elle fait naître le processus de préservation et l'appropriation collective de la nature. Au-delà de ces évolutions qui ont généré la diffusion du tourisme, il faut considérer, lorsqu'on étudie plus particulièrement les activités de nature, l'importance du courant hygiéniste sur leur développement. Il se déploie dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, notamment autour de la thématique de l'air. Au-delà de sa fonction respiratoire, l'hygiénisme est alors pensé en relation avec la nature et avec « l'exercice physique pratiqué en milieu naturel »⁴⁶. La nature fait alors l'objet d'une vision utilitariste : elle participe à la santé de l'individu mais aussi à la construction de son identité en constituant un certain idéal de vie à suivre. Le nouvel esthétisme associé à la nature, ainsi que ce courant hygiéniste constituent les facteurs majeurs qui concourent, de concert, au développement des activités de plein air à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (Bessy, Mouton, 2004). Les activités de nature forment alors un ensemble hétérogène, qui prennent des formes différentes. Certains sont davantage associés au phénomène sportif, d'autres au milieu scientifique (à l'instar de la spéléologie) ou bien au tourisme (comme le cyclisme). Elles répondent en effet à de nouvelles attentes touristiques et de loisirs. Les individus ne veulent plus uniquement contempler les paysages, mais aussi prendre de bon temps. Ainsi, les espaces les plus valorisés sont les milieux paisibles invitant aux jeux et aux plaisirs. La marche en haute montagne et les bains dans l'océan en sont des illustrations majeures. Ces nouvelles pratiques touristiques ont engendré un « renforcement des relations individuelles à l'environnement » (Pickel Chevalier, 2014). En outre, à la fin du 19^{ème} siècle se développent des clubs, dont les plus emblématiques sont le Tourcoing club de France (le TCF, pour cyclisme, créé en 1890) et le Club alpin français (le CAF pour l'alpinisme, fondé en 1874). Ils promeuvent alors une pratique mais aussi un esprit de la pratique. Leurs intérêts principaux sont alors la science et le tourisme.

Ensuite, les conceptions naturalistes du début du XX^{ème} siècle contribuèrent à créer une mouvance socio-culturelle qui prit part au développement des pratiques de plein air. Il faut ici mentionner le rôle joué par les mouvements de la jeunesse qui favorisent de nouvelles relations à la nature. La pratique d'activités physiques dans la nature est pleinement caractérisée par le mouvement du scoutisme. Ensuite, les périodes de l'entre-deux guerres et d'après-guerre constituent des périodes clés pour le développement des activités de pleine nature et du tourisme. Plusieurs mesures gouvernementales majeures sont en effet initiées à cette période. Elles engagent la société de loisirs, voire la « civilisation des loisirs » (Dumazedier, 1962). La première et la plus emblématique est celle de 1936. En réduisant le temps de travail hebdomadaire à 40 heures et en introduisant les 3 semaines de congés payés annuels, le Front Populaire fait entrer le temps libre dans le quotidien des Français. En effet, « le coût indirect de la pratique touristique lié à la perte de revenus disparaît pour une partie significative de la population »⁴⁷. En quête de loisirs et de divertissement, la pratique des activités de nature devient un phénomène majeur. Le nombre d'adeptes s'accroît du fait de l'accès des classes sociales modestes et des populations jeunes à ces activités. On parle alors de démocratisation des pratiques de plein air, et plus largement du tourisme. Des mesures en matière d'aménagement du territoire vont également participer à cette croissance exponentielle : construction de stations,

⁴⁶ O. Bessy, M. Mouton, « Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », *Revue EPS*, septembre – octobre 2004, n°309, P.67.

⁴⁷ Merle, Thomas (dir.) *Les espaces du tourisme et des loisirs*. Atlande. Neuilly, 2017, P. 25.

aménagement de grands axes routiers, ... L'offre s'accroît, se diversifie ; et devient relativement plus accessible tant géographiquement que socialement. Même si relativiser cette tendance s'avère nécessaire, il en demeure que ces pratiques s'inscrivent de plus en plus dans le paysage français. Ainsi, ces évolutions majeures vont, ensemble, et en premier lieu, permettre le déploiement du tourisme. Dans la mesure où les sports et loisirs de nature s'inscrivent, au moins pour partie, dans la pratique touristique, ils vont eux aussi connaître un accroissement. Le développement des sports de nature et celui du tourisme se sont en effet très liés, l'un et l'autre s'apportant des bénéfices mutuels. Le sport/loisir de nature constitue un attrait touristique. En retour, le tourisme, en se développant, offre des équipements (infrastructures de transports et d'hébergement principalement) qui sont favorables au développement des APN. Tous deux participèrent à une reconstruction à la fois esthétique, patrimoniale et ludique de la nature. De plus, et plus particulièrement dans le champ du développement des activités de plein air, il est indispensable de mentionner le rôle des politiques scolaires et sportives d'après-guerre. Le sport de façon générale, et notamment celui de plein air, est dès lors l'objet de politiques publiques étatiques. L'Etat encourage, finance et structure le sport. Cette dernière tendance se traduit notamment par la création de fédérations. S'observe alors une « sportivisation » de la société (Attali, Saint-Martin, 2004)⁴⁸. Il faut également souligner l'influence des actions de Jean Zay, ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts entre 1936 et 1939, et de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat aux Sports et aux Loisirs. Ils sont en effet à l'initiative de la création de demi-journée de « plein-air » créée en 1937 et institutionnalisée en 1945 ; mais aussi, dans un second temps, des classes de neige (1953), classes vertes (1962) et classe de mer (1964). L'Etat s'engage donc pour la pratique en plein air, considérée comme « compensatrice d'un mode de vie sédentaire et d'un environnement délétère »⁴⁹. De plus, les exploits sportifs médiatisés, qui offrent reconnaissance et visibilité aux sports de nature, concourent également à leur diffusion.

Néanmoins, en raison de cet engouement majeur pour le tourisme et plus particulièrement pour les activités de plein air, la pression exercée sur les milieux naturels est plus forte. Les premiers effets pervers sur l'environnement sont alors observés. La prise de conscience que les activités humaines entraînent des conséquences sur la nature engagea une requalification de cette dernière. Vue pendant des siècles comme inquiétante, puis fascinante, la nature apparaît dorénavant comme fragile et menacée par les pratiques humaines de ce monde qui s'industrialise et s'urbanise massivement. Les années 1970 constituent bien une rupture dans la compréhension de la nature. Elle est dès lors redéfinie dans la conscience collective occidentale comme un patrimoine menacé ; tandis que l'Homme et ses pratiques sont perçus comme les perturbateurs de cette nature qui était stable et autonome. Par effet miroir, des valeurs toujours plus positives vont y être associées. Elles vont engendrer une pratique accrue des loisirs et sports de plein air. D'ailleurs, il ne s'agit plus uniquement de « prendre l'air » ; mais aussi - et surtout - de profiter de la nature et de s'amuser avec ce qu'elle offre (eau, neige, air, terre). Elles qui n'étaient jusqu'alors que des pratiques sportives, culturelles et sociales ; vont être associées à des valeurs particulières. Dans cette période d'émulation culturelle, elles vont aussi s'opposer à la société industrielle et de consommation. D'ailleurs, Bessy et Mouton (2004) soulignent que « le plein air ne peut se détacher d'une conception écologiste et pacifique. C'est une philosophie remettant largement en cause l'idéologie du progrès et les valeurs matérialistes et dont se réclame toute une génération de pratiquants s'opposant à la compétition ». Pratiquer des

⁴⁸ Le néologisme « sportification » renvoie au processus de généralisation des activités physiques et sportives comme enjeu éducatif principal pour le gouvernement français ; qui se traduit par la valorisation des pratiques sportives de la société par l'EPS (Marsault, 2009). Cela participe au développement du sport et des sports de nature.

⁴⁹ Bessy O. et Mouton M. op cite ; p.68.

activités de plein air renvoie pour les adeptes à un idéal de vie, en réponse à une conception utilitaire de la pratique en milieu naturel.

Le tournant des années 1970/1980 marque la période de la démocratisation des loisirs et sports de nature, traduisant une croissance considérable de ces pratiques. Le public des APN change, et la logique de pratique aussi. « A l'autonomie des pionniers s'est substituée celle apportée par l'encadrement sportif et par la sécurisation du milieu. En effet, les clubs sont de plus en plus nombreux et les sites de pratique de plus en plus aménagés pour réduire le risque et gagner en sécurité. Il est ici important de souligner le rôle des fabricants de matériels dans la transformation des pratiques par leur technologisation. Aussi, la logique de compétition issue du sport se déploie chez les pratiquants des sports de nature. Si elle ne se traduit pas par l'opposition directe à autrui, elle progresse autour des idées de challenge personnel, d'exploit, où le milieu naturel peut apparaitre comme la chose à maîtriser, à dépasser, à battre. Tout de même possible de retrouver l'idée de compétition de façon indirecte avec la recherche du record et de la performance : gravir la plus haute montagne, surfer la plus grosse vague, etc. Par ailleurs, ces derniers participeront à une médiatisation accrue des sports et loisirs de nature, participant ainsi à leur diffusion.

Les décennies suivantes (1980-1990) sont celles de la massification. Les « Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) » (Bessy et Mouton, 2004) prospèrent. L'évolution de la terminologie du « plein air » aux « APPN » témoigne selon eux d'une part, de nouvelles valeurs : un nouveau rapport à soi, aux autres et à la nature (Vigarello, 1992). Et symbolise, d'autre part, « le passage d'une nature passive, qui agit sur la personne, à une nature vivante que le pratiquant cherche à domestiquer et à explorer en tous sens. Elle est assimilée prioritairement à un terrain de jeu et d'aventure que chacun modèle à sa convenance (Pociello, 1981, 1995). Dans cette démarche, même si les APPN peuvent favoriser la connaissance de l'environnement, ce dernier semble avant tout ne constituer qu'un cadre où l'Homme cherche à assouvir ses aspirations autocentrées que sont l'hédonisme, le ludisme (Wipf, 2012) ou la compétition. Cela témoigne donc d'un autre rapport à la nature. La diffusion des APPN se caractérise également par l'existence d'un large panel d'activités allant de la compétition au jeu, à la recherche de bien-être, ou la découverte de l'environnement. Elles peuvent être très organisées ou sous la forme autoorganisée ; qui est aujourd'hui la plus privilégiée. De même, les espaces de pratique se diversifient et se multiplient. Tandis que certains, en quête de sensations extrêmes, sont à la recherche de la nature « sauvage »⁵⁰, d'autres aspirent à une nature « domestique ». Les APPN se réalisent aussi en milieu urbain. Les sports de nature participent alors au double processus d'urbanisation de la nature et de naturalisation de la ville (Pociello, 1995). De même, les motivations sont aussi plurielles. Le ludisme, l'extrême, le bien-être, la découverte, la convivialité sont les plus partagées. De façon générale, la pratique d'activités sportives de nature prend de l'ampleur au sein de la pratique sportive. Cet essor majeur, notamment dans les années 80 est donc essentiellement lié à l'évolution des représentations et des valeurs de nos sociétés industrialisées.

A la fin des années 1990 puis au début des années 2000 émerge le concept de « développement durable ». Sans revenir sur la complexité de sa définition, voici celle qui en constitue le socle : le développement durable correspond à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland – 1987).

⁵⁰ Longtemps crainte et effrayante, la nature qualifiée de « sauvage » est aujourd'hui admirée et fascinante car elle. Elle renvoie à ce qui est insoumis à l'Homme malgré l'anthropisation majeure du monde. Elle s'oppose à la nature « domestique », celle qui est maîtrisée par l'Homme.

Il devient un « référentiel » de la politique publique au sens de Jobber et Müller (1987) : « une image sociale de toute la société, c'est-à-dire une représentation globale autour de laquelle vont s'ordonner, se hiérarchiser, les différentes représentations sectorielles »⁵¹. Même s'il est de plus en plus présenté comme une idée vide de sens, le développement durable constitue tout de même un élément marquant de l'histoire contemporaine et qui fait porter un regard tout autre sur l'avenir : celui de l'Homme est conditionné par le maintien des écosystèmes. Evoluer dans le respect de cet environnement apparaît alors comme indispensable, ce qui a modifié les logiques personnelles et institutionnelles envers ce dernier. Dans ce contexte, de nouvelles problématiques apparaissent autour des usages de la nature, de son aménagement ainsi que des incidences environnementales de des pratiques humaines. Le développement des loisirs et sports de nature est marqué par l'introduction de ce référentiel. Etant étroitement lié au regard porté sur la nature, ces activités sont associées à des valeurs toujours plus fortes, encore davantage valorisées. Mais elles se trouvent depuis dans une position ambiguë. Bien que nombre de ses adeptes aspirent à se rapprocher de la nature ; leur pratique, sous l'effet de leur masse, engendre des détériorations sur l'environnement. Elles sont d'autant plus importantes que le site est reconnu comme offrant une richesse exceptionnelle.

Au XXI^{ème} siècle, le développement durable est partout. Ce contexte favorise la popularité, le développement ou la redécouverte de pratiques sportives qui permettent de répondre à la quête de retour et de reconnexion à la nature. La nature n'est plus que fonctionnelle mais aussi essentielle dans la mesure où des valeurs de bien-être y sont associées. L'impératif de développement durable a d'ailleurs causé la crise et de la fuite du tourisme de masse. Parce qu'il symbolise le capitalisme et le libéralise, il est décrit comme facteur important des tensions environnementales contemporaines. Une certaine partie de la population se détourne de ce modèle pour privilégier des pratiques touristiques « durables » économiquement, socialement, écologiquement. Ainsi se développent les tourisms dits « durable », « vert », « éthique », etc. ; eux-mêmes sources de nombreux débats. Un autre élément de contexte, qui trouve son apogée au XXI^{ème} siècle, explique le développement majeur des APN. Il s'agit de l'urbanisation et de l'habiter en ville. Ce phénomène est aujourd'hui majeur. En effet, pour beaucoup, l'ordinaire est celui de la ville, associé au travail et aux habitudes. Il s'oppose au loisir qui est quant à lui synonyme de rupture provisoire avec les espaces, les temps et les activités du quotidien (Rauch, 1996). Il apparaît alors comme un moyen de se libérer et de compenser cette routine citadine. La littérature scientifique (Corneloup, Bourdeau, Mao, ...) parle alors de la dialectique « Ici – Ailleurs ». Le premier renvoie à la ville, au quotidien, au travail ; tandis que le second illustre le hors-quotidien, le loisir et la nature. Si cet ailleurs est aujourd'hui valorisé, c'est parce qu'il produit de la différence, de la distance, de l'altérité ; qu'elle soit physique, idéelle, vécue, imaginée ou rêvée (Bourdeau, Mao, Corneloup, 2011). Ainsi, les sites de pratiques de sports de nature - en milieu péri-urbain ou rural - constituent un premier degré de l'Ailleurs citadin à la fois physique (cadre naturel) mais également symbolique au travers des valeurs esthétiques et morales qui lui sont accordés. Elles se situent d'ailleurs à rebours de la vie citadine (temps libre, espace sain, rythme ralenti, convivialité, ...) Leur pratique apparaît alors comme un « besoin compensatoire » pour les citadins en réaction à leur milieu urbain quotidien. Par les dynamiques qu'ils génèrent (mobilité matérielle, imaginaire) entre les centres urbains et les espaces alentours, les sports et loisirs de nature sont un des vecteurs de recomposition des relations entre l'Ici urbain et l'Ailleurs naturel. Alors le développement des APN

⁵¹ Jobert B. et Muller P. *L'Etat en action, Politiques publiques et corporatismes*, PUF, Paris, 1987, p.65.

bouleverse le rapport aux espaces proches des grands centres urbains et métropoles, mais également ces espaces eux-mêmes. Leur perception évolue au travers de valeurs sociales positives (la récréation, la nature, la convivialité, ...). Ils leur accordent une importance accrue en tant que destination ludotouristique, et leur confère un potentiel de développement autour des APN.

Nous avons vu que le développement des activités de nature a été croissant depuis le XIX^{ème} siècle car elles permettent aux individus de s'inscrire dans les valeurs sociétales qui les ont consacrés. Ainsi, pour les territoires, elles apparaissent comme un levier de développement touristique. Bien que ce potentiel soit relativement admis, il convient de décortiquer cette affirmation et comprendre plus précisément comment les APN sont perçues par les collectivités, justifiant leur mobilisation dans la stratégie touristique.

II.C. Les représentations et enjeux associés au développement touristique par les APN

II.C.1. Dimension économique

Tout d'abord, les sports et loisirs de nature, en tant qu'entité du tourisme, dispose d'un potentiel de développement économique pour les territoires. Les retombées économiques sont reconnues comme à la fois importantes et diffuses. Toutefois, il convient dès à présent de préciser que les sports de nature ne participent pas de fait à l'économie du territoire. Marc Langenbach dans sa thèse intitulée « Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux. L'exemple de l'Ardèche » (2013) montre que les activités de pleine nature font l'objet d'une mise en marché progressive. Il parle alors de « marchandisation » jusqu'à constituer une « culture commerciale spécifique ». Ce processus est soumis à plusieurs influences : entrepreneuriales, naturelles, institutionnelles ou purement touristiques. Néanmoins, ce sont deux piliers, en interagissant, qui expliquent localement le développement d'un marché des sports de nature : l'environnement et la culture ; dans un cadre constitué par les pouvoirs locaux. L'auteur révèle ainsi que « la sphère publique joue seule le premier rôle dans la formation d'une économie locale des sports de nature, au travers des modes d'activation de la ressource territoriale sportive de nature. Les lieux où elle est structurante sont aussi structurés par le marché des sports de nature. »⁵² Promouvoir les APN est envisagé comme bénéfique au développement touristique, économique du territoire (Falaix, 2015, faisant référence à Langenbach, 2012) ; mais également à la création d'une identité territoriale (Falaix 2015, citant Haschar-Noé, 2009). De plus, l'économie locale des sports de nature se lie au territoire de manière complexe ; les sports de nature constituant un phénomène avec de fortes spécificités locales.

En tant que marché, les sports et loisirs de nature constituent alors un potentiel de développement économique pour le territoire, d'autant plus éminent que le nombre de pratiquants ne cesse de croître. Les activités de nature contribuent de plusieurs manières au dynamisme économique du territoire. Tout d'abord, les pratiquants (touristes, et dans une mesure plus relative, locaux) représentent de potentiels consommateurs de produits et services touristiques et de loisirs, mais pas uniquement. Les retombées économiques issues des dépenses peuvent en effet être directes par la consommation de biens et de services (hôtellerie et restauration notamment mais aussi location de matériel ou sollicitation d'un guide, etc.) mais aussi indirectes (achats alimentaires, paiement de parkings, services publics, etc.). Ainsi, la présence momentanée de visiteurs participe à l'économie locale du territoire. Ceci renvoie à la notion d'« économie présenteielle » développée par L. Davezies et C. Terrier. Elle se définit comme les consommations induites par la présence d'individus à un moment donné sur un territoire. Elle complète l'approche de l'économie résidentielle : celle associée à la vie quotidienne dans le territoire. Ensuite, et de façon contingente, un secteur dynamique appelle au maintien voire à la création d'emplois territorialisés ; qu'ils soient directement ou indirectement liés à la pratique en milieu naturel. En outre, l'inscription d'un territoire dans le développement du tourisme et des loisirs de plein air se traduit souvent par l'amélioration de services et d'infrastructures locales participant à la qualité de l'offre en matière de loisirs et de tourisme, mais aussi celle qui est contingente à ces activités : hébergement, restauration, commerces, ... Aussi,

⁵² Langenbach M. 2013, « Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux. L'exemple de l'Ardèche », p.235.

l'engagement public dans le développement des activités de nature peut stimuler la mobilisation du tissu associatif, offrant une nouvelle dynamique au secteur et au territoire. Les sports et loisirs de nature ont donc la capacité de faire graviter une variété d'acteurs économiques autour d'eux. Les retombées économiques pour le territoire peuvent donc être notables. Enfin, la valorisation des retombées économiques de ce secteur dans ce même secteur relève du choix politique. En effet, les dépenses des visiteurs constituent pour partie des bénéfices pour la collectivité. Cette dernière pourra, si sa stratégie touristique est ainsi construite, réinvestir cette plus-value sur le territoire et le faire entrer dans - ou soutenir - un cercle vertueux autour du tourisme et des loisirs.

II.C.2. Dimension sociale

Les représentations associées aux APN en tant que levier de développement sont également d'ordre social ; et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, développer les APN c'est répondre à des aspirations sociales majeures : celle du retour à la nature, source de bien-être tant physique que moral. Nous les retrouvons aussi bien dans les attentes touristiques que dans celles du quotidien, du loisir. La pratique de ces activités est toujours réalisée en référence à des valeurs positives telle que la récréation, la santé, le bonheur, le véritable lien social, l'authenticité, ... La démocratisation des sports et loisirs de nature est un phénomène identifié, que L. Falaix explique, en reprenant de nombreuses autres contributions, par différents facteurs : « le sacre des temps libres (Viard, 2002), l'individualisation des pratiques (Augustin, 2002), la pluralité des modes de socialisation (Lahire, 1998), l'attrait pour les espaces de nature présenté comme une modalité de réponse à la standardisation des territoires du quotidien (Bourdeau, 2003), la place des loisirs dans le processus de distinction sociale (Ehrenberg, 1991), ou encore la marchandisation des loisirs sportifs (Corneloup, 2005) »⁵³ Néanmoins, cette démocratisation a fait naître de multiples enjeux, dont le contrôle social des pratiquants libres et la préservation des qualités environnementales des milieux naturels.

Aussi, développer l'offre de loisirs de nature permet de relever l'enjeu de la démocratisation du sport. Ce dernier porte principalement sur l'accès à ces activités aux classes sociales populaires, pour lesquelles le facteur monétaire constitue bien souvent un frein à la pratique ; aux femmes, davantage engagées dans le travail domestique, réduisant alors celui du loisir ; et aux personnes en situation de handicap. Les APN peuvent également être au cœur d'une démarche d'accompagnement de la jeunesse ou en tant qu'outil éducatif. Cet idéal de l'ouverture sociale de ces activités rejoint celui de la mixité et de la cohésion sociale (Kevenc, 2009).

Enfin, à l'échelle de l'individu, les loisirs sportifs participent à la construction identitaire de chacun dans la mesure où ils favorisent l'expérimentation de soi (Ehrenberg, 1991 ; Kaufmann, 2004 ; Viard, 2002).

II.C.3. Dimension environnementale

Par ailleurs, les sports et loisirs de nature sont largement l'objet de représentations positives en termes de relation à **l'environnement**. Le cadre de pratique de ces activités en est l'explication principale. Les APN, en tant qu'activités se réalisant dans un espace naturel le moins aménagé possible, sont perçues comme un moyen de s'inscrire dans un développement à faible impact environnemental. En effet, le développement d'une telle offre touristique et de loisirs ne requiert pas (pour la majorité des APN) d'aménagement fixes importants, préjudiciables pour l'environnement.

⁵³ Falaix L., 2015, « Sports de nature et décentralisation ». In *Développement durable et territoires*, paragraphe 1.

Et plus encore, les loisirs de pleine nature sont considérés comme un moyen de mettre en valeur le cadre naturel dans lequel elles se pratiquent mais aussi de sensibiliser les publics, dans une démarche d'éducation à l'environnement, à la richesse du patrimoine naturel. Ils permettent en effet, une « appropriation empirique de l'environnement naturel dans une dialectique interactionnelle. »⁵⁴ Le déploiement des APN répond à une demande en la matière, que ce soit auprès des enfants ou des adultes. Toutefois, la sensibilisation à l'environnement par la pratique de nature ne va de fait. En effet, se rendre dans un milieu naturel ne peut qu'exprimer une recherche de « poumon vert » pour ne faire « que » s'y promener. Le contact et la sensibilisation aux milieux peut apparaître comme des aspirations secondaires (Wipf, 2012).

De plus, il est nécessaire de revenir et de questionner l'idée que le développement des APN engage peu de conséquences sur l'environnement. D'une part, l'implantation d'infrastructures et d'équipements porte, de fait, atteinte à l'environnement ; même si le « degré » d'aménagement varie grandement selon les pratiques⁵⁵. D'autre part, la mise en place d'activités de nature appelle toujours à l'installation de structures connexes (parkings, commerces, hébergements, restaurations, ...) ; avec un impact environnemental important. Toutefois, nous retrouvons chez les gestionnaires de ces espaces le souci de limiter l'artificialisation du milieu, ou plus justement, celui d'en limiter ces aspects visibles. L'artificialisation est notamment acceptée lorsqu'elle relève de la commodité et de la sécurité de la pratique (Geffroy, 2020). En outre, la pratique de ces activités peut elle-même être porteuse de menaces pour les ressources naturelles dans la mesure où elles sont sources de diverses nuisances et pollutions (dépôt sauvage de déchets, pollution sonore, ...). L'impact environnemental de ces dernières est avant tout préjudiciable dans les cas où la fréquentation est telle qu'elle exerce une forte pression sur le milieu. L'enjeu pour la collectivité est alors de limiter les impacts néfastes et conflits d'usages par la structuration et la régulation des pratiques ; mais aussi par la gestion et l'entretien des espaces de pratiques. Nous touchons alors à la question de la conciliation des pratiques de plein air avec la préservation du patrimoine naturel, qui a été au cœur de nombreux débats, tant locaux que nationaux (Siau, 2007⁵⁶). Les pouvoirs publics ont des moyens à leur disposition pour agir : instruments de régulation, de gestion, d'aménagement du territoire, ... Les leviers d'encadrement constituent en effet des outils pour les collectivités (Le Breton, 2010). La protection de l'environnement est assurée par l'application de « principes [précaution et prévention, participation, répression et réparation] destinés à aménager la cohérence et l'effectivité de la démarche environnementale. [Ils sont] assortis au recours à des outils juridiques aptes à assurer concrètement les protections et mises en valeur qu'elles exigent dans les secteurs affectés par leur implantation et leur gestion »⁵⁷. De façon plus générale, plusieurs auteurs scientifiques ont montré (Vlès, 2017 notamment) que la gestion de ces espaces patrimoniaux, notamment lorsqu'il s'agit de sites naturels, est « confrontée à la difficile articulation entre : protection, préservation de « l'esprit des lieux » et valorisation, élément souvent essentiel à l'économie touristique locale. »⁵⁸ Toutefois, il est intéressant de souligner qu'agir en ce sens témoigne d'un certain rapport à la nature : une nature

⁵⁴Falaix L. 2012, « Les sports de nature dans le département des Landes : du développement maîtrisé à la mobilisation d'une « ressource territoriale » », In *Annales de géographie*, n° 686, paragraphe 4.

⁵⁵ La station de ski est souvent présentée comme le degré d'artificialisation le plus haut pour une pratique « de nature ».

⁵⁶ Siau V., 2007/2, « Sports de nature et attractivité des territoires », In *Pour*, N° 194, p. 13-20.

⁵⁷ Le Breton, J-M. 2010 « Sport, tourisme, environnement et développement local durable (activités récréatives et sportives et protection de l'environnement : le cas du Parc national de la Guadeloupe) ». In : *Revue Juridique de l'Environnement*, n°2, Paragraphe 8.

⁵⁸ Vlès, V. 2021, *Les difficultés de régulation des flux touristiques dans les organismes de gestion de destination..* Paragraphe 17.

fragile, en proie aux activités humaines ; qu'il est nécessaire de préserver pour pouvoir la transmettre aux générations futures. Ces représentations déterminent alors l'anthropisation comme préjudiciable. Cependant, la mesure de l'impact environnemental de la pratique même des sports et loisirs de nature est complexe. Elle l'est d'autant plus quand il n'y a pas d'aménagements physiques. Les effets des activités sont plus diffus et difficilement identifiables. Mounet (2007) a tout de même déterminé quatre grandes catégories d'impact concernant la plupart des sports de nature : le piétinement, le dérangement de la faune, les modifications de recouvrement de la végétation et de la composition floristique ; et les impacts indirects (accès et circulations motorisés, ordures ménagères ; bruit, ...) A ce propos, T. Robin (2014) souligne en traitant, entre autres, du travail de Mounet, que « l'analyse des impacts des sports de nature est intimement lié à un projet de territoire »⁵⁹

II.C.4. Dimension territoriale

Par ailleurs, nous pouvons identifier des représentations relatives aux activités récréatives de nature en matière de développement territorial. Ces dernières constituent donc un instrument pour le développement touristique ; mais également un moyen d'améliorer au moins un segment du cadre de vie de ses habitants, en enrichissant l'offre de loisirs. La notion de cadre de vie est associée à celle de qualité de vie, qui pourrait être définie comme l'agrégation de différents éléments qui participent à rendre agréable le quotidien. Cette notion est fondamentalement subjective et complexe, faite d'une variété de facteurs, au sein desquels l'offre de loisirs tient une place importante. Nous pouvons y ajouter la proximité d'espaces naturels, le dynamisme de la vie sociale et culturelle ou la distance aux bassins d'emplois et de commerces. Les loisirs et sports de nature appellent également au développement d'infrastructures et de services ; qui participent aussi à la qualité de vie d'un territoire. Ainsi, déployer une telle offre permet d'accroître l'attractivité résidentielle de son territoire, et de faire entrer ce dernier dans une dynamique positive. Le gain de population permet notamment le maintien de services de proximités et de services publics voire leur expansion ; essentiels au développement territorial d'un milieu rural notamment. De plus, le déploiement de certaines activités de nature permet de structurer et de développer les mobilités douces.

Toutefois, le développement de l'offre d'APN comporte des enjeux autres, en matière de développement territorial. En effet, nous avons déjà pu voir que ces activités participent à la mutation de la relation ville – campagne ; notamment car elles motivent des flux importants depuis les centres métropolitains vers les périphéries péri-urbaines ou rurales. Les représentations vis-à-vis de ces territoires expliquent largement cette tendance. Ils offrent une réponse au désir de rupture et d'activité, d'espaces naturels préservés comme aménagés. Les loisirs et le tourisme marquent de plus en plus les territoires ruraux, qui s'affirment comme une destination touristique à part entière. Cet intérêt croissant représente à minima un potentiel d'enrichissement ou de diversification de l'offre de ces territoires, voire une opportunité de reconversion économique et de requalification territoriale (faisant suite à la disparition d'une activité mono-industrielle comme c'est le cas à l'Argentièrre-La Bessée dans les Alpes ou à Millau, en Aveyron.)

⁵⁹ Robin, T, 2014, « Loisirs sportifs de nature et développement durable dans un espace protégé » ; Callèle et al. (dir), In *Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?* Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, paragraphe 11.

Pour en revenir à notre cas d'étude, nous observons que les représentations relatives aux APN bien visibles dans la stratégie de développement touristique portée par les élus de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. En effet, ils ont pour ambition de positionner leur territoire sur le segment du « tourisme durable et local ». Le développement des activités de nature est pleinement pensé comme un moyen d'y parvenir. D'une part car elles peuvent s'inscrire dans le tourisme « durable », c'est-à-dire concourir aux trois piliers du développement durable :

- Un développement économique territorialisé, qui bénéficie aux sociétés locales via le réinvestissement ;
- Un tourisme qui bénéficie aux touristes, aux habitants (démocratisation, mixité, cohésion) et aux salariés du secteur ;
- Un impact environnemental réduit (vis-à-vis d'autres produits touristiques) et la valorisation des richesses environnementales.

Le qualificatif local souligne d'autre part que les APN constituent des aménités touristiques mais également des loisirs du quotidien pratiqués par des administrés comme par les habitants de territoires voisins, dans un rayon d'environ 50km. Néanmoins, Ginelli et al. (2020) rappellent que penser de pair le durable et le local est une construction sociale ; qui ne représente pas toujours la réalité des trajectoires. Quoi qu'il en soit, leur développement est envisagé comme des outils au service du développement touristique mais également du développement territorial. Les loisirs et sports de nature constituent en cela une véritable ressource territoriale.

II.D. Une action intercommunale complexe, encadrée et orientée

Dans notre question du « comment » la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois fait du développement touristique et territorial en mobilisant les activités de pleine nature, il est essentiel de considérer le contexte dans lequel se réalise son action. Nous pouvons en effet la qualifier de complexe, d'encadrée et d'orientée. Les paragraphes suivants nous permettront d'explicitier ce propos.

II.D.1. Un système d'acteurs complexe

Tout d'abord, l'action intercommunale est complexe au regard du nombre important d'acteurs entremêlés sur son territoire. Et pour cause, les 28 communes regroupées au sein de l'intercommunalité appartiennent à trois départements différents : le Tarn (81), la Haute-Garonne (31) et l'Aude (11). Les Conseils Départementaux du Tarn, de l'Aude et de la Haute-Garonne sont donc également actifs sur le territoire, et constituent des interlocuteurs privilégiés de l'intercommunalité. De plus, à l'origine sur deux régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), l'EPCI se situe aujourd'hui en totalité en Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée. Elle est partenaire de la Communauté de Communes sur différentes politiques, notamment en ce qui concerne le développement économique et touristique.

Ensuite, un acteur majeur sur le territoire Lauragais Revel Sorèzois est les Voies Navigables de France (VNF). En effet, cet établissement public est gestionnaire du Domaine Public Fluvial pour le compte de l'Etat depuis 1990. Son domaine s'étend donc sur les différents ouvrages qui composent le Canal du Midi. Il s'agit dans notre cas des rigoles de la Montagne et de la Plaine, ainsi que du bassin de Saint-Ferréol. VNF est en charge de la conservation, de la gestion et de la valorisation du bien Unesco dans le respect du cahier des charges associé. Il contraint en effet les aménagements du site comme de ses alentours, protégé soit en tant que site inscrit (« Saint-Ferréol et ses abords »), ou en tant que « zone tampon ». Aujourd'hui, du fait de ressources et moyens limités, VNF a tendance à se recentrer sur son corps de métier principal : l'exploitation et la maintenance du réseau hydraulique. Mais le volet « valorisation » de sa mission n'est pas pour autant abandonnée. En effet, la marque « Canal du Midi » a été lancée le 8 Juillet 2021. Cette dernière a pour ambition de renforcer la visibilité du Bien en donnant une identité visuelle commune (un logo) à tous les territoires et acteurs du Canal du Midi. A l'occasion du lancement de la marque, une série d'événements furent proposés, intitulées « Les escales culturelles du Canal du Midi ». Elles se sont tenues à Saint-Ferréol le 23 août dernier.

Autre acteur public essentiel présent sur le territoire intercommunal : l'Office National des Forêts (ONF). Il est en effet le gestionnaire des forêts publiques domaniales. Ses missions ont pour ambition de répondre à quatre principaux objectifs : gérer durablement les forêts, protéger l'environnement, accueillir le public, et valoriser les espaces naturels et la ressource bois. Il est en cela un interlocuteur privilégié de l'intercommunalité. L'ONF est particulièrement présent à l'Est du territoire, dans la Montagne Noire.

De plus, doit être considéré l'acteur suivant : l'Institut des Eaux de la Montagne Noire (IEMN). Cette entente interdépartementale produit et dessert en eau potable plus de 210 habitants répartis sur 220 communes ; veille à la satisfaction en eau de l'agriculture et participe à l'alimentation du Canal du Midi. Il gère pour cela de grandes infrastructures : le barrage des Cammazes, le barrage de la Galaube, et les trois usines de production d'eau potable appelés Picotalen ; et leurs abords.

Enfin, cinq communes appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Languedoc. De ce fait, en signant la charte du Parc, les communes membres se sont engagées à mettre en œuvre une démarche de qualité sur leur territoire (construction, gestion des eaux et des déchets, etc.) Toutefois, le Parc ne dispose pas de pouvoir réglementaire spécifique ; mais reste tout de même un acteur à considérer dans l'action du regroupement communal.

La carte ci-dessous illustre ce système d'acteur complexe avec lequel la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois agit et / ou entre en interaction au gré des projets en cours.

Carte des différents acteurs présents dans le territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

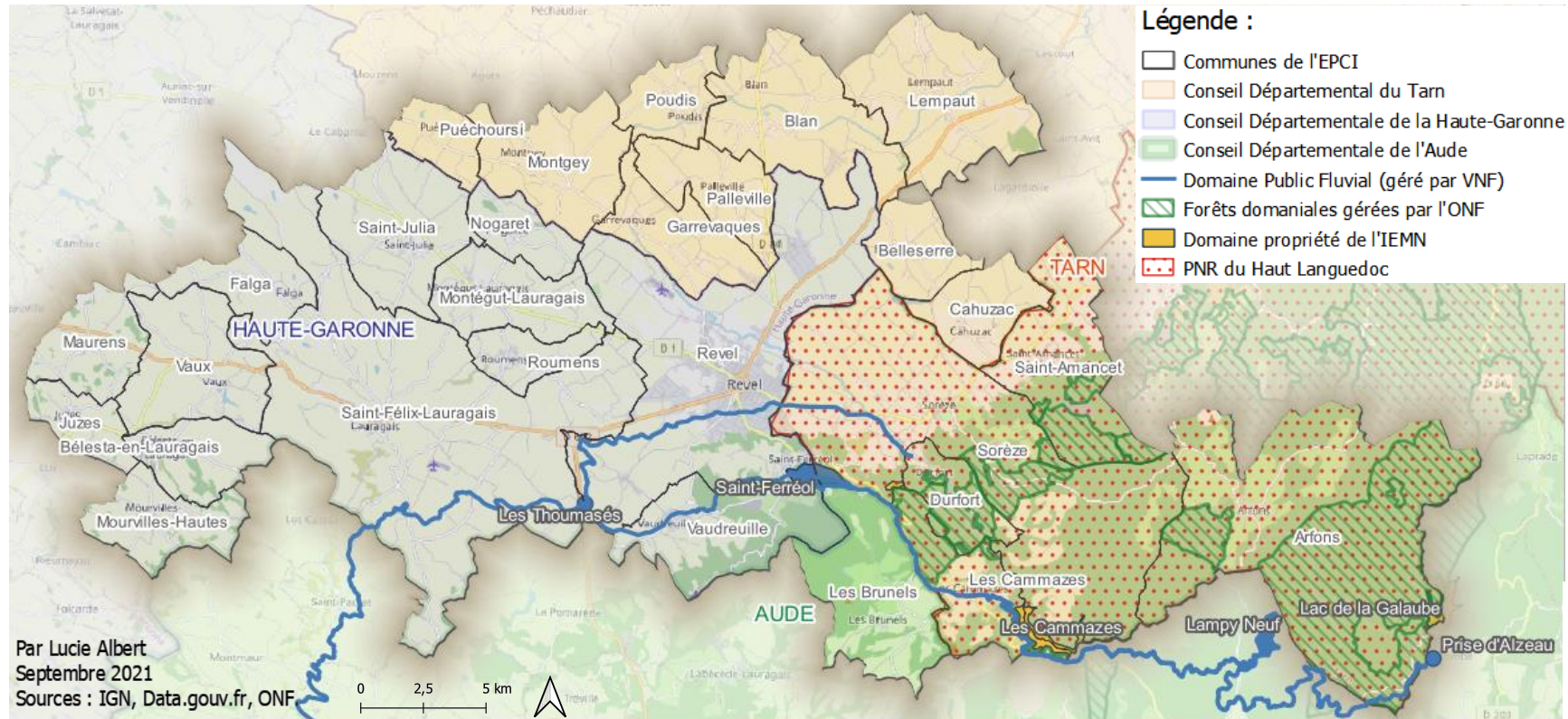


Figure 22

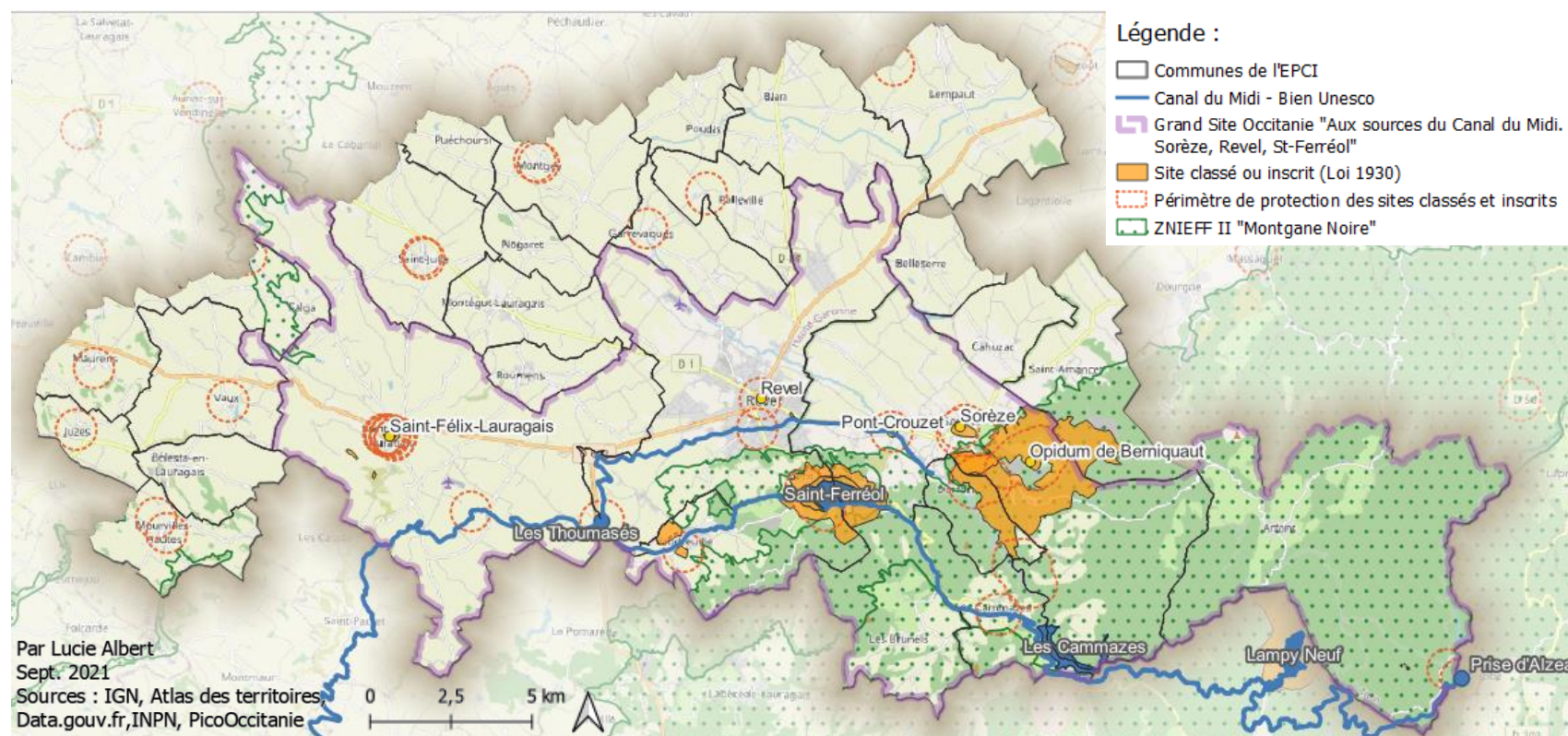
Nous observons que cette complexité est particulièrement marquée dans un site du territoire : le bassin de Saint-Ferréol. Et pour cause, quatre communes situées dans trois départements différents se partagent la surface du lac. Elles ont la charge de l'entretien du site sur leur commune et y exercent leurs pouvoirs de police concernant la circulation, la baignade et les activités nautiques. Ensuite, l'échelon intercommunal est un acteur majeur de Saint-Ferréol. Ensuite, la Communauté de Communes est propriétaire de parcelles sur le versant Nord du bassin, à cheval sur les communes de Revel et Sorèze. Elle y exerce ses compétences principalement en matière de tourisme, d'économie et de planification urbaine. Elle a aussi la charge de la gestion des aires de stationnement à proximité du site. De plus, le bassin de Saint-Ferréol appartient au DPF. Ainsi VNF y mène ses actions de protection – gestion – valorisation. La gestion du site peut alors être qualifiée de fragmentée. De plus, la complexité de la gestion du site tient au fait que Saint-Ferréol est l'objet de plusieurs classements : il est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ses abords au titre des sites inscrits, et sa digue comme site classé (qui impose donc d'un périmètre de protection de 500 mètres autour de l'ouvrage).

II.D.2. Un cadre normatif issu de la décentralisation

De plus, l'action de la Communauté de Communes peut être qualifiée d'encadrée dans la mesure où ses compétences doivent s'exercer dans un cadre réglementaire particulier. En effet, ses actions sont soumises au respect du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P), de celui de l'Environnement, de l'Urbanisme, des Marchés Publics, etc. Il revient aux agents de la Communauté de Communes de veiller au respect de ce cadre afin de conférer aux actions de l'intercommunalité la légitimité réglementaire nécessaire.

De plus, la collectivité se doit de respecter les cahiers des charges relatifs de nombreux classements attribués à des sites ou monuments présent sur son territoire administratif. Ces derniers sont recensés sur la carte ci-dessous.

Les différents périmètres de classements patrimoniaux présents dans le territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois



En matière de politiques touristiques relatives aux activités récréatives de nature, l'action de l'intercommunalité est plus particulièrement encadrée par l'injonction au « développement maîtrisé » des sports et loisirs de nature, traduisant le référentiel du développement durable. En effet, issus des lois de décentralisation de l'activité sportive, ce principe doit être appliqué lors de la création puis de la gestion d'espaces accueillant ce type d'activités. Il est appliqué sous le contrôle des Conseils Départementaux auxquels incombe, depuis la loi sur le sport du 6 juillet 2000, la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Il revient à cette dernière d'organiser le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), au sein duquel il s'agit d'inscrire des Espaces, Sites et Itinéraires. Cet outil normatif « doit garantir l'accessibilité aux lieux, supports des pratiques sportives de nature, sans pour autant compromettre les objectifs de préservation environnementale, l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche...) ou le droit de propriété. »⁶⁰ Il s'agit alors de permettre la cohabitation des usages, en d'en limiter les conflits. Aussi, Ludovic Falaix (2015, paragraphe 7) souligne que le « développement maîtrisé des sports de nature » est considéré comme « un moyen d'éducation à l'environnement, de développement de l'emploi sportif, de préservation des milieux naturels et de renforcement de la légitimité des fédérations sportive relevant de cette filière dont les leviers principaux sont l'institutionnalisation de la pratique, la qualité de l'encadrement des pratiquants et les choix d'aménagement et leur animation. Cette politique comporte ainsi « une dimension économique, mais surtout environnementale et sécuritaire ». Néanmoins, la mise en place d'une telle politique ne peut se réaliser sans le concours des partenaires des Départements, que ce soient les collectivités locales ; les acteurs du mouvement sportifs ou les socioprofessionnels du secteur. D'ailleurs, Falaix avance que ces partenaires deviennent acteurs du « développement maîtrisé des sports de nature » par l'animation des ESI, qui agit comme un moyen de contrôle des pratiques libres. Elle est en effet pensée comme un instrument privilégié pour maintenir voire améliorer les sites, paysages, et milieux naturels des ESI inscrit au PDESI dans la mesure où elle se traduit par l'encadrement professionnalisé des pratiquants, l'accès à l'information relative aux valeurs patrimoniales des espaces de pratique, et à l'amélioration de leurs compétences techniques. En somme l'animation des ESI est considérée comme un rempart à leur dégradation. Ainsi, l'intercommunalité est un acteur majeur du déploiement des APN, mais qui reste néanmoins tributaire des prérogatives départementales.

II.D.3. Un positionnement touristique orienté

Enfin, en matière de développement touristique, l'action de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois peut être qualifiée d'orientée pour la raison suivante. Alors que l'identité et son attraction touristique repose principalement sur le patrimoine hydraulique des Sources du Canal du Midi, ce levier de développement revient plutôt à la Région Occitanie et à VNF. En effet, nous l'avons vu, Saint-Ferréol appartient au Grand Site Occitanie (GSO) « Aux sources du Canal du Midi. Sorèze, Revel, Saint-Ferréol ». Ce dispositif régional est porté par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) d'Occitanie. Il est hérité de l'ancienne région Midi-Pyrénées qui avait initié la politique « Grands Sites Midi-Pyrénées » ; et qui a été repris et étendu lors de la fusion des régions en 2016, devenant ainsi « Grand Site Occitanie ». Aujourd'hui, 40 sites font partie de ce dispositif. Dans les faits, il est construit comme un outil pour mettre en œuvre, par le volet

⁶⁰ Pôle de Ressources Nationales des Sports de Nature, 2008 « Pour un développement maîtrisé des sports de nature : la CDESI et le PDESI ».

communicationnel, la politique touristique régionale et ainsi répondre aux objectifs de la Région en termes d'attractivité, d'aménagement du territoire et de dynamisme économique. Son objectif principal est de constituer une vitrine du tourisme en Occitanie. En Lauragais Revel Sorèzois, son action porte sur la promotion du patrimoine hydraulique que représente Saint-Ferréol et le réseau d'alimentation du Canal du Midi ; ainsi que des patrimoines qu'offrent les villes de Sorèze et Revel. D'autre part, VNF a la charge de la valorisation du Canal du Midi en tant que bien UNESCO. Alors, le patrimoine hydraulique ne peut être mobilisé par l'intercommunalité comme axe majeur de sa stratégie touristique car il est d'abord celui de la Région et de VNF. La Communauté de Communes est tout de même associée au dispositif GSO par le biais du Syndicat Mixte qui portait le dossier, mais le chef de file demeure la Région. Elle peut bien évidemment s'engager sur cet élément phare de l'image du territoire par la communication ; mais moins en faire l'objet premier de ses projets. Alors, afin d'être acteur de son territoire et de mener des projets concrets en matière de tourisme, l'intercommunalité a tendance à se reporter sur un autre levier majeur pour le développement : les activités de pleine nature.

Ainsi, en tant que ressource touristique, les activités récréatives de nature disposent d'un potentiel de développement territorial, nous l'avons vu dans cette partie. Pour poursuivre notre réflexion, nous avons vu que d'après la littérature scientifique, la paire ressource territoriale – coordination des acteurs constituait le socle de la construction territoriale. Ainsi, dans cette troisième partie, nous allons étudier l'opérationnalisation de cette relation. Autrement dit, il s'agira d'explorer les manières dont sont mobilisés les activités de pleine nature par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois pour « faire territoire ».

PARTIE III :

**LA DOUBLE PORTEE DES APN : UN OUTIL POUR
FAIRE TERRITOIRE EN LAURAGAIS REVEL SOREZOIS**

Au cours de cette troisième et dernière partie, nous allons montrer comment la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois fait territoire en remobilisant les leviers identifiés en première partie par le biais des actions qui ont fait l'objet de mes missions de stage. Nous allons donc opérer une certaine catégorisation pour expliciter au mieux notre propos, mais il faut avant tout considérer que ce sont ces différents leviers mis en système, qui font territoire.

III. A. Le tourisme et les APN pour maintenir son identité : un plan de gestion pour Saint-Ferréol

En première partie, nous avons observé que les pouvoirs locaux produisaient de l'imagerie, des images, des imaginaires qui, par leur juste combinaison, permettait de conférer à un espace géographique une identité, identité qui participe notamment à « faire territoire ». Elle peut en effet donner du sens à un espace déterminé ; et également être appropriée par les locaux (individuels, associations, professionnels du tourisme) et réappropriée, pour la faire vivre, et participer ainsi à la construction du territoire.

Dans le cas de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, l'identité du territoire fixée par les élus communautaires est celle des « Sources du Canal du Midi ». Il faut noter que le nom est un élément structurant de l'identité touristique d'un territoire. Cette qualification est une construction politique, faite de réflexions et de négociations entre les élus. J'ai pu directement observer cette dynamique de construction en participant à une réunion de travail des élus pour l'élaboration de l'enjeu n°2 du projet de territoire « Accroître l'attractivité touristique et les loisirs ». J'ai en effet été chargée de la prise de note à la table-ronde ayant travaillé sur le thème suivant : « Quelle identité touristique pour le territoire ? ». En premier lieu, l'identité est d'abord considérée comme l'image que les élus veulent donner à leur territoire. Il s'agit ainsi d'un positionnement qui influence l'attractivité. Elle doit être commune à l'ensemble du territoire de l'EPCI. Et c'est ce qui en fait sa difficulté dans la mesure où l'on retrouve plusieurs points d'accroche potentiels en matière d'attractivité touristique : le Lauragais, la Montagne Noire et les sources du Canal du Midi. A la suite des débats, le positionnement politique fut de maintenir la dénomination « Aux sources du Canal du Midi ». Elle est à la fois considérée comme le point central du tourisme sur le territoire, mais également l'élément fédérateur autour duquel peuvent être proposées des activités de pleine nature, autour de l'histoire, du patrimoine bâti et hydraulique. D'après les élus, disposer sur son territoire d'infrastructures de l'ouvrage exceptionnel qu'est le Canal du Midi constitue un atout majeur qu'il est nécessaire de valoriser dans le nom. La renommée du site est si grande, et l'imaginaire associé toujours plus positif, qu'il offre un coup de projecteur que le territoire entend bien mobiliser. L'expression « Canal du Midi » est parlante, évocatrice, et donc pensée comme un moyen d'attirer des visiteurs. Il est même perçu aujourd'hui comme la seule ressource territoriale à disposer de cette capacité d'attraction à portée nationale, voire internationale. Aussi, en reprenant le terme de « Canal du Midi », les élus traduisent la volonté de s'appuyer sur les classements dont fait l'objet le territoire car ils sont considérés comme des vecteurs touristiques. Ils ont tout de même choisi d'y accoler « Sorèze, Revel, Saint-Ferréol ». Cela souligne les lieux désignés comme faisant l'attrait touristique du territoire intercommunal ; et ayant une portée a minima régionale. Aussi, d'après les élus, le nom complet retranscrit bien la réalité des pratiques des visiteurs : les touristes viennent d'abord sur le territoire pour le Canal du Midi. Ensuite, ils découvrent Sorèze, Revel, Saint-Ferréol et les autres sites d'intérêt. Le Canal constitue donc le point d'accroche des touristes, justifiant donc sa place première dans l'image et l'identité territoriale. Par ailleurs, être le territoire des sources du Canal du Midi constitue le moyen de se singulariser vis-à-vis des autres territoires ; et ainsi d'affirmer encore son

identité singulière. Les débats observés ont montré que d'autres caractéristiques du territoire ne disposaient pas de cette faculté. L'exemple développé fut celui du Lauragais. L'idée de mener une communication intercommunale axée sur le Lauragais a en effet été évacuée pour deux raisons. D'une part, cette entité paysagère s'étend au-delà des limites administratives de la Communauté de Communes. Elle ne retranscrit donc pas la particularité du territoire intercommunal. D'autre part, le Lauragais constitue le pivot de la stratégie touristique du PETR Pays Lauragais, auquel est intégrée la collectivité et qui correspond quant à lui au territoire global du Lauragais.

III.A.1. Les enjeux de Saint-Ferréol

En tant qu'ouvrage clé du système d'alimentation du Canal du Midi, Saint-Ferréol est au cœur de l'identité du territoire. Son identité porte bien entendu sur le patrimoine hydraulique historique qu'il constitue, mais aussi sur son cadre naturel inspirant calme, détente et quiétude, ainsi que sur son potentiel d'activités, essentiellement de pleine nature. Il représente donc le positionnement même de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois sur le segment touristique patrimoine – nature active. Ainsi, toucher à l'identité de Saint-Ferréol c'est d'une certaine manière toucher à celle du territoire intercommunal. Aussi, Saint-Ferréol dispose d'une identité forte en tant que « haut-lieu », identité empreinte de l'idée de « qualité ». Toutefois, plusieurs enjeux sont considérés par les pouvoirs publics locaux comme néfastes pour le site et pour son identité. Plus justement, ils mettent à mal la ressource touristique qu'il représente, source d'attractivité pour tout le territoire (Saint-Ferréol en est le poumon touristique, et le point d'entrée.)

Le premier et principal défi de Saint-Ferréol est sa gestion des flux, tant piétonniers qu'automobiles, lorsqu'ils sont intenses. C'est particulièrement le cas de la saison estivale (juillet – août) mais aussi lors des week-ends de mi-mai à fin septembre. En termes de flux, les tendances fortes sur les suivantes : l'arrivée des visiteurs sur le site se réalise surtout par le versant Nord du bassin (principalement par Revel, mais aussi largement par Sorèze ; comme l'illustre la carte ci-dessous). Le mode d'accès privilégié au site est la voiture individuelle.



Figure 31 : Le trafic des voies à Saint-Ferréol - Source : Diagnostic pour l'élaboration du plan de référence de Saint-Ferréol, Atelier ATP- 2016

Sous l'effet de leur nombre, les problèmes de circulation sont habituels. Mais la problématique majeure est celle du stationnement, qui se localise également sur au Nord du site. Toutefois, le nombre de visiteurs est si important – vis-à-vis de la capacité de stationnement du site – qu'il se réalise plus de façon sauvage (notamment sur le bas-côté des voies – cf photo) que sur des places de parking. Le diagnostic de Saint-Ferréol réalisé par le Cabinet d'architecte ATP en 2016 indique que l'offre existante est de 455 places aménagées ; tandis que le stationnement sauvage en haute saison représente 779 places. Cela crée un réel problème ; une réelle pression sur le site. Ensuite, une fois garer, les visiteurs se dirigent majoritairement vers la plage. Pour cela, ils doivent traverser la pinède. Or, malgré les quelques chemins aménagés, les individus arpentent la pinède par des petits chemins formés au fil des passages (cf photo ci-contre). En période de forte affluence, le piétinement de cet espace est donc intense, occasionnant l'accélération de l'érosion du site.

En réalité, ce qui fait problème à Saint-Ferréol ce n'est pas les flux de voitures et de personnes, mais bien leur intensité. Nous retrouvons alors dans le vocabulaire des élus comme des agents de l'intercommunalité l'idée de surfréquentation touristique. Plus justement, dans le cas de Saint-Ferréol, il serait préférable de parler de surfréquentation de loisirs car ce sont moins les pratiques des touristes qui causent ces enjeux, mais plutôt celles de loisirs, des visiteurs à la journée. Cette notion est également l'objet de nombreux travaux scientifiques. Elle renvoie au concept de « capacité de charge ». Issu des sciences physiques, il se définit comme le nombre de visiteurs qu'un lieu peut recevoir sans être durablement modifié. Il s'agit donc d'un outil quantitatif qui permettrait de déterminer le nombre idéal de touristes pouvant fréquenter le site sans le transformer de manière préjudiciable. Mais cette idée est largement critiquée, d'abord parce qu'elle ne repose pas sur une « norme » stable, simple et reproductible partout (Vlès V., 2021). Au contraire, son résultat est inhérent aux représentations de ceux qui le produisent et/ou l'utilisent. Elle demeure tout de même souvent mobilisée par les acteurs de la gestion d'un site touristique exceptionnel, mais non sans difficulté. A noter qu'ils préfèrent le concept plus vaste de « capacité d'accueil touristique ». L'atteinte ou le dépassement de ce seuil témoignerait du phénomène de surfréquentation. Toutefois, le concept de « capacité de charge » va plus loin. Comme l'indique le professeur émérite toulousain Vincent Vlès, reprenant le travail de Coccossis et Mexa, (2004), « en rapprochant de manière opérationnelle l'idée de saturation d'une destination et celle de



Figure 232 : Stationnements sauvages aux abords de Saint-Ferréol depuis l'arrivée par Sorèze.
Source : Diagnostic Saint-Ferréol Atelier ATP- 2016



Figure 33 : Nombreux chemins pour traverser la pinède.
Source : Diagnostic Saint-Ferréol, Atelier ATP- 2016

sa protection, il offre un cadre interdisciplinaire pour limiter les impacts du tourisme sur le milieu »⁶¹. Sa portée n'est pas uniquement écologique, mais il peut être bénéfique en matière de gestion ou de gouvernance.

Le calcul de capacité de charge de Saint-Ferréol n'a pas été réalisé ; mais la notion de surfréquentation est bien présente, notamment utilisée comme la cause des préjudices aujourd'hui connus par le site. Globalement, il est admis que les conséquences de la surfréquentation sont nombreuses et variées (d'ordre environnemental, social, culturel, économique). Dans le cas étudié, ce que nous observons principalement est la dégradation de l'environnement naturel, la diminution de la qualité de l'offre touristique et de loisirs, la dégradation visuelle du paysage par la présence considérable de voitures, et la pollution du milieu (par les émissions des véhicules, et par déchets ménagers notamment). Cette problématique est également un enjeu à gérer dans sa dimension sociale car elle peut susciter des réactions de prise de distance voire de rejet de la part des habitants. C'est un phénomène qui peut être observé sur ce site car certains d'habitants du territoire intercommunal - et ceux voisins - se détournent du lac lors des périodes de forte affluence. La surfréquentation menace également l'identité d'un site car elle touche à sa dimension culturelle, aux perceptions et aux représentations (faites de d'éléments matériels comme immatériels) qui contribuent directement à l'identité du site. En réaction, il revient aux autorités locales de réguler le tourisme en établissant et en appliquant un ensemble de politiques pour sa gestion, sa préservation et son développement durable du site. Les modes de régulation des fréquentations sont nombreux. Florence Deprest (1997) en propose deux grands types : agir sur le volume de la fréquentation (soit la stopper soit la limiter) ; ou bien agir sur l'impact de cette fréquentation (en régulant la fréquentation et/ou en augmentant la résistance du site et / ou en modifiant la nature de la fréquentation).

A Saint-Ferréol, un second enjeu est identifié : celui de sa gouvernance, ou plus justement sa clarification. Nous avons précédemment vu qu'elle est aujourd'hui répartie entre trois principaux acteurs : VNF pour la gestion, l'entretien, la restauration et la valorisation de l'ensemble du système hydraulique ; la Communauté de Communes qui s'occupe de la gestion (touristique et fonctionnelle notamment) de ses parcelles intercommunales ; et quatre communes en charge de l'entretien de leurs parcelles communales et des intercommunales (par convention avec la Communauté de Communes). Ainsi, aujourd'hui une multiplicité d'acteur a la charge d'une gestion fragmentée du site. La Communauté de Communes s'emploie, nous allons le voir, à pallier cette situation complexe, en faveur d'une gestion d'ensemble portée par un interlocuteur unique.

⁶¹ Vincent Vlès, 2021, « Les difficultés de régulation des flux touristiques dans les organismes de gestion de destination : l'exemple de Porquerolles », in *in Botti L. et Spindler J. (dir.), Organismes de gestion de destination : stratégies et pratiques pour un management responsable et durable des territoires touristiques*, A paraître, p.3.

III.A.1. La construction de la « Feuille de route Saint-Ferréol »

Ainsi, les problématiques relatives à la gestion des flux et à la gouvernance mettent à mal le site de Saint-Ferréol et la ressource touristique qu'il représente, et l'identité dont il dispose en tant que haut-lieu. C'est principalement en réaction à ces problématiques et à la volonté d'accroître le tourisme et les loisirs sur le territoire intercommunal que la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois s'est engagée dans la réalisation, à terme, d'un plan de gestion du site, appelé « Feuille de route Saint-Ferréol ». La première construction de ce document stratégique constitua une de mes missions de stage. Son but est de proposer un cadre pour le développement du site de Saint-Ferréol (au moins) sur la période de la mandature actuelle. Cette feuille de route est constituée d'axes stratégiques, déclinés en Orientations Stratégiques (OS), elles-mêmes traduites en Orientations Opérationnelles (OP), ou autrement dit, en actions concrètes. J'ai été chargée de la construction du support de travail destiné au Groupe de Travail « Saint-Ferréol », constitué de différents élus communautaires réunis lors de réunions dédiées à la construction du document. Il s'agira, dans les paragraphes suivants, de présenter mon travail mené dans le cadre de cette mission.

Il s'agissait en premier lieu de construire la structure du document, à partir des axes stratégiques. Ces derniers furent rapidement déterminés, en accord avec Xavier Guiraud. Les enjeux majeurs à relever pour le développement de Saint-Ferréol sont clairement identifiés au quotidien mais aussi dans le diagnostic du plan de référence réalisé en 2016. Ainsi, ils sont au nombre de trois et portent sur la mobilité (1), la préservation de l'environnement (2) et le développement territorial (3). Ensuite, afin de nourrir ces axes stratégiques, un large travail de recensement d'actions a été mené sur des supports variés. Le premier et principal vivier d'informations est le plan de référence de Saint-Ferréol. Toutes les opérations à réaliser à Saint-Ferréol qui ont été identifiées par le travail du cabinet d'études ont été reprises et traduites en opérations stratégiques, construites à partir d'un verbe d'action. Ensuite, un travail de recherche complémentaire a été réalisé pour compléter cette première et importante base de données. Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier puis d'étudier des plans de gestion menés dans des sites / territoires aux caractéristiques et/ou enjeux similaires à celui étudié. Dans un second temps, mon travail consista à remobiliser les actions définies dans ces documents stratégiques au sein de la « Feuille de route Saint-Ferréol ». Quelques opérations ont été réemployées telles quelles, tandis que la majorité a fait l'objet d'un réajustement pour correspondre pleinement au territoire de la Communauté Lauragais Revel Sorèzois. Les documents utilisés furent les suivants :

- Le plan de référence (projet et fiches actions) « Revalorisation touristique du hameau du Somail - Canal du Midi », 2015, porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne ;
- Le 5^{ème} volet « Sports et loisirs de nature » du Plan d'action du Schéma de développement durable de la vallée de la Sélune (2013), schéma initié par Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche ;
- Le « Plan guide » du Parc de Loire (2018) porté par Orléans Métropole ;
- L'étude finale du projet de requalification du plan d'eau de Plobsheim, projet « Tournant du Rhin », (2011) porté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Une fois la collecte d'actions achevée, un travail de retraitement (suppression, association ou redéfinition) des actions fut nécessaire pour gagner en clarté. Ensuite, les actions furent regroupées par thématique c'est-à-dire les « orientations stratégiques », ce qui permit d'obtenir, après accord de

mon maître de stage, le « squelette » de la Feuille de route tel que présenté ci-dessous, à l'intérieur desquelles sont organisées les 79 actions alors identifiées :

AXE 1 - Mobilité

Orientation stratégique 1 : Faciliter l'accès à Saint-Ferréol

Orientation stratégique 2 : Mieux circuler à Saint-Ferréol

AXE 2 – Préservation de l'environnement

Orientation stratégique 1 : Sensibiliser le public aux espaces naturels de Saint-Ferréol

Orientation stratégique 2 : Engager une stratégie paysagère affirmée alliant aménagement et gestion

Orientation stratégique 3 : Engager une gestion durable de Saint-Ferréol (eau, déchets, énergie, environnement)

AXE 3 – Développement territorial

Orientation stratégique 1 : Etablir une gouvernance claire du site de Saint-Ferréol

Orientation stratégique 2 : Faire connaître et faire parler de Saint-Ferréol

Orientation stratégique 3 : Encadrer et déployer les équipements et services autour de Saint-Ferréol

Orientation stratégique 4 : Animer le réseau des prestataires touristiques de Saint-Ferréol

La première version de ce support à la constitution d'une feuille de route fut exposée par X. Guiraud à Mme Housseau en amont de la présentation au Groupe de Travail, pour en valider le fond et la forme. Ceci fait, la première version de ce document, qui vous est présenté en annexe 2, fut présenté lors d'une réunion du Groupe de Travail Saint-Ferréol à ce propos. Elle s'est tenue le 23 juin 2021. Deux objectifs sous-tendaient cette rencontre à laquelle j'ai participé. D'une part, il s'agissait d'affirmer l'intérêt d'un tel document stratégique auprès des élus ; et d'autre part de valider sa structure en axes, orientations stratégiques et actions. Plus amplement, il était question d'engager les élus dans la création de cette « Feuille de route » dont l'intérêt majeur est de doter la collectivité d'un document stratégique qui guidera le développement de Saint-Ferréol. Sa dimension est globale dans la mesure où sont développées les actions relevant des compétences de la Communauté de Communes, mais aussi celles de ses partenaires ayant prise sur le bassin de Saint-Ferréol (Office du tourisme, Communes, Voies Navigables de France, Musée sur Réservoir, Région, etc.) Le porteur de chaque action sera défini dans un temps ultérieur. A défaut d'obtenir une validation nette de la part des élus présent, le document a été le support de discussion, ouvrant des perspectives pour l'affirmation futures de ces orientations stratégiques. En somme, cette première réunion a eu pour bénéfice la prise en main d'un document purement stratégique par les élus. En partie en position d'observation participante, j'ai pu remarquer la tendance des élus à rapidement quitter la dimension de la stratégie pour rallier celle du factuel et de l'opérationnel. À la suite de ce premier temps d'échange, il leur a été demandé de retravailler le document support de la réunion. Il s'agissait d'ajouter, supprimer ou modifier les orientations opérationnelles et d'indiquer pour chacune d'elles un ordre de priorité (haut / moyen / bas) et une échéance (court / moyen / long terme). Les retours obtenus ont été compilés au sein d'un même fichier qui servi de support à la deuxième réunion du

Groupe de Travail Saint-Ferréol autour de cette Feuille de route, qui s'est tenue le 29 juillet 2021. En préambule, les axes et orientations stratégiques présentés ont été retenus. Ensuite, l'intitulé des actions, ainsi que l'ordre de priorité et l'échéance qui leur a été attribuée ont été passés en revue une à une, parfois négociés, puis confirmés. J'ai pu mener la moitié de la présentation de cette seconde réunion, simultanément à un travail de prise de note des remarques des élus. Le résultat, exposé en annexe 3, sera ensuite traité par un technicien en relation avec Mme Housseau, afin d'être actualisé (ajout, suppression, nouvelle hiérarchisation). Il sera de nouveau soumis aux membres de Groupe de Travail pour amendement, ajustement puis validation. Après cela, ce travail sera présenté en Bureau des Vice-présidents. S'il est validé, il sera exposé en conférence des Maires. L'ensemble des démarches précédemment exposées constitue la première étape du travail nécessaire à l'aboutissement de la « Feuille de route Saint-Ferréol ». S'en suivra la deuxième étape, consacrée à l'élaboration puis à la validation des fiche-actions propres à chaque orientation opérationnelle. Elles seront construites sur la base d'un canevas présenté ci-dessous (en annexe 4). A l'instar des actions de la feuille de route, il est le résultat d'un travail de référencement auprès des documents stratégiques étudiés. Ensuite s'ouvrira le temps de la validation du plan de gestion « Saint-Ferréol 2021/2026 » selon le circuit suivant : Groupe de travail > Bureau des vice-présidents > Conférence des Maires > Conseil Communautaire.

Cette mission de stage fut l'occasion mobiliser des **compétences** acquises lors de mes études en master dans un cadre professionnel. Il s'agit principalement d'avoir développé une approche systémique de la gestion et l'aménagement du territoire entre écologie, géographie, sociologie et économie ; et d'avoir fait preuve d'un esprit de système pour le traitement des données récoltées par le travail de benchmark. Elle fut aussi riche en nouveaux apprentissages car elle m'a permis de travailler le versant stratégique du développement touristique ; mais aussi d'avoir un contact privilégié avec les élus et d'expérimenter la relation élu – technicien.

III.A.3. Un document stratégique pour maintenir l'identité de Saint-Ferréol ...

Sans reprendre textuellement les différentes actions, nous allons les analyser ensemble pour, en premier lieu, montrer que l'investissement intercommunal souhaité pour Saint-Ferréol dont témoigne cette « Feuille de route » permet de maintenir l'identité de Saint-Ferréol.

Tout d'abord, ce document y concourt en affirmant le caractère prioritaire du traitement de la problématique de gestion des flux. Cette dernière porte, nous l'avons vu, atteinte à la qualité du site, notamment en termes paysager et environnemental ; alors que c'est ce qui fait l'identité du site : sa qualité (paysagère et patrimoniale essentiellement).

Aussi, ce qui fait l'identité de Saint-Ferréol c'est son cadre unique. La feuille de route montre qu'un engagement conséquent est souhaité de la part des élus en termes d'aménagement et de gestion paysagère du site. A ce propos, il est pertinent de souligner un élément : celui du traitement de la pinède. Un abatage conséquent d'arbres est aujourd'hui indispensable et urgent pour des questions de sécurité. En effet, en raison de décennies sans gestion adaptée, la pinède est vouée à être transformée en un espace de boisement mixte, fait notamment de feuillus. Ce changement va ôter à Saint-Ferréol une part de son identité. Il reviendra alors aux élus de la reconstruire autour de ce nouveau paysage au Nord du bassin.

Ensuite, Saint-Ferréol est le site clé du positionnement du territoire « Aux sources du Canal du Midi ». Ainsi, l'ouvrage hydraulique qu'il constitue compose pleinement son identité. La « Feuille de route » transcrit un désir de le mettre en valeur, notamment avec l'OP63 « Valoriser le patrimoine hydraulique (par la vulgarisation technique et scientifique des ouvrages de Saint Ferréol, autour de la Maison de l'ingénieur) ». Elle permet de rappeler ce qui a fait et fait encore du bassin de Saint-Ferréol un site d'intérêt majeur.

En corrélation directe avec les deux éléments précédent, l'identité de Saint-Ferréol s'appuie également sur une image d'un site idéal pour la pratique d'activités de pleine nature. L'affirmation ou le développement de ces activités est bien visible dans la « Feuille de route ». Nous pouvons en effet les observer en filigrane au sein des différentes orientations stratégiques : « Déployer des sentiers de randonnées pédestres et VTT sillonnant le site, et proposer les équipements et services inhérents à leur pratique » (A1 – OS2) ; « Pérenniser la baignade et les activités nautiques sur le plan d'eau et les diversifier via la nage en eau libre (A2 – OS3) ; « Organiser un événement sportif / nature / patrimoine annuel d'envergure adapté au site » (A3 – OS2) ; « Valoriser les activités des prestataires de pleine nature via la mise en place d'un "bureau des guides" » (A3 – OS4). De plus, d'autres aménagements indirectement liés au déploiement de ces sports et loisirs sont intégrés au document stratégique. Les APN participent bien à l'identité du site, en constituant notamment des images fortes de Saint-Ferréol. Elles portent à la fois sur la géographie et la topographie du lieu, sa dimension matérielle (objets de photographies, d'affiches, avec une place de choix dans les dépliants touristiques, sujets de posts communicationnels, ...) ; et sur la dimension immatérielle du site (elles sont largement présentes dans les récits et anecdotes du site, comme nous l'avons dans la passionnante histoire du site).

La « Feuille de route » témoigne donc du fait que les images et imaginaires qui composent l'identité de Saint-Ferréol sont réemployées dans ce document stratégique qui guide le développement actuel et à venir de Saint-Ferréol. Elles sont aussi traduites dans une stratégie de communication propre au site. Elle constitue un élément essentiel pour les élus. En témoigne l'importance « haute » accordée à la majorité des actions réunies au sein de l'orientation stratégique « Faire connaître et faire parler de Saint-Ferréol », consacrée à la communication.

III.A.4. ... et à « faire territoire »

Les lectures scientifiques présentées en partie I nous permettent d'avancer que la production / maintien de l'identité est un levier de la construction territoriale. Ce document stratégique témoigne en effet de ce phénomène. L'identité de Saint-Ferréol peut tout d'abord constituer un support d'identification et d'appropriation et nourrir un certain sentiment d'appartenance au lieu chez les populations (locaux, visiteurs, prestataires touristiques). Elle participe autant à l'attrait du site en tant qu'espace touristique, comme du quotidien ; grâce à la richesse des paysages naturels, à la variété de loisirs disponibles, à une culture et une histoire forte, mais aussi à l'esprit du lieu (le calme et la tranquillité).

Aussi, la production de cette identité permet de « faire territoire » dans la mesure où cette mise en récit du lieu demande un engagement des élus locaux pour la production d'images et d'identité du territoire. Elle les incite à discuter, négocier, coopérer. En établissant du lien entre les communes et leurs élus autour du projet commun qu'il représente, Saint-Ferréol permet de faire territoire. Les

réunions représentent des espaces de dialogue et de production de liens sociaux. Cette tendance est favorisée par le fait que le site soit considéré par les communes comme le moyen privilégié (voire premier) d'accroître l'attractivité touristique du territoire intercommunal dans son ensemble. Il semble en être de même pour les images du territoire. En effet, Saint-Ferréol illustre à lui seul l'identité de la Communauté et constitue bien souvent le point d'entrée en Lauragais Revel Sorèzois. Construire l'identité de Saint-Ferréol apparaît alors comme vecteur de la construction de l'identité du territoire intercommunal dans son ensemble.

De plus, le plan de gestion prend part à la construction territoriale car il participe au processus de patrimonialisation. Les images et l'identité de Saint-Ferréol reposent largement sur ces objets patrimoniaux qui produisent le territoire (Di Méo, 2007) : le cadre naturel qui confère au site une atmosphère paisible et calme, et le patrimoine hydraulique qui lui donne de l'épaisseur historique. Le patrimoine, nous l'avons vu, engage protection et valorisation du site. Et ce plan de gestion en témoigne au travers de nombreuses actions : celles visant à préserver le site dans ses dimensions architecturales, paysagères ou environnementales (préserver les ouvrages techniques, préserver les vues du site, limiter la pollution et la dégradation du site, ...) comme celle relevant de la valorisation (sentiers d'interprétations thématiques, actions de communication, ...)

III. B. Les activités de nature pour valoriser le milieu naturel de Saint-Ferréol et réaffirmer ce patrimoine qui fait territoire

Une deuxième mission de stage permet de nourrir notre problématique. Il s'agit de l'organisation à Saint-Ferréol d'une série d'animations estivales sur le thème de l'environnement intitulée « Les rendez-vous nature de Saint-Ferréol. A la découverte de la biodiversité ». Sa visée première était de faire découvrir ou redécouvrir aux habitants comme aux visiteurs de passage, le bassin de Saint-Ferréol sous un autre regard : celui de sa richesse environnementale et paysagère. Nous verrons que cette expérience témoigne de la capacité des activités de nature à constituer une ressource du tourisme et des loisirs, mais aussi à « faire territoire » en réaffirmant le patrimoine naturel que constitue Saint-Ferréol. Nous allons tout d'abord présenter cette action, et expliquer mon rôle dans la réalisation de ce projet.

III.B.1. L'organisation des « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol »

La première édition des « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol, à la découverte de la biodiversité » s'est tenue lors de la saison estivale 2021 autour du lac de Saint-Ferréol. Elle est le fruit d'un premier partenariat entre la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays Tarnais. Le projet fut initié lors d'une première réunion de rencontre entre la Communauté de Communes (élus et techniciens) et le CPIE via son directeur adjoint, Monsieur Yannick Joulié ; qui s'est tenue début février 2021. Le CPIE soumis à l'intercommunalité les animations qui pourraient être proposées à l'été 2021, s'inscrivant dans son programme « Cœur de biodiversité ». L'étape suivante, pour l'intercommunalité, fut de déterminer quels types d'animations devaient être proposées et leurs thématiques parmi l'offre proposée par le CPIE : balade découverte, soirée-débat, atelier, chantier participatif, mise à disposition d'une exposition. Un questionnaire réalisé par une élue portant le projet, fut soumis à l'avis des 58 conseillers communautaires. Les résultats furent les suivants :

- 1 balade découverte nature « Paysage » ;
- 1 balade découverte « Nocturne » ;
- 1 soirée-débat « air/santé/environnement » ;
- 1 atelier « faire ses produits d'entretien naturels » ;
- 1 chantier participatif « plantes exotiques envahissantes » ;
- La mise à disposition d'une exposition pour une durée de trois semaines.

Une renégociation en interne avec Madame Housseau fut nécessaire. Elle donna suite à l'organisation et à la tenue d'une nouvelle réunion entre Communauté de Communes (X. Guiraud, élue portant le projet et moi-même), CPIE et Office du Tourisme le 5 mai 2021. La soirée-débat et le chantier participatif furent abandonnés au profit de deux autres balades, animations jugées plus adéquates pour répondre au souhait de faire découvrir la biodiversité de Saint-Ferréol. Ce choix est d'ailleurs parlant : pratiquer la nature par la balade est considéré comme un levier privilégié pour valoriser le versant naturel de Saint-Ferréol. Aussi, l'exposition proposée par le CPIE ne portait pas sur la thématique faune / flore souhaitée dans le cadre de ce partenariat. Ainsi, le projet fut reconsidéré autour des animations suivantes :

- 1 balade découverte nature « Paysage et environnement » ;
- 1 balade découverte nature « Nocturne » ;

- 1 balade découverte nature « Forêt » ;
- 1 balade découverte nature « Lichen et qualité de l'air » ;
- 1 atelier Do It Yourself « faire ses produits d'entretien naturels » ;
- La mise à disposition d'une exposition pour une durée de trois semaines (à redéterminer)

Cette deuxième réunion donna lieu à un relevé de décisions qui détermine les missions à réalisées pour chacune des parties et les jalons à venir. Pour la Communauté de Communes, il s'agissait de mettre en signature le devis, actualisé en conséquence par le CPIE. Il fut signé par le président le 18 mai 2021, accompagné d'une « Décision du Président » (DP), document règlementaire qui accompagne toute signature de devis. Une mission essentielle portait également sur la définition des dates et horaires des animations. Cette tâche demanda de s'inscrire dans la programmation touristique proposée par l'Office de Tourisme intercommunal « Aux sources du Canal du Midi » ainsi que dans les disponibilités des animateurs du CPIE. À la suite du recensement de ces informations, des allers-retours entre élus et techniciens permirent d'arrêter les créneaux suivants :

- Balade « Forêt » : Lundi 12 juillet – 16H30 ;
- Balade « Paysage et environnement » : Lundi 19 juillet – 10H30 ;
- Balade nocturne : Lundi 26 juillet – 20H45 ;
- Atelier participatif : Lundi 2 août – 10H30 ;
- Balade « Lichen et qualité de l'air » : Lundi 9 août – 16H30.

Aussi, un travail plus particulier fut nécessaire pour l'organisation de l'atelier participatif. Pour proposer des conditions optimales, la tenue de l'atelier dans un lieu clôt fut privilégiée. Ainsi, afin de rester dans la logique de proposer des animations à Saint-Ferréol, c'est la salle des fêtes de Vaudreuille qui a été proposée. Une négociation entre Charlotte Toussaint-Jouys, élue portant le projet, et Mr Lagoutte, maire de la commune de Vaudreuille confirma cette proposition.

Conjointement, le CPIE devait être en mesure de proposer d'autres potentielles expositions répondant à la thématique « biodiversité » et aux contraintes de son installation à Saint-Ferréol (en extérieur et au vent). Le CPIE réalisa également des expertises terrains pour déterminer le parcours des balades. Aussi, pour anticiper le volet communication du projet, le CPIE transmis, à la demande de l'intercommunalité, des affiches de communication réalisées en interne afin de potentiellement s'en inspirer pour cette série d'événements.

Afin de traiter des questions de la programmation concrète des animations, de l'exposition et de la communication, une troisième réunion fut organisée le 8 juin. Ces trois points constituaient l'ordre de jour. J'ai été chargée de son organisation, sa préparation, puis la réalisation de relevé de décision après y avoir participé.

- La programmation :
 - o L'intervertissement de deux balades fut demandé par le CPIE et acceptée par l'intercommunalité. Le programme définitif fut le suivant :
 - Balade « Forêt » : Lundi 12 juillet – 16H30 ;
 - Balade « Lichen et qualité de l'air » : Lundi 19 juillet – 10H30 ;
 - Balade nocturne : Lundi 26 juillet – 20H45 ;
 - Atelier participatif : Lundi 2 août – 10H30 ;
 - Balade « Paysage et environnement » : Lundi 9 août – 16H30.
 - o Aussi, le lieu de départ des balades fut un point à déterminer. Compte tenu de la densité des flux de voitures et de personnes sur la rive Nord du lac, l'intercommunalité avança qu'il est préférable de privilégier les départs à l'Encastre ou à l'Hermitage (parkings

de la rive Sud). Ils ont également un intérêt plus important en matière d'environnement car moins anthropisés. Les tracés des balades n'ayant pas encore été fixés, le CPIE pris note de cette information.

- La question de la responsabilité fut également traitée. Le CPIE disposant d'une assurance adéquate, le sujet fut clos.
- Le support de l'exposition : Le CPIE proposa à ce sujet une dernière exposition intitulée « Mauvaises herbes, on vous aime ! » composée de 13 affiches. Elles prennent le contre-pied de la croyance populaire que le lierre, la ronce ou l'ortie sont des « mauvaises herbes » et exposent leurs différents usages. En terme pratico-pratique, la pose et la dépose des panneaux revient au CPIE. L'exposition se tiendra sur le grillage de l'ancienne base nautique de Saint-Ferréol.
- La communication :
 - La première des missions à ce sujet était de déterminer l'intitulé de cette série de manifestations. Après plusieurs propositions (Naturez-vous à Saint-Ferréol, Nature en fête, etc.) ce sont « Les rendez-vous nature de Saint-Ferréol, à la découverte de la biodiversité » qui ont été retenus.
 - Lors de la réunion, il a été proposé que l'Office du tourisme se charge de la réalisation de visuels de communication, de leur diffusion sur leur réseau et de la prise de réservation ; mais aussi de l'organisation d'un « pot convivial » après les balades au point d'information touristique de Saint-Ferréol. Son accord fut obtenu pour l'ensemble de ces éléments ; hormis la collation car elle devait avoir lieu dans les horaires d'ouverture de l'OTI (10h-18h) ; ce qui n'était le cas pour deux balades seulement.

Pour donner suite à cette réunion, les actions de la Communauté de Communauté portèrent sur la question de l'exposition et sur le volet communication. Pour le premier d'entre eux, l'exposition (cf photographie) fut installée le 9 juillet par M. Joulié, par Mme Toussaint et par moi-même. Yann Rosselle, technicien de l'intercommunalité chargé de la gestion de Saint-Ferréol ne pouvant se rendre disponible pour ce rendez-vous, m'avait préalablement informé de l'espace disponible pour l'installation des panneaux.



Figure 34 : Photographie de l'exposition "Mauvaises herbes, on vous aime !" installée à Saint-Ferréol (photographie personnelle)

Toutefois, après installation, l'exposition apparaissait peu visible car située parallèlement au chemin de ceinture du lac. Afin de mieux l'annoncer et de la corrélérer aux autres événements des

« Rendez-vous nature de Saint-Ferréol », des affiches furent installées de part et d'autre de l'exposition, et sur le côté du grillage faisant face au chemin de promenade.

D'autre part, concernant le volet communication, l'intercommunalité, en contact avec le CPIE, a transmis les informations nécessaires à la conception des visuels de communication (affiche et flyers) à l'Office du tourisme : titre, programme, description des animations, logos à faire apparaître, etc. Après plusieurs allers-retours pour amendements des agents et élus puis validation politique, ces supports ont été diffusés au format numérique mais aussi papier. L'intercommunalité (résultat d'un travail entre élu et technicien) a également réalisé un communiqué de presse à propos des Rendez-vous nature de Saint-Ferréol afin d'en informer la presse locale (La Dépêche du Midi, La Voix du Midi, Le Journal d'ici, la radio 100/100).



Figure 35 : Affiche de communication "Les rendez-vous nature de Saint-Ferréol" réalisé par le service numérique de l'OTI

Néanmoins, un quiproquo a dû être réglé à propos de la structure qui prendrait à sa charge le coût des impressions. Suite à une négociation entre les vice-présidentes en charge du tourisme et de Saint-Ferréol et la DGS de l'intercommunalité, c'est finalement la Communauté de Communes qui a intégré les dépenses liées à l'impression dans son budget (impression en interne et appel à un prestataire privé pour les flyers). Ce sont au total 30 affiches et 300 flyers qui furent réalisés.

Pour une communication la plus complète possible, Communauté de Communes, Office de Tourisme et CPIE ont chacun mobilisé leurs réseaux :

- J'ai été chargée d'envoyer par voie électronique l'affiche et le flyer aux membres du Bureau, aux maires des communes du territoire, aux 58 conseillers communautaires, aux cofinanceurs du projet (Région Occitanie et Conseil Départemental du Tarn) ainsi qu'à ses partenaires (musée du Réservoir, Base nautique, crèches et accueil de loisirs intercommunal, etc.). L'affiche et le communiqué de presse furent également envoyés aux médias locaux précédemment identifiés. De plus, des affiches et flyers papier furent déposés dans des campings locaux, à la médiathèque, à la bibliothèque et au cinéma de Revel, dans des boutiques et magasins bios du territoire et ceux voisins ainsi que dans leurs Office de tourisme (Castres, Castelnau-d'Aud, Villefranche de Lauragais). Les rendez-vous nature de Saint-Ferréol furent également l'objet d'un post sur la page Facebook de la Communauté de Communes (Annexe 5) et d'un encart sur son site (Annexe 6).
- L'Office du tourisme intégra ces événements à son agenda de l'été (numérique et papier) ; diffusa l'événement via ses bureaux d'information touristique et publia un post Facebook à ce propos.
- Le CPIE communiqua également auprès de ses partenaires, et via sa page Facebook.

Aussi, j'ai informé les gestionnaires de domanialité dont les parcelles ont été traversées par le tracé des balades. Ce fut le cas pour les balades nocturnes et lichen, présentes sur tout ou partie du tour du lac, espace relevant des services de VNF.

Un autre malentendu est venu perturber la concrétisation de ce projet. Venue pour une exploration sur site, une animatrice du CPIE a signalé une erreur dans le programme des animations détaillé sur les visuels de communication. Après plusieurs mails et appels téléphoniques entre Mme

Toussaint, M. Joulié et moi-même, le résultat était le suivant : il y avait une erreur dans le programme interne du CPIE. Tout est donc rentré en ordre, et il a été vérifié que toutes les parties aient la bonne et même information.

En outre, la gestion de ce projet a également consisté en la réaction à la suite de l'annulation de la première balade pour cause de mauvais temps. Elle fut reportée au 30 août. Une communication complémentaire a donc dû être rapidement mise en place. Parmi d'autres actions, j'ai installé les affiches de communication mises à jour à Saint-Ferréol et effectué une publication Facebook (Annexe 7). L'Office de tourisme a de son côté mis à jour son agenda de l'été et publié sur Facebook l'affiche réajustée.

Enfin, mon suivi du dossier consista à une première évaluation du projet (Annexe 8). Présentée sous forme de diaporama, elle permet également de constituer un support de communication, à destination des élus notamment. L'évaluation concerne :

- Le volet communication du projet (destinataires des visuels de communication, publications Facebook, revue de presse et plus largement numérique (réseaux sociaux, sites web) ;
- Les visuels de communication et la question des impressions (financeur et nombre) ;
- L'exposition en photos ;
- La question du report de la première balade et de la communication engagée pour l'annoncer ;
- Un retour en images sur la balade « lichen et qualité de l'air » à laquelle j'ai participé ;
- Un bilan financier de l'opération (partiel car uniquement réalisé avec les données en ma possession à la fin de mon stage) ;
- Un bilan de la fréquentation des animations et des retours obtenus pour celle ayant eu lieu avant la fin de mon stage.

Les « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol » constitue la première étape d'un partenariat entre l'intercommunalité avec le CPIE des Pays Tarnais qui devrait être amené à s'amplifier. En effet, l'idée portée par la Communauté de Communes est de travailler plus amplement avec la structure du CPIE, notamment autour de Saint-Ferréol. Quelques pistes ont déjà émergé : une deuxième édition des « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol » plus conséquente, la mise en place de sentiers d'interprétation autour de la biodiversité, autres actions de sensibilisation à l'environnement, etc.

Cette mission de stage m'a permis de développer des compétences pratiques en matière de gestion de projet, dans les différents projets que cela comprend : définition et construction du projet, relations avec les partenaires, programmation, communication, réalisation, évaluation. J'ai en effet pu suivre ce dossier quasiment de bout en bout. De plus, j'ai pu appliquer dans le monde du travail les compétences d'adaptation que nous apporte les études en université afin de gérer les imprévus qui ont ponctué le suivi de ce dossier.

III.B.2. Des animations pour valoriser le patrimoine naturel et « faire territoire »

Les animations proposées dans le cadre des « rendez-vous nature de Saint-Ferréol » participe en premier lieu à nourrir l'offre touristique et de loisirs sur le territoire intercommunal ; avec un axe « nature » affirmé. L'objectif est de faire (re)découvrir Saint-Ferréol sous l'axe particulier de sa richesse paysagère et environnementale. En effet, l'espace naturel qu'il constitue est davantage reconnu comme un cadre idéal pour les loisirs de nature et la détente, mais moins souvent pour lui-même, en tant que milieu riche en biodiversité. Ces animations constituent des actions de sensibilisation à l'environnement, et plus particulièrement à celui de Saint-Ferréol pour les balades thématiques qui forment le cœur cet première édition. De plus, le fait de concentrer les animations nature du CPIE à Saint-Ferréol est un choix politique. Il témoigne de la stratégie touristique intercommunale axée sur ce site. Elles participent également à la valorisation des espaces naturels du Saint-Ferréol, en tant que patrimoine.

Ces animations participent par ailleurs à la construction du territoire Lauragais Revel Sorèzois ; notamment par le fait qu'elles participent à la valorisation du patrimoine naturel de Saint-Ferréol. Nous avons précédemment vu que la patrimonialisation participe à la production du territoire. La sélection du milieu naturel de Saint-Ferréol en tant qu'objet patrimonial a d'ores et déjà été réalisée. La mise en place de ces animations participe à son affirmation. En effet, elles s'inscrivent dans la logique de protection – valorisation associée aux objets patrimoniaux. Plus finement, l'objet premier de ces animations est celui de la valorisation : mettre en valeur la richesse paysagère et environnementale du site. Mais il s'agit indirectement d'inciter les personnes, par leurs pratiques individuelles, à la protéger.

Valoriser ainsi ce site c'est également un moyen de réaffirmer sa singularité et son identité ; deux caractéristiques majeures du patrimoine en tant que ressource territoriale. Les « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol » concourent donc à son identification par la population locale ; mais aussi par le regard extérieur des visiteurs.

De plus, sa mise en valeur participe à son adoption par les individus, qui s'y réfèrent, se l'approprient, qui font ainsi un territoire. Les animations peuvent participer à l'habitabilité récréative du territoire. Elles offrent en effet des clés parfois nouvelles aux individus pour s'approprier le site de Saint-Ferréol, tant dans sa dimension géographique, en découvrant des espaces moins en vues à Saint-Ferréol, que social et culturel en développant des connaissances naturalistes nouvelles sur le site.

III.C. Les APN pour relever les défis de l'intercommunalité : Identifier et légitimer la Communauté de Communes comme un acteur et un territoire pertinent

III.C.1. Auprès des populations locales : le levier communicationnel

a. Une mission de stage témoin de ces défis

Avant de montrer comment les politiques touristiques permettent de relever les défis de l'intercommunalité et ainsi faire territoire Lauragais Revel Sorèzois, il est intéressant de revenir sur un des défis de la communauté pleinement illustré par une problématique que j'ai été chargé de traiter lors de mon stage. Il s'agit de la mal (ou non) identification et / ou légitimation de la Communauté de Commune Lauragais Revel Sorèzois par les habitants et associations locales en matière de gestion de l'événementiel sur le site de Saint-Ferréol. J'ai travaillé à ce sujet par le biais de la rédaction d'une note relative à l'organisation des manifestations temporaires nécessitant une autorisation d'occupation temporaire (AOT) autour du lac de Saint-Ferréol. A destination des vice-présidentes déléguée au tourisme et au bassin de Saint-Ferréol, la note a pour vocation de leur proposer un axe d'amélioration du fonctionnement de la gestion des manifestations sur les parcelles intercommunales (animations relatives aux APN telles que le Triathlon de Saint-Ferréol ou la randonnée « La Calvetout », mais aussi culturelles à l'instar des marchés de producteurs ou de créateurs). A l'heure actuelle et alors même que la communauté est compétente pour délivrer les autorisations pour la tenue d'événements, elle n'est que rarement identifiée comme telle par les porteurs de projets. Ces derniers, qui sont pourtant tenus de constituer un dossier de demande d'AOT qui doit être validé, ne prennent contact avec la collectivité, le plus souvent, que tardivement, voire pas du tout. Certains s'adressent à d'autres administrations, notamment les municipalités. La mauvaise identification, connaissance ou légitimité accordée à l'intercommunalité pour l'organisation de manifestations engendre pour la collectivité des désagréments : une programmation subie qui n'est ni anticipée, ni organisée ; sans mise en concurrence ; qui ne lui permet pas de proposer une offre cohérente ni de capitaliser sur cet important levier touristique ; et dont la gestion est chronophage pour technicien. La construction de cette note comporte trois temps :

- D'abord le recueil de données auprès des techniciens en charge de la gestion de Saint-Ferréol (X. Guiraud et Y. Rosselle) ainsi que des documents à ce sujet : procédure de demande d'AOT actuelle, réglementation en vigueur, notes antérieures, etc. Ce premier temps m'a permis de dresser un état de l'existant (fonctionnement et dysfonctionnements).
- Puis la recherche d'informations afin de proposer des axes d'amélioration. La mise en concurrence organisée avait été identifiée comme primordiale. A la suite de ces recherches et après discussion et accord avec mon tuteur professionnel, c'est vers la proposition de la régularisation à court terme et de la démarche de l'appel à projet à moyen terme qui fut privilégiée. Leurs intérêt et cadre juridique et réglementaire furent notamment l'objet de mes recherches.
- Et enfin, la rédaction de la note, faite d'aller-retours avec mon tuteur de stage.

Le résultat (présenté en annexe 9) fut communiqué aux élues référentes, qui ont souligné l'intérêt d'une telle démarche mais que son application doit être envisagée dans un second temps.

Toutefois, le levier communicationnel a d'ores et déjà été employé par la Communauté de Communes Lauragais pour remédier à ce déficit d'identification. Des rencontres avec les prestataires

proposant quasi-annuellement des animations à Saint-Ferréol nécessitant une AOT, se sont tenues en 2020 afin de rappeler la démarche à suivre auprès de la collectivité pour l'obtention d'une AOT. Aussi, la communication fut également interne entre les acteurs ayant prise sur les manifestations (Communes, Communauté de Communes, Voies Navigables de France). En effet, pour pallier le manque de coordination et de communication, un « guichet unique » avait été mis en place. Actuellement, il se limite à la diffusion des AOT par mail entre les différentes parties prenantes.

b. Le levier communicationnel comme moyen d'y répondre

Plus largement, le volet communicationnel est engagé par la Communauté de Communes pour pallier son déficit d'identification et de légitimité auprès des habitants ; ce qui permet, in fine, une meilleure appropriation de l'espace intercommunal pour en produire un territoire. Plusieurs éléments observés durant mon stage témoignent de cet engagement.

Tout d'abord, en matière de tourisme et de loisirs, j'ai pu observer combien il était essentiel pour la Communauté de Communes que son logo apparaisse en bonne place sur les supports de communication relatifs aux « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol ». Il permet en effet d'identifier le rôle de l'intercommunalité dans les loisirs, et donc participer à son identification (et légitimation) par les citoyens grâce à ses services et compétences. Aussi, le tourisme est un sujet de communication prépondérant sur le canal de communication de l'intercommunalité qui est concrètement tenu à jour : sa page Facebook. Durant mon stage j'ai participé à la rédaction de certains d'entre eux, et j'ai veillé au suivi de leur publication. En analysant cette page, nous observons que le secteur du tourisme et des loisirs notamment autour de Saint-Ferréol, constitue le sujet de la majorité des posts.

Néanmoins, ce que j'ai pu observer à l'intercommunalité est l'avis partagé d'une communication insuffisante de la part de l'EPCI. Elle fait donc défaut à la capacité de l'EPCI à être identifié par les acteurs locaux (habitants comme professionnels), pour ses services et compétences notamment. La cause déterminée est celle du manque de moyen dans ce domaine, et avant tout de moyen humain. Il est revenu lors de réunion entre élus ainsi qu'à l'occasion de discussions de travail le manque d'un poste de chargé(e) de communication. Il permettrait d'améliorer la communication d'une part en étant plus présent sur les réseaux sociaux, et autres canaux de communication (notamment le site web qui est aujourd'hui peu actualisé). Et d'autre part en produisant des supports de communication plus pertinents et accrocheurs. En matière de tourisme, la communication est davantage la tâche de l'OTI. Mais cette carence était aussi présente, jusqu'au recrutement d'une personne en charge de la communication numérique, qui a d'ailleurs conçu les visuels de communication de l'événement des « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol ». Pour ce qui est de la communication de la Communauté de Communes elle-même, des actions sont tout de même engagées ; à l'image de la création d'une page LinkedIn, principalement à destination des professionnels et entreprises du territoire. Malgré tout, le volet communicationnel constitue encore un enjeu à relever pour la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

III.C.2. **Auprès des communes et des élus communautaires : des projets communs pour faire du lien. Le cas des sentiers de randonnées non-motorisées**

Le renforcement de la dynamique intercommunale et le jeu des transferts des compétences et des ressources issu de la décentralisation engage l'intercommunalité dans un autre défi : celui d'affirmer sa place et sa pertinence auprès des autres collectivités territoriales, et spécialement des communes. En effet, par effet inversé, ces dernières ont connu une réduction de leurs domaines d'actions, au profit des communautés ; tout en restant largement imbriquées à cette structure par la présence de conseillers communaux dans l'instance décisionnaire communautaire. Palier ce définit d'identification et de légitimité de la part des communes membres de l'EPCI est également un moyen de produire le territoire. Comment ? En engageant les élus dans des politiques d'intérêt communautaire, autour de projets communs, car le territoire prend forme et évolue au gré des actions menées en son sein. C'est ce que permettent de faire les politiques touristiques et sportives, comme nous allons le voir avec l'exemple de la mise en œuvre de sentiers de randonnée.

a. Le projet de mise en place de sentiers de randonnées non-motorisées

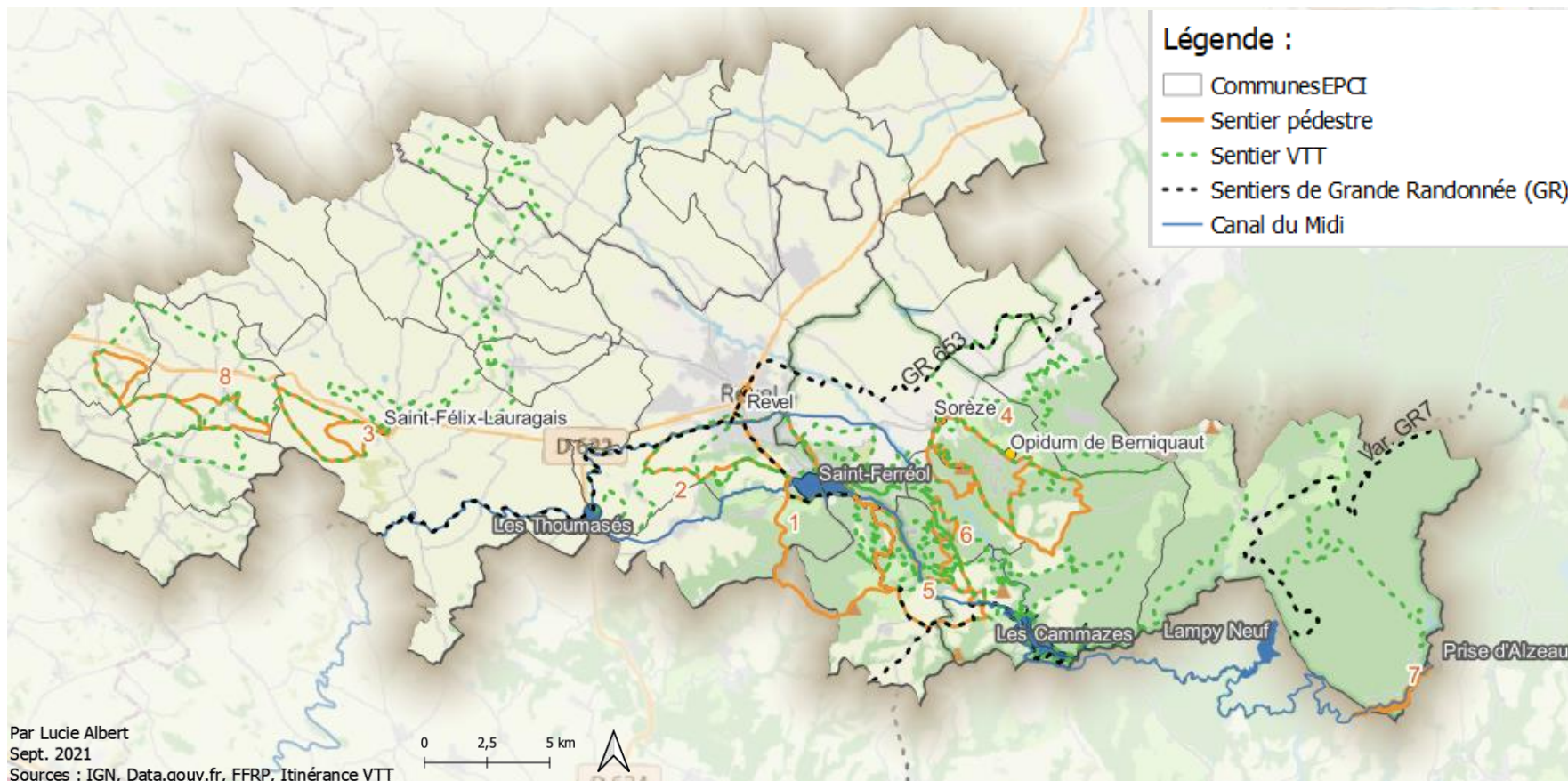
Avant tout, les sentiers de randonnées constituent des outils mobilisés par la collectivité pour faire du développement touristique. Ils sont en effet le support d'une variété d'activités : randonnée pédestre, équestre, cycliste, ou encore du trail. Elles peuvent tout aussi bien relever du loisir que du sport (avec une dimension de compétition) dans un cadre quotidien ou lors de séjours touristiques. Aujourd'hui, le projet de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois consiste moins en la création pleine et entière de nouveaux itinéraires de randonnée pédestre et VTT mais en la labellisation de sentiers existants par les fédérations compétentes en la matière (la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ce dossier est mené depuis mai 2019 par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, qui a fait appel à deux prestataires. D'une part, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) pour la partie pédestre ; et d'autre part Itinérance VTT pour le versant VTT. Les contacts privilégiés de l'intercommunalité sont respectivement Maxime Bousquet, agent au Comité Régional de la Randonnée Pédestre, et Thierry Jalbaud, auto-entrepreneur. Leur soutien se réalise sur le diagnostic, sur la conception du schéma de signalétique, de la mise en place des sentiers (balisage), l'accompagnement administratif à l'inscription aux Plans Départementaux des itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et la labellisation par les fédérations compétentes. Les interrelations entre la Communauté de Communes et ses deux prestataires sont donc fortes et variées, la collectivité restant le porteur du projet et le chef de file.

À la suite des diagnostics réalisés par les prestataires associés, le projet porte sur :

- 8 circuits de randonnée pédestre représentant 120 km de sentiers répartis sur 12 communes (dont 25 km sur circuits de Grande Randonnée (GR) (GR653 et Variante Pierre-Paul Riquet du GR7) ;
- 22 circuits VTT représentant en total cumulé 500 km de sentiers répartis sur 19 communes.

Les itinéraires maillent le territoire intercommunal, comme l'illustre la carte suivante. Il s'étend également sur le territoire de communes voisines à l'intercommunalité : Dourgne dans le Tarn, et Labécède-Lauragais, Lacombe et Saissac dans l'Aude.

Cartographie du projet de déploiement de sentiers de randonnée pédestre et VTT dans le territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois



Noms des sentiers pédestres :

- | | | | |
|-------------------------|-------------------------|---|---|
| 1 : Sentier des Sommets | 2 : Chemin d'En Berdure | 3 : Chemin des fourches et des collines | 4 : Opidum de Berniquaut (et ses variantes) |
| 5 : Chemin des Amoureux | 6 : Forêt de l'Aiguille | 7 : Chemin de la Prise d'Alzeau | 8 : Chemin de l'âne |

b. Le suivi du dossier

La réalisation de ce projet constitue une mission qui a marqué mes quatre mois de stage. L'objectif était de suivre ce dossier structurant pour l'intercommunalité. Ainsi, une conséquente mais essentielle prise en main fut nécessaire tant ce projet est dense. Sa complexité est d'abord dû à sa longévité : porté par l'EPCI depuis mai 2019, il a été ponctué par plusieurs événements qui l'ont retardé. Elle réside aussi – et surtout – dans le fait qu'il se réalise sur les trois départements du territoire intercommunal (Tarn, Aude, Haute-Garonne) alors que l'inscription des sentiers se réalise à l'échelle départementale via le Plan Départemental des Itinéraires des Promenades et Randonnées (PDIPR). Un travail de coordination est essentiel de pour maintenir une continuité des itinéraires ; qui plus est quand certains circuits parcourent plusieurs départements. Revenons rapidement sur les procédures d'inscription au PDIPR, qui constitue le prérequis à la labellisation des sentiers de randonnée. Au-delà d'apporter une reconnaissance au sentier de randonnée, elle permet :

- D'assurer la pérennité des itinéraires (loi du 22 Juillet 1983) ;
- D'assurer la sécurité des passagers ;
 - Par un balisage normalisé
 - Par une cartographie précise IGN
 - Par un suivi géolocalisé (GPS sur Smartphone)
- D'offrir aux usagers différents niveaux de difficultés selon le dénivelé, le nombre de kilomètres et la durée ;
- D'ouvrir ces itinéraires de randonnée à tous les utilisateurs non motorisés : randonneurs pédestres, vététistes et cavaliers.

Les itinéraires inscrits au PDIPR peuvent emprunter des voies publiques (chemin rural appartenant à la municipalité) ou bien des chemins existants sur des parcelles privées. Dans ce dernier cas, il est nécessaire de signer une convention de passage avec son propriétaire.

Dans le cadre de la décentralisation des politiques publiques sportives, chaque département est incité à instaurer un PDIPR. C'est le cas pour les départements de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne. Toutefois, les procédures d'inscription varient, renforçant la complexité de l'action intercommunale. Néanmoins, reste un principal dénominateur commun : l'interlocuteur du Conseil Départemental est la commune ; et non l'intercommunalité. L'inscription d'un itinéraire au PDIPR est en effet à l'initiative des communes, car elles sont gestionnaires des futurs sentiers. La position de l'intercommunalité doit alors être clarifiée. Elle s'est engagée dans le diagnostic et la coordination du projet à l'échelon intercommunal ; mais ce sont bien les communes qui sont légalement gestionnaires des sentiers, cela relève de leur compétence. L'EPCI se positionne alors dans un rôle de facilitateur et coordinateur envers les municipalités. L'interrelation avec les communes comme avec les Conseils Départementaux (CD) est donc forte et indispensable à la concrétisation de l'action.

En ce qui concerne le Tarn et l'Aude, les démarches à suivre sont identiques. La commune doit constituer un dossier composé des documents techniques suivants, et le transmettre à son Conseil Départemental.

- L'étude cadastrale de chaque sentier prenant la forme d'un tableau renseignant le statut, la référence cadastrale et la dénomination de la voie.
- La cartographie des itinéraires, avec des tronçons numérotés renvoyant à chaque ligne du tableau cadastral.

- Les conventions de passages signées entre la commune et les propriétaires privés.

Ensuite, le Département instruit le dossier via la vérification des statuts fonciers et la validation des itinéraires. Si tel est le cas, la commune doit à nouveau délibérer en faveur du projet. Ce n'est qu'après passage et validation en Commission Permanente du Conseil Départemental que l'itinéraire présent sur la commune est inscrit au PDIPR.

Pour ce qui est de la Haute-Garonne, les communes sollicitent le CD31 après une première délibération municipale valant pour accord de principe quant au projet d'itinéraire et à la procédure d'inscription au PDIPR. Ensuite, les agents du service randonnée réalisent une analyse technique (étude cadastrale) du projet d'itinéraire, consulte des partenaires (fédérations de chasse, de pêche, chambre d'agriculture, etc.) L'étape suivante consiste en la signature des conventions de passage en propriété privée, entre la commune, le propriétaire et le Conseil Départemental (tripartite). Le dossier technique est ensuite soumis à une nouvelle délibération municipale. Si elle s'avère favorable, la Commission permanente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne étudie le dossier. Sa validation par les élus de l'Assemblée vaut pour inscription au PDIPR 31.

Cette prise en main du dossier me permis tout d'abord de réaliser un tableau de suivi général du dossier. Sa version initiale fut retravaillée avec mon tuteur professionnel. Puis il fut mis à jour tout au long de mon stage, au fil des actions menées. Sa dernière version est présentée en annexe 10. J'ai également construit un tableau détaillé associant chaque commune aux sentiers pédestres et VTT par le(s) quel(s) elle est concernée (annexe 11). J'ai également pu y intégrer les dates auxquelles furent prises les délibérations municipales en faveur du projet. A mon arrivée dans la structure intercommunale, cette première étape n'avait pas été réalisée par toutes les communes de l'intercommunalité et voisines⁶². Ainsi, de façon plus concrète, j'ai été chargé de relancer par mail les cinq communes n'ayant pas pris de délibération municipale à ce propos ; puis par téléphone deux semaines après. Une fois les délibérations des 23 communes concernées par la mise en place de sentiers de randonnée pédestre et VTT ; mon travail consista en l'écriture de courriers à destination des communes. L'objectif est de les informer de la suite de la procédure à suivre ; et pour les communes tarnaises et audoises, de leur communiquer les données techniques produites par la FFRP et Itinérance VTT (études cadastrales et tracé cartographiques) ; ainsi que le modèle des conventions de passage en propriété privée. Un tableau bilan reprenant la date des délibérations municipales a également été transmis aux communes de l'intercommunalité. A partir d'une base identique issue d'allers-retours entre Xavier Guiraud et moi-même, les courriers ont été adapté pour correspondre à cinq cas de figures différents :

- Les communes tarnaises de l'intercommunalité ;
- Les communes audoises de l'intercommunalité ;
- Les communes haut-garonnaises de l'intercommunalité ;
- La commune tarnaise limitrophe au territoire intercommunal ;
- Les communes audoises limitrophes au territoire intercommunal.

Ces courriers d'informations furent également l'objet de contact avec les prestataires du projet, puis avec Mme Maréchal, vice-présidente de la Communauté de Communes déléguée au

⁶² Pour ces dernières, une présentation particulière fut organisée en janvier 2021, suivi de l'envoi des documents pour délibération municipale.

tourisme pour amendements et validation. Ils furent ensuite portés à la signature de Mme Maréchal et du Président M Hourquet. Les annexes au courrier relèvent quant à elles du cas par cas. Néanmoins, pour faciliter la construction des dossiers par les communes, il a été demandé à la FFRP et à Itinérance VTT de mutualiser leurs expertises pour produire une étude cadastrale conjointe des sentiers pédestres et VTT. L'idée était la suivante : que les communes concernées par les deux types de randonnée ne reçoivent une seule et unique grille cadastrale (et sa cartographie associée). Il s'agissait d'éviter un double travail des communes pour les parcelles à la fois support de randonnée pédestre et VTT. Toutefois, après plusieurs échanges, ce travail ne put aboutir et les annexes furent envoyées séparément. Un exemple pour la commune de Sorèze vous est proposé en annexe 12.

Dans son rôle de facilitatrice, l'intercommunalité a engagé un dialogue plus étroit avec les gestionnaires de domanialité dont le territoire est traversé par un ou plusieurs sentiers. Il s'agit des Voies Navigables de France (VNF), de l'Office National des Forêts (ONF) et de l'Institut des Eaux de la Montagne Noir (IEMN). Le projet leur a été présenté lors d'une réunion de présentation en mars 2021, et les tracés détaillés portés à leur connaissance afin d'émettre, si nécessaire des remarques. Ce travail de négociation a permis d'obtenir en juin 2021 un accord de principe de leur part pour le passage des sentiers sur le domaine géré par leurs équipes. Ce fut également l'occasion pour eux d'affirmer les conditions d'usages et de gestion de ses sentiers.

Mon stage consista également en la réponse aux sollicitations à la fois des communes comme des prestataires. S'en est alors suivi un travail de recherche / récolte de données. Mes missions portaient également sur la gestion de cas particuliers. Ce fut notamment le cas pour deux sentiers dont les tracés contenaient des freins. Un travail plus poussé a alors dû être réalisé. De nouvelles versions de diagnostic ont été réalisées, parfois portés au regard d'acteur public partenaire (ONF) jusqu'à la validation définitive de l'élue référente au projet, Madame Martine Maréchal. J'ai également participé au traitement de la particularité de la commune de Cahuzac (81), concernée par un seul sentier VTT. Or le support de ce circuit était déjà inscrit au PDIPR du Tarn au titre du GR563. La commune n'ayant donc pas de dossier à constituer pour l'inscription au PDIPR, un courrier d'information particulier lui a été adressé.

Le suivi financier du projet (concernant le paiement des prestations notamment) a davantage été le travail de mon tuteur de stage.

Enfin, un travail a été initié quant à la partie « signalétique » du projet lors de ma période de stage. Une estimation du coût du balisage (panneaux et lames) et de sa pose fut demandée aux prestataires de l'intercommunalité.

Le suivi de ce dossier et la réalisation de missions participant à sa progression ont constitué une part conséquente de mon temps de travail. Sa complexité (historique long, nombre d'acteurs important, gestion de plusieurs questions en simultané, ...) a nécessité une certaine adaptation. J'ai grandement appris en matière de gestion de projet, projet autour duquel s'articulent des acteurs variés. Ce travail m'a aussi permis de saisir les interrelations entre ces derniers, et mieux comprendre la posture et le rôle d'un chargé de mission. J'ai également pu développer des compétences en matière de communication interne par la rédaction fréquente de mails, et des courriers présentés plus hauts.

c. Un projet commun qui lie et « fait territoire »

Nous allons à présent voir comment ce projet de sentiers de randonnée pédestre et VTT participe à produire le territoire Lauragais Revel Sorèzois en relavant le défi de l'identification et de la légitimation de l'intercommunalité en tant que structure et territoire pertinent pour les territoires.

En premier, il constitue un espace de dialogue entre la majorité des communes de l'EPCI (19 des 28 composant le territoire). Il leur a tout d'abord été à l'ordre du jour de deux Bureaux des Maires (novembre 2019 et septembre 2020 (nouvelle mandature)). Il s'agissait de présenter le projet et d'y faire adhérer les communes afin de les engager dans la réalisation commune de ces itinéraires. Ce fut également un temps d'échange pour faire de ce projet porté par la Communauté de Communes un projet commun et fort de la mandature actuelle. Une coopération forte est indispensable à la concrétisation de l'action. La création puis l'entretien des chemins appelle en effet à un dialogue entre les communes autour d'une action collective ; favorisant alors le renforcement des liens sociaux (Hashar-Noé, 2009). En s'engageant dans ce projet, les élus réalisent leur action intercommunale et produisent donc le territoire.

De plus, la mise en place de sentiers de randonnées pédestres et VTT dispose d'une dimension symbolique très forte concourant à la production du territoire. Nadine Haschar-Noé, dans son article « L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriale » (2009) expose pleinement cette idée. Les sentiers de randonnée permettent de faire physiquement, géographiquement, le lien entre les différentes communes du projet. Mais plus encore. Leur dimension symbolique est fondamentale. C'est précisément leur capacité à être médiateurs à la fois matériels et symboliques qui en font un moyen de construire une collectivité ; et ce pour plusieurs raisons entremêlées :

- Leur dimension symbolique est nourrie de représentations positives. Le chemin est un objet qui uni deux entités en les connectant. Ils disposent alors d'une dimension unificatrice et poétique ;
- Pour leur dimension matérielle, les sentiers de randonnées permettent d'investir l'espace sous un mode doux ;
- Plus que de relier une commune aux autres, le sentier permet de relier les consciences des élus de ces communes.

Le projet des sentiers de randonnée participe également à la valorisation des paysages et éléments bâtis considérés comme faisant l'identité du territoire. Les itinéraires de randonnée contribuent donc à donner du sens, de l'épaisseur historique, culturelle, sociale à l'espace, pour ainsi fabriquer le territoire.

Par ailleurs, ils offrent à leurs administrés comme aux visiteurs de passage un moyen de s'appropriier le territoire intercommunal. Nous avons vu la capacité des APN à participer à la production du territoire via l'appropriation de l'espace par les individus par le concept d'habitabilité. Néanmoins, ce dernier élément doit être relativisé au regard de la nature du projet de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. Il s'agit en effet de labelliser des sentiers qui sont déjà arpentés par de nombreux visiteurs (locaux ou venus d'ailleurs) ; et non pas de créer de nouveaux supports de pratiques, même si leur reconnaissance sera plus grande.

Néanmoins, nous pouvons porter un regard critique sur la capacité du projet de mise en place de sentiers de randonnée à produire le territoire Lauragais Revel Sorèzois. D'une part, la cartographie

du projet illustre bien le fait que les points d'intérêt majeurs du territoire se localisent autour trois principaux pôles : la Montagne Noire à l'Est, de Revel et Saint-Ferréol au centre, et les plaines du Lauragais à l'Ouest. Le Nord du territoire est quant à lui plutôt dépourvu de sentier. Se pose alors la question des communes qui ne font pas partie du projet. Un contact privilégié avec ces dernières aurait pu nous éclairer à ce sujet. Par ailleurs, les sentiers de randonnée permettent plus largement d'illustrer l'action de l'intercommunalité dans le domaine touristique et du loisir. Le projet touche donc au quotidien récréatif des citoyens. Il participe donc à la légitimité fonctionnelle de l'EPCI ; mais il ne permet pas nécessairement de dépasser ses fondations pratiques pour parvenir à une « reconnaissance politique mais aussi démocratique » (Olive,2015) de la structure intercommunale.

CONCLUSION

Notre réflexion s'est portée sur la question des activités de pleine nature à la fois en tant que levier de développement touristique, et en tant que ressource territoriale, soulignant leur capacité à « faire territoire ». Il s'agissait de comprendre comment une collectivité territoriale perçoit et mobilise les APN pour faire du développement touristique et de loisirs. L'étude des différentes missions de stage réalisées au sein de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois nourrit ce questionnement.

Aujourd'hui, les APN constituent un levier de développement touristique et de loisirs ; mais également territorial. La démonstration scientifique de cette réalité sociale est abondante. Notre étude en témoigne également. Ces activités constituent des ressources territoriales. L'intercommunalité est à l'initiative d'opérations qui alimentent l'offre de loisirs de plein air, à la fois à destination de ses administrés, et des touristes. Mais cette action doit se réaliser dans un contexte légal particulier, et en contact direct avec une variété d'acteurs territoriaux.

La littérature scientifique (résumée notamment Lamara, 2009) témoigne du fait que les ressources territoriales et la mobilisation des acteurs locaux forment les deux piliers de la construction territoriale. Ainsi, nous avons pu voir comment s'opérationnalisent ces notions et concepts ; autrement dit, comment les activités de pleine nature, développées par les pouvoirs locaux participent à produire le territoire.

Nous avons en effet vu que la stratégie transversale autour de Saint-Ferréol, illustrée par la « Feuille de route », a pour ambition de maintenir son identité double : entre ouvrage historique hydraulique majeur et cadre naturel appelant de concert à la détente comme à la pratique récréative de nature. Il illustre à lui seul l'identité du territoire Lauragais Revel Sorèzois ; et participe à « faire territoire » à l'échelle intercommunale en tant qu'objet d'identification, d'appropriation et de singularisation.

De plus, les activités de nature, à l'instar de celles proposées lors des « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol », participent à (ré)affirmer le cadre naturel de ce site incontournable du territoire. La valorisation du patrimoine environnemental nourrit le processus de patrimonialisation et participe alors à la construction territoriale.

En outre, les projets en matière de développement touristique et de loisirs de nature permettent de légitimer la structure intercommunale et son territoire ; auprès des administrés comme des élus parfois frileux à s'engager dans une logique communautaire. Les projets relevant de l'organisation du développement des APN illustrent et rendent visible l'action intercommunale. Tout comme ils constituent un point d'intérêt et d'échange entre les élus locaux. La mise en place de sentiers de randonnée est un exemple emblématique car il permet, de surcroît, à faire du lien entre les communes, au sens propre comme figuré.

Néanmoins, si chaque mission de stage participe plus particulièrement à une dimension de la construction territoire, il faut souligner que, *in fine*, ce qui « fait territoire » en Lauragais Revel Sorèzois ce sont tous ces projets et politiques intercommunales menées de concert et en cohérence.

Ce paragraphe de conclusion est enfin l'occasion de souligner que même si l'action des acteurs locaux conditionne la construction territoriale d'un espace, elle est prise dans un système territorial, au sein duquel les habitants, associations, socio-professionnels du territoire sont fondamentaux, et notamment dans le tourisme car c'est bien eux qui produisent l'offre touristique d'un territoire. Cette mise en perspective pourrait en effet ouvrir la voie à des questionnements complémentaires.

CONCLUSION PERSONNELLE

Ce mémoire de stage est également le lieu du bilan personnel de ces quatre mois au sein du service « développement économique et touristique » de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèze.

J'ai tout d'abord été ravie que ma candidature spontanée soit retenue, et qu'elle se concrétise par la proposition de missions de stage entrant en adéquation avec mes attentes professionnelles. Elles me permettaient de travailler sur des questions auxquelles je porte un intérêt certain : celles du développement territorial à partir du tourisme notamment.

Si je ne devais en retenir qu'une chose, elle serait la suivante : une expérience extrêmement enrichissante. J'ai eu la chance de travailler sur des dossiers variés, tant d'ordre stratégique qu'opérationnel qui m'ont notamment permis de développer des compétences pratiques en gestion de projet.

L'expérience est le terme idéal pour exprimer mon ressenti vis-à-vis de ce stage. Le vécu, les échanges et le contact interpersonnel ont en effet été essentiels. J'ai pu en prendre la mesure après un premier mois de stage en télétravail complet. J'ai été intégrée dans un service et plus largement dans une structure composée de 18 personnes qui m'ont permis de comprendre les « filons » du métier mais aussi l'organisation et le fonctionnement interne d'une communauté de communes autour d'une réelle équipe. La structure à taille humaine a facilité cet apprentissage. Aussi, au contact des agents, j'ai pu approfondir mes connaissances sur le métier de chargé de mission : connaître et comprendre concrètement en quoi consiste ses missions, quel est son quotidien, qu'est-ce qui remplit son emploi du temps, ...

De plus, ce stage m'a permis « d'opérationnaliser » les connaissances et savoir-faire acquis au cours de mes années à l'université : réflexion multidisciplinaire, esprit de synthèse, travail en autonomie et en groupe, adaptabilité, ... Mais également de les compléter en acquérant de nouvelles compétences techniques et pratiques, autres que les méthodes de recherche en sciences sociales. Je pense notamment à celles en matière de gestion de projet. J'aime aussi dire que ce stage m'a permis de vivre une réelle sociabilisation dans le monde du travail, et plus particulièrement celui dans une collectivité territoriale. J'y ai appris les codes, les pratiques, les bonnes façons de faire, les manières de s'adapter à des interlocuteurs variés, ... C'est notamment le cas à propos de la relation élu-technicien. J'ai pu observer ce travail conjoint, mais également l'expérimenter. L'immersion professionnelle est sur ce point particulièrement enrichissante. Et j'ai pu me rendre compte que cette relation est avant tout une affaire de personnes. Plus généralement, le stage m'a permis de développer des savoir-être professionnels.

Parfois, je me suis tout de même sentie en difficulté, notamment dans les situations suivantes. Lorsque j'étais chargée d'une mission en gestion de projet, je la comprenais, j'en saisis les enjeux ainsi que les tenants et les aboutissants ; mais il m'a parfois été difficile de savoir comment m'y prendre, comment faire ce qu'il m'était demandé. Je me suis donc tournée vers les membres de l'équipe ou bien cherché dans les données en ma possession pour pouvoir lever ces freins et achever mes travaux. Finalement, cela m'a permis d'apprendre à trouver de l'information en contexte professionnel et surtout d'apprendre à faire.

Ce stage m'a également permis de confirmer mon projet professionnel que j'ai mis tant de temps à déterminer. Je souhaite en effet évoluer dans le champ du développement territorial. Le levier touristique suscite toujours mon intérêt ; sans pour autant vouloir m'y restreindre. Pour mon avenir professionnel, je reste en effet ouverte à d'autres thématiques, au gré des opportunités futures.

C'est donc un bilan largement positif que je dresse ce stage de fin d'études, qui s'ouvre d'ailleurs sur mon très prochain premier emploi.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée des Communautés de France (AdCF). « Représenter l'intercommunalité. Enjeux et pratiques de la communication des communautés ». Bonnières-sur-Seine, septembre 2013. <https://www.adcf.org/files/ADCF-EtudeComm-130913-WEB.pdf>.
- Augustin, Jean-Pierre. « La diversification territoriale des activités sportives ». *L'Année sociologique* Vol. 52, n° 2 (2002): 417-35.
- Beauchard, François. « Les sports de nature, de quoi parle-t-on ? » *Cahier Espaces « Sport de nature »*, n° n°81 (mai 2004).
- Bénos, Rémi, et Johan Milian. « Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 16 (23 mai 2013). <https://doi.org/10.4000/vertigo.13631>.
- Bessy, Olivier, et Jean-Christophe Coulom. « Sports de nature, aménagements et développement durable : Le cas du Stade d'Eaux Vives de Pau-Pyrénées ». In *Sport, nature et développement durable : Une question de génération ?* par Christine Bouneau, Jean-Paul Callède, et Fabien Sabatier, 197-212. Sport et société. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019. <http://books.openedition.org/msha/3469>.
- Bessy, Olivier, et Michel Mouton. « Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux ». *Revue EPS*, n° 309 (2004): 67-72.
- Bourdeau, Philippe, Pascal Mao, et Jean Corneloup. « Les sports de nature comme médiateurs du « pas de deux » ville-montagne. Une habitabilité en devenir ? » *Annales de géographie* n° 680, n° 4 (17 août 2011): 449-60.
- Brun, Jérémie. « Les acteurs ruraux dans la constitution de l'image de leur territoire ». *Gestion et management public* Volume 6 / n° 1, n° 3 (2017): 25-39.
- Corneloup, Jean, Philippe Bourdeau, Philippe Bachimon, et Olivier Bessy. « L'habitabilité récréative périurbaine ». *Sociétés* n° 125, n° 3 (17 décembre 2014): 47-58.
- Corrado, Frederica. « Vers un concept opératoire : la ressource territoriale ». *Montages Méditerranéennes*, n° 20 (2004): 21-24.
- Coulom, Jean-Christophe. « Les sports de nature comme ressource de développement territorial durable d'une ville-moyenne Française : le cas de Pau ». *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies* 92, n° 2 (1 juin 2015): 258-76. <https://doi.org/10.4000/bagf.646>.
- Di Méo, Guy. « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », 87-109. Poitiers-Châtelleraut, France, 2007. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/file/PatrimonialisationterritoiresPoitiers.pdf>.
- Dictionnaire Larousse. « Définition de nature », 2021. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nature/53894>.
- Ducarme, Frédéric. « Qu'est-ce que la nature ? » In *Encyclopédie de l'environnement*, 2020. <https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/quest-ce-que-la-nature/>.
- Duval, Mélanie. « Mobilisation des logiques de développement touristique et de patrimonialisation dans les processus territoriaux : le Pays "Ardèche Méridionale" à la recherche d'une cohérence territoriale ». In *Tourismes, patrimoines, identités, territoires*, 457-72. Études. Perpignan: Presses universitaires de Perpignan, 2010. <http://books.openedition.org/pupvd/34484>.

- Encyclopédia Universalis. « Définitions de “Nature” », 2021.
<https://www.universalis.fr/dictionnaire/nature/>.
- Falaix, Ludovic. « Les sports de nature dans le département des Landes : du développement maîtrisé à la mobilisation d’une « ressource territoriale » ». *Annales de géographie* n° 686, n° 4 (8 octobre 2012): 410-32.
- Falaix, Ludovic. « Sports de nature et décentralisation ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Vol.6, n°1 (31 mars 2015).
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10820>.
- Fontugne, Christian. « Les sports de nature. Un outil de structuration de l’offre touristique ». *Cahier Espaces*, n° 82 (2004): 15-19.
- Frustier, Pierre. « Chapitre 3. Tourisme et patrimoine ». In *Patrimoine de l’image, images du patrimoine en Aquitaine*, par André-Jean Tudesq, 119-37, Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine. Médias et TIC. Pessac: Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine, 2019.
<http://books.openedition.org/msha/9474>.
- GAY, Jean-Christophe. « TOURISME ». Encyclopædia Universalis. Consulté le 8 septembre 2021. <http://www-universalis-edu.com.gorgone.univ-toulouse.fr/encyclopedie/tourisme/>.
- Géoconfluences. « Capacité d’accueil / capacité de charge touristique ». Géoconfluences, 2013. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/capacite-d-accueil-capacite-de-charge-touristique>.
- Géoconfluences « Présentielle (économie) ». Géoconfluences.
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/presentielle-economie>.
- Ginelli, Ludovic, Jacqueline Candau, Sabine Girard, Marie Houdart, Valérie Deldrève, et Camille Noûs. « Écologisation des pratiques et territorialisation des activités : une introduction ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Vol. 11, n°1 (30 avril 2020).
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17272>.
- Guibert, Christophe. « Politiques de communication et identifications territoriales différenciées : les usages politiques des vagues et de l’univers du surf par les municipalités de la côte Aquitaine ». *Téoros. Revue de recherche en tourisme* 25, n° 2 (1 mai 2006): 62-71.
- Gumuchian, Hervé, et Bernard Pecqueur. *La ressource territoriale*. Edition Economica. Paris, 2007.
- Hatt, Émeline, Jérôme Piriou, Ludovic Falaix, et Anne Gombault. « La valorisation touristique des ressources territoriales dans les trajectoires de stations littorales. Les cas de Lacanau-Océan, Biarritz et Martigues ». *Sud-Ouest européen*, n° 39 (1 juin 2015): 65-79.
<https://doi.org/10.4000/soe.1897>.
- Honta, Marina. « Le sport dans les « territoires de projet » ou les chemins tortueux de la coopération intercommunale ». *Cahiers de géographie du Québec* 60, n° 171 (2016): 439-53.
<https://doi.org/10.7202/1041216ar>.
- Huron, David, et Grégory Spieth. « Communication intercommunale : entre construction d’image du territoire et modification du comportement des usagers ». *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, n° 35 (1 juin 2009): 112-22. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.764>.
- Jobert, Bruno, et Pierre Muller. *L’état en action. Politiques publiques et corporatismes*. PUF. Paris, 1987.
- Kebir, Leïla. « Ressource et développement régional, quels enjeux ? » *Revue d’Economie Regionale Urbaine* décembre, n° 5 (2006): 701-23.

- Knafou, Rémy, et Mathis Stock. « Tourisme ». In *Dictionnaire de la géographie*, 1018-21. Paris, 2003 2013.
- Lamara, Hadjou. « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 7 juillet 2009 .
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8208>.
- Langenbach, Marc. « Le développement des économies locales des sports de nature dans les territoires touristiques et ruraux : diagnostic comparé des ressources territoriales en Ardèche ». *Mondes du Tourisme*, n° 11 (25 mai 2016). <https://doi.org/10.4000/tourisme.1003>.
- ———. « Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux : l'exemple de l'Ardèche ». Thèse, Université de Grenoble, 2012.
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00965829>.
- Le Breton, Jean-Marie. « Sport, tourisme, environnement et développement local durable (activités récréatives et sportives et protection de l'environnement : le cas du Parc national de la Guadeloupe) ». *Revue juridique de l'environnement* Volume 35, n° 2 (2010): 219-30.
- Le Saout, Rémy. « L'intercommunalité, de l'incitation à la rationalisation. » *Cahiers français*, n° 391-Collectivités territoriales, la nouvelle donne (2016): 32-37.
- Lespez, Laurent, et Simon Dufour. « Les hybrides, la géographie de la nature et de l'environnement ». *Annales de géographie* N° 737, n° 1 (22 février 2021): 58-85.
- Lévy, Jacques, et Michel Lussault. *Dictionnaire de la géographie*. Belin. Paris, 2013.
- Mao, Pascal, Christopher Hautbois, et Marc Langenbach. « Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales ». *Géographie, économie, société* Vol. 11, n° 4 (2009): 301-13.
- Merle, Thomas, (dir) *Les espaces du tourisme et des loisirs*. Atlande. Neuilly, 2017
- Ministère de la Culture. « Ensemble de demeures, cafés, restaurants de villégiature du Lac de Saint-ferréol ». POP - La plateforme ouverte du patrimoine, 2019.
<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA31010220>.
- Mounet, Jean-Pierre. « Sports de nature, développement durable et controverse environnementale ». *Natures Sciences Sociétés* 15, n° 2 (avril 2007): 162-66.
<https://doi.org/10.1051/nss:2007043>.
- Pôle National des Ressources des Sports de Nature. « Pour un développement maîtrisé des sports de nature : les PDESI et CDESI ». Pôle National des Ressources des Sports de Nature. Consulté le 12 septembre 2021. <https://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/pour-un-developpement-maitrise-des-sports-de-nature-les-pdesi-et-cdesi>.
- Robin, Tony. « Loisirs sportifs de nature et développement durable dans un espace protégé : Le cas du Parc national des Pyrénées¹ ». In *Sport, nature et développement durable : Une question de génération ?*, édité par Christine Bouneau, Jean-Paul Callède, et Fabien Sabatier, 451-64. Sport et société. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019.
<http://books.openedition.org/msha/3577>.
- Schut, Pierre-Olaf. « Une histoire des sports de nature. Etudes de cas. » Université Paris-Est, 2016.
- Sébastien, DUJARDIN. « Tourisme et la valorisation des ressources territoriales en milieu rural. Analyse de l'offre touristique de la commune de Durbuy ». *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 50 (2008): 27-35.
- Siau, Véronique. « Sports de nature et attractivité des territoires ». *Pour* N° 194, n° 2 (2007): 13-20.

- « Snapshot ». Consulté le 8 septembre 2021. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/capacite-d-accueil-capacite-de-charge-touristique>.
- Swyngedouw, Erik. « Modernité et hybridité Nature, « regeneracionismo » et la production du paysage aquatique espagnol ». *Geographie, economie, societe* Vol. 9, n° 1 (1 octobre 2007): 39-68.
- Vlès, Vincent. « Hésitations et recompositions dans la gestion des flux de fréquentation dans les sites naturels exceptionnels ». *Via . Tourism Review*, n° 11-12 (31 décembre 2017). <https://doi.org/10.4000/viatourism.1816>.
- Vlès, Vincent. « Les difficultés de régulation des flux touristiques dans les organismes de gestion de destination : l'exemple de Porquerolles ». In *in Botti L. et Spindler J. (dir.), Organismes de gestion de destination : stratégies et pratiques pour un management responsable et durable des territoires touristiques? A Paraitre*, 2021. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03140909>.

RESUME :

En France, les activités de pleine nature (APN) constituent un phénomène majeur à la croisée du tourisme, des loisirs, du sport et de l'environnement. Le nombre de pratiquants est croissant. Les territoires qui y voient un potentiel de développement sont de plus en plus nombreux à initier ou déployer une stratégie touristique autour de ces activités. Et pour cause, les APN constituent une ressource territoriale, activée par les acteurs locaux organisés. Ces deux éléments forment les deux piliers de la construction territoriale. Ainsi, l'objet de notre étude est de montrer comment les activités de pleine nature, mobilisée au sein des politiques publiques touristiques participent à faire territoire. Pour cela, nous nous appuierons sur les missions réalisées dans le cadre de mon stage de fin d'étude au sein de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

Mots-clés : collectivité territoriale, activités de pleine nature, ressource territoriale, construction territoriale,

ABSTRACT :

In France, outdoor activities constitute a major phenomenon at the crossroads of tourism, leisure, sport, and environments. The practicing is increasing. This trend is be seen by some territories as a potential for development. They are more and more numerous to initiate or deploy a tourism strategy around outdoor activities. Indeed, they constitute a territorial resource, activated by local actors, who are organized. These elements form the two pillars of territorial construction. Thus, the purpose of the study is to show how outdoor activities, mobilized by touristic public policy participate in territorial construction. For that, we will use missions carried out during my final internship within Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

Key words : local authority, outdoor activities, territorial resource, territorial construction

TABLE DES FIGURES

N°	Titre	Page
1	Schéma du système d'alimentation du Canal du Midi	13
2	Village de Sorèze	13
3	Oppidum de Berniquaut – Sorèze	13
4	Beffroi de Revel et ses halles	13
5	Marché de Revel	13
6	Vue du village de Saint-Félix-Lauragais	14
7	Château de Saint-Félix-Lauragais	14
8	Collines du Lauragais	14
9	Vue sur la Montagne Noire	14
10	Vue sur les plaines du Sor (à Belleserre)	14
11	Randonnée le long de la rigole de la Montagne, Les Cammazes	15
12	Activités nautiques au lac de Saint-Ferréol	15
13	Vol en planeur au-dessus de Saint-Ferréol	15
14	Carte touristique du bassin de Saint-Ferréol	16
15	Elévation de la digue de Saint-Ferréol en 1771	17
16	Vue en coupe de la digue de Saint-Ferréol (entre 1770 et 1773)	17
17	Visite de la gerbe d'eau à la fin du XIXème siècle	18
18	Balades aux abords du bassin de Saint-Ferréol – Début XXème	18
19	Projet de casino à Saint-Ferréol	19
20	Terrasses de l'Hôtel Paul Riquet au XXème siècle	19
21	Joutes de régates sur le lac en 1910	19
22	Club Nautique de Saint-Ferréol en 1930	19
23	Plongeon et waterpolo à Saint-Ferréol dans les années 1930	19
24	Photo aérienne de Saint-Ferréol en 1948	20
25	Photo aérienne de Saint-Ferréol en 1976	20
26	Photographie de la baignade à Saint-Ferréol lors de la saison estivale de 1959	20
27	Photographie de Saint-Ferréol en 1964	20
28	Vue du projet de réaménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol	22
29	Vue aérienne du lac de Saint-Ferréol (actuellement)	24
30	Tableau des activités outdoor les plus pratiquées par les Français selon le Baromètre 2018	44
31	Le trafic des voies à Saint-Ferréol -	65
32	Photographie des stationnements sauvages aux abords de Saint-Ferréol depuis l'arrivée par Sorèze	66
33	Photographie des ombreux chemins pour traverser la pinède de Saint-Ferréol	66
34	Photographie de l'exposition "Mauvaises herbes, on vous aime !" installée à Saint-Ferréol	75
35	Affiche de communication "Les rendez-vous nature de Saint-Ferréol" réalisé par le service numérique de l'OTI	76

TABLE DES CARTES

N°	Titre	Page
1	Les 28 communes du territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois	7
2	Cartographie du territoire	7
3	Carte des différents acteurs présents dans le territoire Lauragais Revel Sorèzois	59
4	Carte des différents périmètres de classements patrimoniaux présents dans le territoire Lauragais Revel Sorèzois	60
5	Cartographie du projet de déploiement de sentiers de randonnée pédestre et VTT dans le territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois	82

TABLE DES ANNEXES

N°	Titre
1	Extrait du benchmark base de loisirs / Complexe de loisirs
2	Fichier ayant servi de base à la première réunion du groupe de travail « Saint-Ferréol » pour la « Feuille de route Saint-Ferréol »
3	Résultat de la deuxième réunion du groupe de travail « Saint-Ferréol » sur la « Feuille de route Saint-Ferréol »
4	Modèle de canevas pour constituer les fiches actions de la « Feuille de route Saint-Ferréol »
5	Post Facebook de la Communauté de Communes relatif aux « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol »
6	Annonce de l'événement des « Rendez-vous Nature de Saint-Ferréol » sur le site web de la Communauté de Communes
7	Post Facebook de la Communauté de Communes relatif à la « balade lichen » et à l'annonce du report de la balade « forêt »
8	Présentation du bilan de l'action « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol » en partenariat avec le CPIE des Pays Tarnais
9	Note relative à l'organisation des manifestations à Saint-Ferréol
10	Captures d'écran du tableau de suivi général du dossier randonnée non-motorisée
11	Capture d'écran du tableau de suivi détaillé du dossier randonnée non-motorisée (délibération, courrier d'information)
12	Courrier d'information aux communes pour l'inscription au PDIPR et ses annexes : Exemple de Sorèze

GLOSSAIRE


AAP	Appel À Projet
AdCF	Assemblée des Communautés de France
ATR (loi)	Loi relative à l'Administration Territoriale de la République (2010)
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public
APN	Activités de Pleine Nature
APPN	Activité Physique de Pleine Nature
CDESI	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature
CG3P	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
CRTL	Comité Régional du Tourisme et des Loisirs
DP	Décision du Président
DPF	Dynamique Public Fluvial
FFC	Fédération Française de Cyclisme
FFRP	Fédération Française de la Randonnée Pédestre
GSO	Grand Site Occitanie
MAPTAM (loi)	Loi relative à la Modernisation de l'Administration Publique Territoriale et à l'Affirmation des Métropoles
MH	Monument Historique
NOTRe (loi)	Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015)
PDESI	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PRNSN	Pôle Ressource National Sports de Nature
RCT	Réforme des Collectivités Territoriales
SC	Site Classé
SI	Site Inscrit
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SPR	Site Patrimonial Remarquable
SUP	Servitude d'utilité publique
TCF	Tourcoing Club de France
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VNF	Voies Navigables de France
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ANNEXES


Annexe 1 : Extrait du benchmark base de loisirs / Complexe de loisirs

BENCHMARK – Base de loisirs avec gestion d'équipements similaires à la future base de loisirs / bistrot / salle polyvalente de Saint-Ferréol

<p>BASE DE LOISIRS DU VAL DU RIOT A CAUDRY, DANS LE DEPARTEMENT DU NORD</p> <p>https://www.valduriot.fr/la-base-de-loisirs/la-base.html</p>	
<p>Présentation</p>	<p>« Parc de loisirs tourné vers la Nature, qui a pour vocation la sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable, mais aussi à la préservation de la mémoire collective » autour d'un plan d'eau artificiel de 6000m². Surface de 12 hectares. Engagement en tant qu'acteur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.</p>
<p>Activités</p>	<p>Balade, Pêche, Aires de jeux traditionnelles, aqualudique et aire de sable, Jeux gonflables, Parc animalier, Manifestations et animations diverses (concours de pêche, promenades en poneys), Aires de pétanque, Ateliers pédagogiques sur diverses thématiques orientées environnement, Visites.</p>
<p>Equipements</p>	<p>Salle polyvalente inaugurée en 2000 – 1 293m² dont 700m² de salle de réception (capacité de 700 personnes) qui peut être divisible en deux parties (avec trois combinaisons possibles). Salle proposée à la location. Avec cuisines. Equipements à disposition des locataires.</p>
<p>Restauration</p>	<p>Restauration : Le Gil club (crêperie – café – glaces)</p>
<p>Remarques</p>	<p>Propriété du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique (S.I.A.T.) du « Val du Riot »</p>

<p>BASE DE LOISIRS DE PLEIN AIR DU SALAGOUE A CLERMONT L'HERAULT DANS L'HERAULT (34) https://www.basedusalagou.com/</p>	
<p>Présentation</p>	<p>« Nous vous accueillons dans un cadre naturel d'exception, protégé et privilégié par une météo favorable. Vous serez séduit par le site sauvage et touristique du lac avec ses 750 hectares de nature aménagée dans le respect de l'environnement. »</p>
<p>Activités</p>	<p>Activités nautiques (Baignade, Pédalo, Canoë/Kayak, Paddle, Pirogue, Voile, Caravelle, Catamaran, location de barques de pêche, Cours personnalisés, Balades en famille) ; Tir à l'arc ; Visites / Balades guidées ; Énotourisme Stages sportifs Accueil de groupes : scolaire et jeunesse, team building, locations → Activités Nautiques et terrestres toute l'année – Particuliers et groupes</p>
<p>Equipements</p>	<p>Location de salle ou terrasses : pour événements – Salle du Haut avec terrasse et vue sur le lac (100 pers), Salle du Bas (70 pers), Terrasse + barbecue (50 pers) <i>Location de places au Port pour les propriétaires de bateau.</i></p>
<p>Restauration</p>	<p>Restauration de mai à septembre, sur place ou à emporter, service du jour + restauration rapide ; café gourmand à toute heure, Glaces et Boissons en service continu. ☺ « Nos producteurs locaux. Ils sont mis à l'honneur ! → Une valorisation des produits de saison de mai à septembre. → Un service qui privilégie les produits frais et de circuits courts. Mangez vrai et simple, c'est possible au bord du Salagou ! » (+ Photo et page d'info sur les produits proposés : vins, miels, charcuteries, huiles, ...) → Vente de produits locaux</p>

Benchmark complémentaire : Complexe salle polyvalente & Restauration / Bistrot

<p>COMPLEXE SPORTIF DE PELOTE Commune de Mont (Pyrénées Atlantiques - 64)</p>	
<p>https://www.mairie-mont.fr/decouvrir-la-commune/les-equipements/le-complexe-de-pelote/ https://www.noga.pro/projet/construction-dun-complexe-sportif-en-extension-du-complexe-de-pelote-a-mont-64/</p>	
<p>Présentation</p>	<p>« Le complexe de pelote est équipé de 3 « salles », d'un fronton extérieur et d'un restaurant » (site de la commune)</p>
<p>Equipements</p>	<p>Salle de trinquet --- Mur à gauche Accès aux joueurs titulaires d'un badge Cours de squash --- Mur de pelote extérieur Extension : court de padel, un squash et terrain de foot à 5 et salle de danse + locaux nécessaires à de bonnes conditions d'accueil et de pratiques.</p>
<p>Equipements complémentaires</p>	<p>Restaurant Locaux associatifs Vestiaires Annexes nécessaires au fonctionnement</p>
<p>Restaurant</p>	<p>Oui = O'Karambo → https://www.facebook.com/okarambo64</p>
<p>Remarques</p>	<p>Site qui a fait l'objet d'une extension et d'un réaménagement. AMO = Noga.pro avec le soutien de la société Acoba MOE : Brel Architecture</p>

<p>ESPACE DES MONDES POLAIRES – PAUL-EMILE VICTOR Prémanon (Jura- 39)</p>	
<p>https://espacedesmondespolaires.org</p>	
<p>Présentation</p>	<p>Au sein de la station de ski des Rousses « Etablissement unique de culture scientifique et de loisirs dédié à la découverte et à la connaissance des régions Arctique et Antarctique, l'Espace des Mondes Polaires de Prémanon vous offre le cadre idéal pour une journée de détente et de découverte. En complément de l'offre muséale et de la patinoire-banquise, vous pouvez accéder à tous les équipements et services rassemblés sur le site : boutique, salle polyvalente, auditorium ou encore salle hors-sac. »</p>
<p>Equipements</p>	<p>Musée Patinoire Jardin polaire</p>
<p>Equipements complémentaires</p>	<p>Boutique Salle polyvalente : disponible à la location pour organisation de manifestations publiques, privées ou événements professionnels + Accueil d'animations de l'Espace des Mondes Polaires (conférences, festivals, ...) Auditorium : salle de réunion, de conférence ou de projection. Disponible à la location. Salle hors-sac</p>
<p>Restaurant</p>	<p>Oui : Le Bistrot Polaire</p>
<p>Remarques</p>	<p>Maître d'ouvrage = Communauté de Communes de la Station des Rousses Accueil particuliers / familles + Scolaires et centres de loisirs + Groupes</p>

Annexe 2 : Fichier ayant servi de base à la première réunion du groupe de travail « Saint-Ferréol » pour la « Feuille de route Saint-Ferréol »

Légende :

OS = Orientation Stratégique

OP = Orientation Opérationnelle = Action

	ÉCHÉANCE > Court Terme : CT > Moyen terme : MT > Long terme : LT	PRIORITÉ > Basse : B > Moyenne : M > Haute : H
AXE 1 : MOBILITE		
<i>Enjeu transversal à l'axe 1 : Permettre l'accès et la mobilité aux personnes en situation de handicap</i>		
OS1 : FACILITER L'ARRIVEE A SAINT FERREOL		
OP1 - Développer les potentialités de stationnement dans un périmètre de 5min autour du bassin en identifiant les potentiels espaces d'implantation, en considérant le PLUi		
OP2 - Opérer une requalification des entrées et sorties de site (fonctionnelles, sécurisées, esthétiques, avec une signalétique forte)		
OP3 - Mettre en place une navette pour accéder aux points d'intérêts principaux du site de Saint-Ferréol et engager les aménagements nécessaires (aire de stationnement et de retournement, agrandissement du pont du Laudot)		
OP4 - Aménager des espaces de stationnement et de retournement pour les bus et navettes		
OP5 - Proposer un stationnement camping-cars et offrir les équipements adéquats (vidange des eaux et eaux noires, gestion des déchets, ravitaillement en eau potable)		
OP6 - Offrir les équipements nécessaires au stationnement des motos		
OP7 - Passer en zone 30 ou zone de rencontre certains tronçons pour la cohabitation des usagers et la sécurisation de tous		
OP8 - Réaménager les parkings afin de réduire leur impact visuel (Encastre, En Teste, Hermitage, Gerbe d'eau, Digue)		
OS2 : MIEUX CIRCULER A SAINT FERREOL		
<i>Enjeu transversal à l'OS2 : Canaliser les flux de mobilité</i>		
OP9 - Connecter les poches de stationnement au bassin en canalisant les flux de fréquentation via des plateformes et traversées piétonnes		
OP10 - Offrir la possibilité de faire le tour du lac en mobilité douce et ouvrir une piste cyclable		
OP11 - Réaménager la D629 comme "Boulevard de la plage"		
OP12 - Mettre en place une signalétique pour faciliter les déplacements doux		
OP13 - Déployer des sentiers de randonnées pédestres et VTT sillonnant le site, et proposer les équipements et services inhérents à leur pratique		
OP14 - Aménager des pontons pour accéder à la plage depuis la base de loisirs		
OP15 - Mettre en place des bornes de vélos électriques en libre service le long de l'itinéraire du tour du lac		
OP16 - Implanter un pôle de mobilité sur la base de loisirs pour informer les visiteurs des possibilités de cheminements et de locations		
OP17 - Mettre en place une piste finlandaise avec un parcours santé autour du lac		
OP18 - Faire de l'ancienne tuilerie une pièce pivot de l'articulation des chemins sur la rive Sud		

AXE 2 : PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT		
OS1 : SENSIBILISER LE PUBLIC AUX ESPACES NATURELS DE SAINT FERREOL		
OP19 - Organiser des sentiers d'interprétation thématiques (patrimoine hydraulique, faune & flore, arbres remarquables, parcours sensoriel)		
OP20 - Engager un partenariat long avec le CPIE des Pays Tarnais (ou autre organisme) pour valoriser les richesses environnementales locales		
OP21 - Aménager un belvédère afin de mettre en scène l'espace et valoriser les vues depuis la rive Nord		
OP22 - Organiser un point de découverte des milieux humides et de valorisation du patrimoine hydraulique autour du secteur du Laudot / Hermitage		
OP23 - Valoriser la pinède par des installations culturelles type land art		
OP24 - Valoriser l'image et l'environnement de la forêt jardinée via un événement (débardage en traction d'animal, ...)		
OP25 - Sensibiliser à la gestion des déchets en partenariat avec le SIPOM (actions auprès des usagers et des prestataires touristiques)		
OS2 : ENGAGER UNE STRATEGIE PAYSAGERE AFFIRMEE, ALLIANT AMENAGEMENT ET GESTION		
OP26 - Définir une gestion du patrimoine arboré via un plan de gestion réalisé avec l'ONF		
OP27 - Engager le traitement de la pinède (aménagement, ouverture paysagère, et ouverture aux activités) et tendre à terme vers un renouvellement du bois de pin de type forêt mixte		
OP28 - Aménager le jardin de la Gerbe via la rénovation des cheminements, des emarchements et des mobiliers aux abords du site		
OP29 - Veiller à l'intégration paysagère de tous les équipements		
OP30 - Conserver le caractère naturel préservé de l'Encastre		
OP31 - Veiller au couvert forestier immuable		
OP32 - Réaliser des plantations champêtres de haies et arbres isolés dans le Parc des prairies de la rigole (maintien et renouvellement)		
OP33 - Entretien des plages minérales pour préserver les vues vers l'Encastre et les berges rocheuses		
OS3 : ENGAGER UNE GESTION DURABLE DE SAINT-FERREOL (EAU, DECHETS, ENERGIE, ENVIRONNEMENT)		
OP34 - Mettre en place une stratégie de gestion de la propreté du site et assurer sa mise en œuvre en mobilisant des moyens humains et matériels (aires à containers et de tri sélectif)		
OP35 - Veiller et s'engager pour la qualité de l'eau		
OP36 - Actualiser le schéma de gestion du plan de baignade		
OP37 - Pérenniser la baignade et les activités nautiques sur le plan d'eau (dont la nage en eau libre)		
OP38 - Développer l'offre de pêche et les équipements associés (pontons, pontons handipêche)		
OP39 - Maintenir une coordination des acteurs de l'eau à Saint Ferréol (VNF, IEMN)		
OP40 - Assurer une qualité environnementale des bâtiments (mise en place de système de récupération des eaux de pluie, imperméabilisation limitée des sols)		
OP41 - Entretien des espaces verts voire mettre en place une gestion différenciée sur le site de Saint Ferréol		
OP42 - Veiller à la préservation des espaces à haute valeur écologique en ne proposant pas d'usages dans ces espaces et en tenant à distance le public dans un objectif de lutte contre l'érosion du site		

AXE 3 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		
OS1 : ETABLIR UNE GOUVERNANCE CLAIRE DU SITE DE SAINT-FERREOL		
OP43 - Définir un gestionnaire unique, son périmètre d'intervention ainsi qu'un budget investissement et fonctionnement qui lui sera attribué		
OP44 - Définir le périmètre de la Zone Touristique et de Loisirs intercommunale du Site de Saint-Ferréol (actuel ou élargi)		
OP45 - Définir et mettre en place une "gestion du quotidien" et les moyens et ressources alloués		
OP46 - Engager une maîtrise foncière (acquisitions, procédures de modification de PLU / PLUi, ...)		
OP47 - Intégrer les représentations citoyennes dans la gestion du site de Saint Ferréol (administrés, associations, ...)		
OS2 : FAIRE CONNAITRE ET FAIRE PARLER DE SAINT FERREOL		
OP48 - Déployer une stratégie globale de communication autour de Saint-Ferréol		
OP49 - Développer un site internet dédié au site de Saint-Ferréol		
OP50 - Faire vivre l'expérience "Saint Ferréol" (micro-aventures, initiations - découverte, ...)		
OP51 - Mettre en place une stratégie pour orienter les touristes vers les autres points d'intérêts touristiques du territoire intercommunal		
OP52 - Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale d'animation (sport, nature, patrimoine) en intégrant des événements phares (appel à projets, à candidatures)		
OP53 - Organiser un événement sportif / nature / patrimoine annuel d'envergure		
OP54 - Mobiliser le parvis de la future base sportive de Saint Ferréol comme lieu d'accueil de festivités		
OP55 - Disposer d'un éclairage adapté ainsi que de bornes festivités, et étudier le potentiel d'une mise en lumière du site		
OS3 : ENCADRER ET DEPLOYER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES AUTOUR DE SAINT-FERREOL		
OP56 - Conventionner avec la Gendarmerie, le SDIS ou avec d'autres organismes afin d'assurer la sécurité des lieux		
OP57 - Encadrer et réglementer les usages (chiens en laisse, barbecue, bivouac, feu, tour du lac (vélo, cheval, engins motorisés, ...)		
OP58 - Créer une base sportive autour des activités de pleine nature (terrestres et aquatiques)		
OP59 - Créer un point d'information touristique sur le site de Saint-Ferréol		
OP60 - Créer une salle polyvalente - multiactivités		
OP61 - Créer un bistrot de pays, avec une offre qualitative		
OP62 - Mettre en place des sanitaires adaptés à la fréquentation du site		
OP63 - Valoriser le patrimoine hydraulique (par la vulgarisation technique et scientifique des ouvrages de Saint Ferréol, autour de la Maison de l'ingénieur)		
OP64 - Assurer l'entretien et la restauration des équipements de services (sanitaires de la prairie, cabane des maîtres nageurs, ...)		
OP65 - Définir le positionnement de l'accueil de loisirs dans le périmètre du bassin de Saint-Ferréol		
OP66 - Etablir une charte de la signalétique et du mobilier en s'appuyant sur les chartes en vigueur (Grand Site Occitanie, Canal du Midi)		
OP67 - Déployer une signalétique renforcée, visible et adaptée (entrée de site, signalétique directionnelle, signalétique interprétative, commerces)		
OP68 - Mettre en place un mobilier pratique et discret via une intégration paysagère optimale, décliné selon les différentes entités paysagères		
OP69 - Définir et mettre en place une aire de bivouac (itinérance, encadrement d'une pratique croissante, ...)		
OP70 - Mettre en place un observatoire de la fréquentation et de l'économie touristique générée par Saint Ferréol		
OP71 - Coordonner le déploiement du haut-débit à Saint Ferréol		
OS4 : ANIMER LE RESEAU DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES DE SAINT FERREOL		
OP72 - Animer le réseau des prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, commerçants) autour du bassin		
OP73 - Proposer des dispositifs d'accompagnement aux prestataires touristiques concernant la valorisation des façades et terrasses		
OP74 - Accompagner les porteurs de projets qui souhaiteraient s'implanter sur le site de Saint Ferréol		
OP75 - Valoriser les activités des prestataires de pleine nature via la mise en place d'un "bureau des guides"		
OP76 - Favoriser les installations d'activités de pleine nature (accrobranche, tyrolienne, ...)		
OP77 - Accompagner l'implantation d'hébergements type éco-lodge		
OP78 - Participer au maintien de la façade commerçante le long du Boulevard de la Plage (PLUi)		
OP79 - Développer le potentiel commercial de la berge Sud autour de l'Hotel de l'Hermitage		

Annexe 3 : Résultat de la deuxième réunion du groupe de travail « Saint-Ferréol » sur la « Feuille de route Saint-Ferréol »

	ÉCHÉANCE							PRIORITÉ						Porteur du pro		
	> Court Terme : CT > Moyen terme : MT > Long terme : LT							> Haute > Moyenne > Basse								
OS = Orientation Stratégique OP = Orientation Opérationnelle = Action	M.L. Housseau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferréol	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN	M.L. Housseau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferréol	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN
AXE 1 : MOBILITE																
<i>Enjeu transversal à l'axe 1 : Permettre l'accès et la mobilité aux personnes en situation de handicap</i>																
OS1 : FACILITER L'ARRIVEE A SAINT FERREOL																
OP1 - Développer les potentialités de stationnement dans un périmètre de 5min autour du bassin en identifiant les potentiels espaces d'implantation, en considérant le PLUi	CT	CT	/	CT	CT	CT		CT	H	H	/	H	H	H		H
OP2 - Opérer une requalification des entrées et sorties de site (fonctionnelles, sécurisées, esthétiques, avec une signalétique forte)	MT	MT	/	MT	MT	MT		MT	H	M	/	M	M	H		H
OP3 - Mettre en place une navette pour accéder aux points d'intérêts principaux du site de Saint-Ferréol et engager les aménagements nécessaires (aire de stationnement et de retournement, agrandissement du pont du Laudot)	CT	CT	CT	CT	CT	CT		CT	H	H	H	H	H	H		H
OP4 - Aménager des espaces de stationnement et de retournement pour les bus et navettes	CT	CT	/	CT	CT	CT		CT	H	H	/	/	H	H		H
OP5 - Proposer un stationnement camping-cars et offrir les équipements adéquats (vidange des eaux et eaux noires, gestion des déchets, ravitaillement en eau potable)	MT	/	LT	/	MT			MT	B	/	B	/				B
OP6 - Offrir les équipements nécessaires au stationnement des 2 roues (motos / vélo)	MT	MT	/	/				MT	M	M	/	/				M
OP7 - Passer en zone 30 ou zone de rencontre certains tronçons pour la cohabitation des usagers et la sécurisation de tous	MT	MT	MT	/				MT	H	H	/	/				H
OP8 - Réaménager les parkings afin de réduire leur impact visuel (Encastre, En Teste, Hermitage, Gerbe d'eau, Digue)	CT	LT	LT	/				En cours	H	B	/	/				H
OP8Bis - Etudier la possibilité de parkings payants	MT							MT	H							H

OS = Orientation Stratégique OP = Orientation Opérationnelle = Action	ÉCHÉANCE								PRIORITÉ								Porteur du pro
	> Court Terme : CT > Moyen terme : MT > Long terme : LT								> Haute > Moyenne > Basse								
	M.L. Housseau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferret	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN	M.L. Housseau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferret	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN	
OS2 : MIEUX CIRCULER A SAINT FERREOL																	
<i>Enjeu transversal à l'OS 2 : Canaliser les flux de mobilité</i>																	
OP9 - Connecter les poches de stationnement au bassin en canalisant les flux de fréquentation via des plateformes et traversées piétonnes	CT	MT	/	MT	MT	MT	MT	MT	H	H	/	/				H	
OP10 - Offrir la possibilité de faire le tour du lac en mobilité douce et ouvrir une piste cyclable	CT	MT	MT	/				MT	H	B	H	/				H	
OP11 - Réaménager la D629 comme "Boulevard de la plage"	MT	LT	/	/				MT	H	M	/	/				M	
OP12 - Mettre en place une signalétique pour faciliter les déplacements doux	CT	MT	MT	/				MT	H	M	H	/				H	
OP13 - Déployer des sentiers de randonnées pédestres et VTT sillonnant le site, et proposer les équipements et services inhérents à leur pratique	CT	CT	CT	/				EN COURS	H	M	/	/				H	
OP14 - Aménager des pontons pour accéder à la plage depuis la base de loisirs	MT	LT	/	/				BDL (Phase 2 - MT)	M	M	/	/				H	
OP15 - Mettre en place des bornes de vélos électriques en libre service au niveau des stationnements vélos	MT	/	/	/				MT	M	/	/	/				M	
OP16 - Intégrer un pôle mobilité au point d'information touristique pour informer les visiteurs des possibilités de cheminements et de locations	MT	/	MT	/				MT	B	/	/	/				M	
OP17 - Mettre en place une piste finlandaise avec un parcours santé autour du lac	CT	MT	LT	/	MT			MT	M	M	/	/				M	
OP18 - Faire de l'ancienne tuilerie une pièce pivot de la rive Sud	MT	LT	/	/				MT	H	B	/	/				M	

	ÉCHÉANCE								PRIORITÉ								Porteur du pro
	> Court Terme : CT > Moyen terme : MT > Long terme : LT								> Haute > Moyenne > Basse								
OS = Orientation Stratégique OP = Orientation Opérationnelle = Action	M.L. Houss eau	C. Touss aint	J. Garcia	M. Ferre t	J. Lagott e	P. De Lorbe s	B. Geli	BILAN	M.L. Houss eau	C. Touss aint	J. Garcia	M. Ferre t	J. Lago ette	P. De Lorbe s	B. Geli	BILAN	
AXE 2 : PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT																	
OS1 : SENSIBILISER LE PUBLIC AUX ESPACES NATURELS DE SAINT FERREOL																	
OP19 - Organiser des sentiers d'interprétation thématiques (patrimoine hydraulique, faune & flore, arbres remarquables, parcours sensoriel)	CT	CT	/	/	CT		CT	CT	H	H	/	/	H		H	H	
OP20 - Engager un partenariat long avec le CPIE des Pays Tarnais (ou autre organisme) pour valoriser les richesses environnementales locales	CT	CT	/	/				CT	M	H	/	/				H	
OP21 - Aménager un belvédère afin de mettre en scène l'espace et valoriser les vues depuis la rive Nord	MT	MT	/	/				BDL (tranche 2) >MT	M	M	/	/				M	
OP22 - Organiser un point de découverte des milieux humides et de valorisation du patrimoine hydraulique autour du secteur du Laudot / Hermitage	CT	/	MT	/				MT	M	/	/	/				M	
OP23 - Valoriser la pinède par des installations culturelles type land art	LT	CT	/	/				MT - Mais annexe	B	M	/	/				M	
OP24 - Valoriser l'image et l'environnement de la forêt jardinée via un événement (débardage en traction d'animal, ...)	LT	CT	/	MT				MT Si opportunité	B	M	/	MT				M/B	
OP25 - Sensibiliser à la gestion des déchets en partenariat avec le SIPOM (actions auprès des usagers et des prestataires touristiques)	CT	CT	/	/				CT+	H	H	/	/				H	
OS2 : ENGAGER UNE STRATEGIE PAYSAGERE AFFIRMEE, ALLIANT AMENAGEMENT ET GESTION																	
OP26 - Définir une gestion du patrimoine arboré via un plan de gestion réalisé avec l'ONF	CT	CT	/	/				CT	H	H	/	/				H	
OP27 - Engager le traitement de la pinède (aménagement, ouverture paysagère, et ouverture aux activités) et tendre à terme vers un renouvellement du bois de pin de type forêt mixte	MT	CT	MT	/				MT	H	H	H	/				H	
OP28 - Aménager le jardin de la Gerbe via la rénovation des cheminements, des emarchements et des mobiliers aux abords du site	MT	MT	/	/				MT	H	H	/	/				H	
OP29 - Veiller à l'intégration paysagère de tous les équipements	CT	CT	/	/				CT	H	H	H	/				H	
OP30 - Conserver le caractère naturel préservé de l'Encastre	CT	CT	/	/				CT	H	H	/	/				H	
OP31 - Veiller au couvert forestier immuable (REDONDANT)	MT	CT	/	/				X	H	H	/	/				X	
OP32 - Réaliser des plantations champêtres de haies et arbres isolés dans le Parc des prairies de la rigole (entretien et renouvellement) -> A supprimer car prairie bien telle quelle	MT	/	MT	/				X	H	/	H	/				X	
OP33 - Entretenir les plages minérales pour la qualité du site	CT	MT	/	/				CT	H	M	/	/				H	


	ÉCHÉANCE							PRIORITÉ							Porteur du pro	
	> Court Terme : CT > Moyen terme : MT > Long terme : LT							> Haute > Moyenne > Basse								
OS = Orientation Stratégique OP = Orientation Opérationnelle = Action	M.L. Housseau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferréol	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN	M.L. Housseau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferréol	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN
OS3 : ENGAGER UNE GESTION DURABLE DE SAINT-FERREOL (EAU, DECHETS, ENERGIE, ENVIRONNEMENT)																
OP34 - Mettre en place une stratégie de gestion de la propreté du site et assurer sa mise en œuvre en mobilisant des moyens humains et matériels (aires à containers et de tri sélectif)	CT	CT	/	CT				CT	H	H	/	H				H
OP35 - Veiller et s'engager pour la qualité de l'eau	CT	CT	/	/				CT	H	H	/	/				H
OP36 - Actualiser le schéma de gestion du plan de baignade	MT	?	/	MT				MT	M	?	/	M				M
OP37 - Pérenniser la baignade et les activités nautiques sur le plan d'eau (dont la nage en eau libre) IDEM- OP36	CT	CT	/	MT				X	H	H	/	M				X
OP38 - Développer l'offre de pêche et les équipements associés (pontons, pontons handipêche)	MT	MT	MT	LT				MT	M	M	/	B				M
OP39 - Maintenir une coordination des acteurs de l'eau à Saint Ferréol (VNF, IEMN)	CT	CT	/	CT				CT	H	H	/	M				H
OP40 - Assurer une qualité environnementale des bâtiments (mise en place de système de récupération des eaux de pluie, imperméabilisation limitée des sols)	MT	CT	/	MT				BDL > MT	H	H	/	H				H
OP41 - Entretien des espaces verts voire mettre en place une gestion différenciée sur le site de Saint Ferréol	CT	CT	/	CT	CT			CT	M	H	/	H				H
OP42 - Veiller à la préservation des espaces à haute valeur écologique en ne proposant pas d'usages dans ces espaces et en tenant à distance le public dans un objectif de lutte contre l'érosion du site	CT	/	/	CT				CT	H	/	/	M				H

	ÉCHÉANCE							PRIORITÉ							Porteur du pro		
	> Court Terme : CT > Moyen terme : MT > Long terme : LT							> Haute > Moyenne > Basse									
OS = Orientation Stratégique OP = Orientation Opérationnelle = Action	M.L. Housse eau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferret	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN	M.L. Housse eau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferret	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN	
AXE 3 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL																	
OS1 : ETABLIR UNE GOUVERNANCE CLAIRE DU SITE DE SAINT-FERREOL																	
OP43 - Définir une instance de concertation (où peut être associé VNF), son périmètre d'intervention ainsi qu'un budget investissement et fonctionnement qui lui sera attribué > A redéfinir	CT	/	CT	MT				CT	H	/	/	M				H	
OP44 - Définir le périmètre de la Zone Touristique et de Loisirs intercommunale du Site de Saint-Ferréol (actuel ou élargi) (découle de l'OP43)	MT	?	/	MT				MT	H	/	/	M				M	
OP45 - Définir et mettre en place une "gestion du quotidien" et les moyens et ressources alloués (découle de l'OP43)	MT	MT	/	CT				MT	H	H	/	M				M	
OP46 - Engager une maîtrise foncière (acquisitions, procédures de modification de PLU / PLUi, ...)	MT	En cours	/	CT				En cours	H	/	/	H				H	
OP47 - Intégrer les représentations citoyennes dans la gestion du site de Saint Ferréol (administrés, associations, ...)	MT	CT	/	MT				MT	H	H	/	M				H	
OS2 : FAIRE CONNAITRE ET FAIRE PARLER DE SAINT FERREOL																	
OP48 - Déployer une stratégie globale de communication autour de Saint-Ferréol	CT	LT	/	CT				CT	H	B	/	M				H	
OP49 - Développer un site internet dédié au site de Saint-Ferréol Ou plutôt un onglet spécifique sur le site de l'OTI	CT	/	/	MT				CT	H	/	/	M				M	
OP50 - Faire vivre l'expérience "Saint Ferréol" (micro-aventures, initiations - découverte, ...)	MT	/	MT	MT				Au mieux	H	/	/	M				H	OTI
OP51 - Mettre en place une stratégie pour orienter les touristes vers les autres points d'intérêts touristiques du territoire intercommunal	CT	/	/	CT				CT	H	/	/	M				H	
OP52 - Bâtir et mettre en œuvre une instance de coordination des animations (sport, nature, patrimoine) en intégrant des événements phares (appel à projets, à candidatures)	CT	MT	CT	MT			CT	MT	H	?	/	M				H	
OP53 - Organiser un événement sportif / nature / patrimoine annuel d'envergure adapté au site	CT	/	/	CT				MT	H	/	/	H				H	
OP54 - Mobiliser le parvis de la future base sportive de Saint Ferréol comme lieu d'accueil de festivités	CT	MT	/	CT				BDL MT	H	M	/	H				H	
OP55 - Disposer d'un éclairage adapté ainsi que de bornes festivités, et étudier le potentiel d'une mise en lumière du site A SEGMENTER	MT	X	/	MT				MT	M	X	/	M				M	

	ÉCHÉANCE							PRIORITÉ							Porteur du pro	
	> Court Terme : CT			> Moyen terme : MT > Long terme : LT				> Haute			> Moyenne		> Basse			
OS = Orientation Stratégique OP = Orientation Opérationnelle = Action	M.L. Houssau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferré	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN	M.L. Houssau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferré	J. Lagoutte	P. De Lorbeau	B. Geli	BILAN
OS3 : ENCADRER ET DEPLOYER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES AUTOUR DE SAINT-FERREOL																
OP56 - Conventionner avec la Gendarmerie, le SDIS ou avec d'autres organismes afin d'assurer la sécurité des lieux en période estivale	CT	/	/	CT				En cours	H	/	/	M				H
OP57 - Encadrer et réglementer les usages (chiens en laisse, barbecue, bivouac, feu, tour du lac (vélo, cheval, engins motorisés, ...)	CT	MT	/	CT				CT	H	?	/	M				H
OP58 - Créer une base sportive autour des activités de pleine nature (terrestres et aquatiques)	CT	En cours	/	CT				CT	H	/	/	H				H
OP59 - Créer un point d'information touristique sur le site de Saint-Ferréol	CT	En cours	/	CT				CT	H	/	/	H				H
OP60 - Créer une salle polyvalente - multiactivités	CT	En cours	/	CT				CT	H	/	/	H				H
OP61 - Créer un bistrot de pays, avec une offre qualitative	MT	MT	/	MT				CT	H	?	/	M				H
OP62 - Mettre en place des sanitaires adaptés à la fréquentation du site	CT	X	/	CT				CT	H	/	/	H				H
OP63 - Valoriser le patrimoine hydraulique (par la vulgarisation technique et scientifique des ouvrages de Saint-Ferréol, autour de la Maison de l'ingénieur) <i>Redondant avec OP19 et OP22</i>	MT	X	/	CT				X-A-SUPP	H	/	/	H				X
OP64 - Assurer l'entretien et la restauration des équipements de services (sanitaires de la prairie, cabane des maîtres nageurs, ...)	CT	/	/	MT				CT	H	/	/	M				H
OP65 - Définir le positionnement de l'accueil de loisirs dans le périmètre du bassin de Saint-Ferréol	MT	?	/	CT				CT	M	?	/	M				H
OP66 - Etablir une charte de la signalétique et du mobilier en s'appuyant sur les chartes en vigueur (Grand Site Occitanie, Canal du Midi)	CT	MT	/	CT				CT	H	M	/	H				H
OP67 - Déployer une signalétique renforcée, visible et adaptée (entrée de site, signalétique directionnelle, signalétique interprétative, commerces)	MT	MT	/	CT				MT	H	M	/	H				H
OP68 - Mettre en place un mobilier pratique et discret via une intégration paysagère optimale, décliné selon les différentes entités paysagères	MT	MT	/	CT				MT	H	H	/	M				H
OP69 - Définir et mettre en place une aire de bivouac (itinérance, encadrement d'une pratique croissante, ...)	MT	/	/	LT				MT	M	/	/	B				M
OP70 - Mettre en place un observatoire de la fréquentation et de l'économie touristique générée par Saint Ferréol	MT	LT	/	MT				MT	H	M	/	M				M
OP71 - Coordonner de déploiement du haut-débit à Saint Ferréol	CT	/	/	CT				CT	H	/	/	H				H

	ÉCHÉANCE							PRIORITÉ							Porteur du pro	
	> Court Terme : CT > Moyen terme : MT > Long terme : LT							> Haute > Moyenne > Basse								
OS = Orientation Stratégique OP = Orientation Opérationnelle = Action	M.L. Hoesscau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferrer	J. Lagoutte	P. De Lorber	B. Geli	BILAN	M.L. Hoesscau	C. Toussaint	J. Garcia	M. Ferrer	J. Lagoutte	P. De Lorber	B. Geli	BILAN
OS4 : ANIMER LE RESEAU DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES DE SAINT FERREOL																
OP72 - Animer le réseau des prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, commerçants) autour du bassin > Rôle de l'OTI	CT	/	/	CT				EN COURS	H	/	/	H				H
OP73 - Proposer des dispositifs d'accompagnement aux prestataires touristiques concernant la valorisation des façades et terrasses > Compétence de la commune	LT	LT	/	CT				LT	H	M	/	H				X
OP74 - Accompagner les porteurs de projets qui souhaiteraient s'implanter sur le site de Saint Ferréol, dont le projet est adapté au site	CT	/	/	CT				CT	H	/	/	H				H
OP75 - Valoriser les activités des prestataires de pleine nature via la mise en place d'un "bureau des guides"	CT	MT	/	CT				BDL	H	M	/	M				H
OP76 - Favoriser les installations d'activités de pleine nature (accrobranche, tyrolienne, ...)	MT	/	/	CT				MT	H	/	/	M				M
OP77 - Accompagner l'implantation d'hébergements type éco-lodge En périphérie du lac	LT	MT	/	MT				MT	M	M	/	B				M
OP78 - Participer au maintien de la façade commerçante le long du Boulevard de la Plage (PLUi)	LT	CT	/	MT				CT	M	H	/	H				H
OP79 - Développer le potentiel commercial de la berge Sud autour de l'Hotel de l'Hermitage	LT	LT	/	MT				MT	M	M	/	M				M

Annexe 4 : Modèle de canevas pour constituer les fiches actions de la « Feuille de route Saint-Ferréol »

 FEUILLE DE ROUTE SAINT-FERREOL	
FICHE ACTION N° XX	
[Titre de l'action]	
<u>Rédacteur :</u>	<u>Date de rédaction :</u>
Cible & Objectif(s) stratégique(s)	
Objectif(s) opérationnel(s)	
Définition de l'action	
Pilote	
Acteur(s) associé(s) / Partenaire(s)	
Risque(s) et Condition(s) de réussite	
Evaluation du coût	
Phasage / Calendrier	
Indicateur(s) de suivi	

Annexe 5 : Post Facebook de la Communauté de Communes relatif aux « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol »



Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois
7 juillet · 🌐

[SAINT-FERREOL] – Balades à la découverte des espaces naturels de Saint-Ferréol

🌻 La Communauté de Communes, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Tarn, vous propose 4 balades pour découvrir ou redécouvrir les espaces naturels de Saint-Ferréol :

- 📍 • Lundi 12 Juillet 2021, 16H30 : Balade "Forêt"
- 📍 • Lundi 19 Juillet 2021, 10H30 : Balade " Lichen et qualité de l'air "
- 📍 • Lundi 26 Juillet 2021, 20H45 : Balade nocturne
- 📍 • Lundi 2 Août 2021, 10H30 : Atelier participatif « Fabrication de ses produits d'entretien naturels » (salle des fêtes de Vaudreuille)
- 📍 • Lundi 9 Août 2021, 10H30 : Balade "Paysages"

✅ Evènements gratuits et ouverts à tous
📍 Renseignements et réservation à l'Office de Tourisme Intercommunal Aux Sources du Canal du Midi

#soreze #Revel #saintferreol

Annexe 6 : Annonce de l'événement des « Rendez-vous Nature de Saint-Ferréol » sur le site web de la Communauté de Communes

SAINT-FERREOL -RENDEZ-VOUS NATURE

Balades à la découverte des espaces naturels de Saint-Ferréol



La Communauté de Communes, en partenariat avec le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Tarn**, vous propose 4 balades pour découvrir ou redécouvrir les espaces naturels de Saint-Ferréol :

- Lundi 12 Juillet 2021, 16H30 : Balade "Forêt"
- Lundi 19 Juillet 2021, 10H30 : Balade " Lichen et qualité de l'air "
- Lundi 26 Juillet 2021, 20H45 : Balade nocturne
- Lundi 2 Août 2021, 10H30 : Atelier participatif « Fabrication de ses produits d'entretien naturels » (salle des fêtes de Vaudreuille)
- Lundi 9 Août 2021, 10H30 : Balade "Paysages"

[Programme détaillé](#)

Renseignements et réservation à l'Office de Tourisme Intercommunal Aux Sources du Canal du Midi - 05 34 66 67 68

Annexe 7 : Post Facebook de la Communauté de Communes relatif à la « balade lichen » et à l'annonce du report de la balade « forêt »



Annexe 8 : Présentation du bilan de l'action « Rendez-vous nature de Saint-Ferréol » en partenariat avec le CPIE des Pays Tarnais

CPIE – BILAN DE L'ACTION

Animations estivales 2021 à Saint-Ferréol




Service Développement Économique et Touristique


30 juillet 2021


Communication


Communauté de communes		
Diffusion Mail (07/07)		
Intercommunalité & Partenaires ✓	Presse Locale	
<ul style="list-style-type: none"> - Membres du Bureau - Conseillers communautaires - 28 Communes - Crèches & ALSH 	<ul style="list-style-type: none"> - Forum d'entreprise & Le « 12 » - Base de loisirs - Le Réservoir - Partenaires financiers (Région et CD81) 	<ul style="list-style-type: none"> - La Dépêche du midi (/ article paru le 10/12/21) - Radio 100/100 (/ Agenda de l'été) - La Voix du Midi (Pas de publication) - Le Journal d'ici (Pas de publication)
Post Facebook de la Communauté de Communes (07/07) ✓		
Diffusion d'affiches & flyers ✓		
<ul style="list-style-type: none"> - Ciné Get - Médiathèque & Ludothèque Revel - Piscine Revel - Campings locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - OT Castres, Villefranche de Lauragais et Castelnaudary - Boutiques bio (Revel, Castres, Toulouse) 	
Office du Tourisme		
Diffusion affiches et flyers dans ses bureaux d'informations ✓	Agenda de l'été > en ligne ✓ + Version papier ✓	Post Facebook de l'Office du Tourisme (20/07) ✓

Revue de presse












Liens :
<https://www.ladepeche.fr/2021/07/10/biodiversite-a-saint-ferreol1666290.php>
<https://www.ladepeche.fr/2021/07/17/biodiversite-a-decouvrir-au-bassin-de-saint-ferreol1667888.php>
<https://www.ladepeche.fr/2021/07/18/le-rdv-nature-a-saint-ferreol16674661.php>
<https://www.centourseint.com/agen487/cale.com=50>


Facebook








Repris sur internet...





Impression



Affiche mise à jour le 20/07

- Impressions financées par la Communauté de Communes
- 20 Affiches A4
- 10 Affiches A3
- 300 flyers (Copy Revel)
- 3 Affiches A3 plastifiées (Copy Revel)
 - 2 autour de l'exposition à Saint-Ferréol
 - 1 au chalet de l'Office du Tourisme de Saint-Ferréol

5

Exposition

Exposition « Mauvaises herbes, on vous aime » installée le 9 Juillet le long du grillage de la base nautique



6

Balade N°1 (Forêt) reportée

- Initialement prévue le 12 Juillet à 16H30
- Reportée pour cause de mauvais temps
- Nouvelle date : 30 Août à 16H30
- Communication :
 - Agenda de l'été de l'Office du Tourisme mis à jour
 - Publication Facebook de l'OTI avec visuel à jour
 - Evénement intégré à l'Agenda de l'été 100/100
 - Post Facebook Communauté de Communes : retour en image sur la balade « Lichen » + annonce du report

7

Retour d'expérience

Balade lichen et qualité de l'air

- Balade du 19 Juillet, 10H30- 13h
- Animée par 2 experts, dont un lichénologue- Explications & Observations des lichens et lien avec la qualité de l'air
- 18 participants : large majorité de locaux; 2 familles



VNF a été informé du tracé des balades « Lichen » et « Nocturne »

8

Bilan financier de l'opération

Animations du CPIE		
Animation	Prix unitaire	Montant
4 balades découvertes	100 €	400 €
1 Atelier DIY	100 €	100 €
Mise à disposition d'1 exposition	100 €	100 €
Prise en charge de la Région Occitanie / Département du Tarn (programme « Cœur de biodiversité »)	1 470 €	- 1 470 €
Sous-total		630 €
Impressions		
300 Flyers format A5 > Communauté de Communes (via Copy Revel)		
10 Affiches A3 > Communauté de Communes		
20 Affiches A4 > Communauté de Communes		
5 Affiches A3 plastifiées > Communauté de Communes (via Copy Revel)		
Sous-total		XX €
TOTAL		XX €

Bilan de la fréquentation des animations

Animation	Date	Nombre de participants	Retours
Balade Lichen	19 Juillet 10H30- 13H	18 / 20	Animation par des experts Discours à la fois abordable et expert > Bilan positif
Balade Nocturne	26 Juillet 20H45- 23H	23 / 20	Discours plutôt orienté enfant manque de contenu pour adultes > Bilan mitigé > Peut être spécialiser la thématique autour des chauves souris
A Venir / Nombre de participant au 30/0			
Atelier participatif	2 Août 10H30	3 / 20	
Balade Paysage	9 Août 10H30	12 / 20	
Balade Forêt	30 Août 16H30	14 / 20	

Annexe 9 : Note relative à l'organisation des manifestations à Saint-Ferréol

Revel, 1er juin 2021



Objet : Organisation des manifestations à Saint Ferréol

Note rédigée par Lucie ALBERT / Service Développement Économique et Touristique
Ce document contient 4 pages numérotées de 1 à 4

I. DIAGNOSTIC

A. Rappel statut de l'intercommunalité sur Saint Ferréol

- La **Communauté de Communes** est compétente en matière de tourisme.
- La Communauté de Communes est compétente pour mener toute action d'aménagement, de gestion et d'entretien à l'intérieur du périmètre de la **zone touristique et de loisirs du site de Saint-Ferréol** visant à permettre, dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de qualité, tous les usages liés à la fréquentation touristique de cette zone. En sont exclues les actions concernant l'organisation et la sécurité du service public de la baignade qui restent de la compétence des communes. »

La Communauté de Communes est propriétaire des parcelles intercommunales des parcelles suivantes : Base de loisirs et Encastre

B. Rappel de la démarche pour l'obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) (Cf. Annexe 1 – Procédure de mise en concurrence des autorisations d'occupation du domaine public par l'Agence Départementale Technique de la Haute-Garonne)

Les porteurs de projet doivent suivre la procédure suivante afin d'obtenir une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public intercommunal.

- **Etape 1** : L'organisateur adresse une demande à la Communauté de Communes pour organiser une manifestation. Il précise généralement son nom et ses coordonnées, le descriptif de la manifestation, les dates de début et de fin (en intégrant le temps de préparation et de remise en état) ainsi que les lieux concernés ;
- **Etape 2** : La Communauté de Communes étudie et valide le dossier ;
- **Etape 3** : Après validation de la demande, l'intercommunalité rédige, signe puis délivre l'AOT à l'organisateur. Elle comprend les modalités d'installation, les clauses techniques (modalités d'implantation, électricité) et administratives (communication, assurance).
Les manifestations associatives bénéficient d'une AOT à titre gracieux. De ce fait, elles n'ont pas à s'acquitter d'une redevance, et les frais de fluides (eau, électricité) sont pris en charge par la Communauté de Communes. L'attribution d'une AOT à une association ne nécessite pas de délibération communautaire, mais seulement d'une Décision du Président, afin que les élus aient connaissance de la tenue de la manifestation.
- **Etape 4** : La manifestation peut alors être organisée.

Cette démarche n'est pas toujours appliquée puisque la Communauté de Communes prend aussi connaissance de la tenue des manifestations via des tiers parfois même après que la communication de l'événement ait été lancée (via les réseaux sociaux). Dans ce cas, le logo de la Communauté de Communes est absent des supports de communication ; et les préconisations techniques et administratives n'ont pas été transmises et appliquées.

Pour corriger cela, des rencontres avec les prestataires se sont tenues en 2020 afin de rappeler la démarche à suivre pour l'obtention d'une AOT. Aussi, pour pallier le manque de coordination et de communication entre les acteurs ayant prise sur les manifestations (Communes, Communauté de Communes, Voies Navigables de France), un « guichet unique » avait été mis en place. Actuellement, il se limite à la diffusion des AOT par mail entre les différentes parties prenantes.

C. Constat

- Les organisateurs souhaitant proposer une manifestation sur les parcelles intercommunales du site de Saint Ferréol sollicitent la Communauté de Communes. La programmation ne peut être **ni anticipée, ni organisée** par l'intercommunalité.
- Le fonctionnement actuel **ne permet pas de proposer une offre cohérente, ni une commercialisation touristique optimale** de ces événements ; et, par conséquent, de capitaliser sur cet important levier de développement touristique (*cf. enjeu n°2 du projet de territoire*).
- Il y a une **absence de mise en concurrence** pour l'occupation du domaine public.
- Enfin, le rythme de traitement irrégulier des demandes s'avère **chronophage** pour l'agent en charge de la gestion des manifestations.

II. OBLIGATIONS LIEES A LA MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

A. Procédure de mise en concurrence préalable

(Article L.2122-2-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P))

L'obligation de mise en concurrence prévue par l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) vise les autorisations qui permettent à leur titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public **en vue d'une exploitation économique**. Toutefois, l'article ne fixe pas les règles particulières s'agissant de la forme et du contenu à respecter. Le gestionnaire organise donc librement la procédure de sélection, guidé par les principes d'impartialité et de transparence.

La délivrance d'une AOT demande de procéder à une procédure de mise en concurrence. Il s'agit de :

- Déterminer un délai raisonnable pour pouvoir soumissionner ;
- Définir les documents et renseignements à remettre par les candidats : CV, situation juridique et motivations, références attestant de l'expérience, attestations fiscales et sociales, extrait Kbis, compte d'exploitation prévisionnel de l'activité, fiche de présentation, projet d'installation, descriptif technique du projet (organisations et prestations, prise en compte de l'environnement) ;
- Annoncer préalablement la procédure (avec ou sans négociation) ;
- Fixer les critères d'attribution de l'autorisation ;
- Préciser le cahier des charges fourni par le gestionnaire du domaine (règlement et projet).

La procédure de mise en concurrence préalable **doit être assortie de mesures de publicité**. Cette dernière doit être suffisante et de nature à atteindre les potentiels candidats. Lorsque l'occupation est de courte durée, il n'est pas nécessaire de procéder à une publicité préalable, de même lorsque plusieurs occupations peuvent être simultanément délivrées sur une dépendance du domaine public. Une instruction du 22 juillet 2019 a précisé que la notion de « courte durée » devait s'entendre de celle d'une durée égale ou inférieure à 4 mois.

B. Montant de la redevance

Principes de non-gratuité

Selon l'article L.2125-1 du CG3P, **toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance**, sauf dérogations fondées sur l'intérêt général.

Modalités de fixation des redevances :

- Sauf dispositions particulières, c'est à l'autorité chargée de la gestion du domaine public qu'il appartient de fixer les conditions de délivrance des autorisations d'occupation domaniale et, à ce titre, de déterminer le tarif des redevances. La compétence appartient, en principe, à l'assemblée délibérante ;
- Les principes de non-discrimination et de proportionnalité doivent être appliqués lors de la fixation du montant de la redevance ;
- Si le montant n'est pas prévu par un texte, l'article L.2125-3 du CG3P prévoit que « *la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation* ».

Définition du montant de la redevance

En principe, le montant de la redevance comporte :

- Une **part fixe** qui correspond à la valeur locative d'une propriété privée comparable.
Le seuil minimal du montant de la part fixe en contrepartie de la mise à disposition peut être défini selon le calcul suivant « **XX € le m2** » **multiple le « nombre de m2** »
- Une **part variable** qui dépend des profits et des avantages que le permissionnaire tire de l'occupation. La prise en compte des avantages tirés de l'occupation dans la définition du montant de la redevance est une obligation. Elle peut être déterminée par l'application d'un taux de :
 - 5% au chiffre d'affaires hors taxe jusqu'à X € réalisé ;
 - 2,5% pour un CA HT entre X et Y € réalisé ;
 - 1% pour un CA supérieur à Y € réalisé.

Contrôle du juge sur le montant

Le juge ne censurera le montant retenu que s'il existe une adéquation excessive entre le tarif fixé et l'avantage procuré par l'occupation. Il est déterminant que le montant de la redevance soit dûment justifié par l'autorité compétente.

III. REGULARISATION À COURT TERME

Actuellement, l'offre événementielle sur le site de Saint-Ferréol est essentiellement constituée de manifestations récurrentes, portées par quelques associations locales.

Afin de dynamiser cette offre touristique et être en conformité avec la réglementation liée au Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est nécessaire de :

- **Lancer un appel à candidatures**, tout en maintenant les manifestations installées. Il s'agit d'ouvrir l'offre vers de nouveaux porteurs de projets et professionnels de l'événementiel, locaux mais aussi extérieurs à l'intercommunalité.
- **Fixer une redevance**, même symbolique, pour l'occupation du domaine public afin de régulariser les situations entre la Communauté de Communes et les porteurs de projets événementiels.

IV. DEMARCHE MOYEN TERME : L'APPEL À PROJETS (AAP)

A. Aspects juridiques d'un Appel à projets

L'appel à projets (AAP) est une « **procédure de mise en concurrence d'opérateurs privés pour des personnes publiques, essentiellement sur la base d'un document leur fixant des objectifs à atteindre, qui leur laisse l'initiative de leur contenu et de leur mise en œuvre.** »

« Dans le cadre des appels à projets, la **collectivité publique a identifié une problématique mais n'a pas défini la solution attendue** »⁶³. Ainsi, l'appel à projets est une procédure permettant à une collectivité de

⁶³ Circulaire du 18 janvier 2010, désormais abrogée, qui avait tenté de dessiner les contours juridiques de l'appel à projet.

définir un cadre général, tout en laissant aux associations et acteurs privés l'initiative d'énoncer des propositions. L'appel à projets **permet de stimuler l'initiative privée**.

Il permet en outre de bénéficier d'une grande souplesse procédurale, notamment du fait d'une procédure de mise en concurrence allégée pour les collectivités. Cette terminologie signifie que la seule obligation formelle imposée par les textes est de **procéder à une publicité**, tout en préservant les principes d'impartialité et de transparence. A noter que l'AAP n'est pas encadré juridiquement.

B. Bénéfices de la mise en œuvre d'un appel à projets

- **Proposer une offre événementielle en adéquation avec la stratégie de développement touristique**

Le principal enjeu identifié dans le diagnostic porte sur une meilleure organisation des manifestations sur le site de Saint Ferréol. La mise en place d'un appel à projets permettrait de le relever. En effet, en tant que procédure de mise en concurrence, l'appel à projets offre de possibilité de sélectionner les manifestations souhaitées, pour in fine, proposer une offre événementielle en accord avec la stratégie de développement touristique menée par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

- **Améliorer la communication événementielle et « capitaliser » sur ce levier touristique**

Une organisation anticipée ouvre la voie d'une meilleure communication, déployée avant la saison estivale. Pouvoir communiquer en amont, c'est offrir la possibilité de maintenir des visiteurs plus longtemps sur le territoire, voire en attirer de nouveaux via des manifestations.

- **Proposer une offre événementielle cohérente et organisée**

La sélection des candidats à l'appel à projets permet de gagner en cohérence ; mais aussi d'éviter que des manifestations se télescopent ou que des événements divergents aient lieux simultanément. En somme, elle permet de disposer d'une vision globale des animations prévues sur le site de Saint Ferréol.

- **Autres bénéfices**

Enfin, l'appel à projets permet au technicien en charge de la gestion des AOT de traiter les candidatures sur une période donnée et ainsi d'être plus efficient. Il s'agit aussi de donner aux potentiels organisateurs le même niveau d'information quant au projet à Saint Ferréol.

C. Modalités de mise en œuvre d'un appel à projets

- **Etape 1 : Préparation et rédaction de l'Appel à projets**

- Formalisation de l'objet de l'appel à projet ;
- Rédaction d'un cahier des charges administratives et techniques : modalités de participation, date limite de candidature, liste des documents à fournir par le porteur de projet, ...

- **Etape 2 : Publication de l'Appel à projets**

- La publicité peut se traduire par la publication d'un avis dans la presse mais pourra être diffusée par d'autres voies (affichage, mise en ligne sur le site internet de la collectivité etc...);
- Dès publication de l'appel, la procédure et les critères d'attribution doivent être définis. Dans le présent cas, le premier critère serait de répondre à la stratégie de développement touristique menée à Saint-Ferréol, à savoir la valorisation des sports et loisirs de plein air ainsi que des patrimoines hydrauliques, historiques et naturels ;

- **Etape 3 : Sélection des candidats par un jury**

- Constitution d'une commission de l'appel à projet chargée de sélectionner les projets ayant répondu à l'AAP. Elle doit être composée des acteurs ad hoc pour le projet. Un groupe de 15 personnes peut être envisagé. Sa composition pourrait être la suivante : élus (10), techniciens (2) et socio-professionnels (3).
- Puis, délibération du Conseil Communautaire, nécessaire pour le lancement de l'appel à projets.

- **Etape 4 : Mise en œuvre opérationnelle**

Annexe 10 : Captures d'écran du tableau de suivi général du dossier randonnée non-motorisée

CONSTRUCTION DU PROJET				
	ETAT D'AVANCEMENT / QUAND	QUI	ETAPE ADMINISTRATIVE ASSOCIEE (Courrier, Délibération en Conseil Communautaire ou Municipal, Convention, Mail)	REMARQUES
Transfert du dossier de l'OTI à l'EPCI	05.2019	OTI > EPCI		
Validation du devis avec T. Jalbaud (Itinérance VTT) <small>(suivi technique et administratif du dossier)</small>	10.05.2019	EPCI - Itinérance VTT	DP + Signature Devis	
Validation du projet et du plan de financement par délibération communautaire (révisé en 2020)	03.06.2019	EPCI	Délibération communautaire 2019 - 67	
Conventionnement avec FFRandonnée Occitanie	27.09.2019	EPCI - FFRandonnée Occitanie	Convention	
Réunion technique N°1 VTT+Pédestre : FFR 11, 31, 81 + T. Jalbaud + CD11, CD31, CD81, EPCI, OTI	11.10.2019	FFR 11, 31, 81 + T. Jalbaud + CD11, CD31, CD81, EPCI, OTI		
Présentation des sentiers en Bureau des	21.11.2019	EPCI		
Validation des sentiers VTT par Délibération Communautaire	31.01.2020	Conseil Communautaire	Délibération communautaire 2020 - 10	
Réunion technique VTT	07.02.2020	EPCI - T. Jalbaud		
Réunion technique N°2 VTT+Pédestre : coordination des projets et organisation des rencontres auprès des communes	28.02.2020	EPCI - FFRandonnée Occitanie - T. Jalbaud		
Présentation des sentiers aux communes de Revel et St Félix Lauragais	09.07.2020	EPCI		
Validation compatibilité des sentiers retenus avec PLUi (PADD)	21.08.2020	EPCI + OTI + T. Jalbaud		
Présentation des sentiers en mairie de	28.08.2020	EPCI		
Présentation des sentiers en Bureau des	01.09.2020	EPCI		
Réunion technique N°3 "Promenade randonnée & VTT"	07.10.2020			
Réunion avec les élus "Promenade randonnée & VTT"	07.10.2020			

←
Construction Projet
Administratif
Financement
Déploiement
Points problématiques
+

ADMINISTRATIF					
ETAPES	ETAT D'AVANCEMENT / QUAND	QUI	ETAPE ADMINISTRATIVE ASSOCIEE (Courrier, Délibération en Conseil Communautaire ou Municipal, Convention, Mail)	REMARQUES	
Délibérations de principe	COMMUNES DE L'EPCI				
	Présentation en bureau des maires	07-oct-20	EPCI		
	Envoi du projet délibéré aux communes de l'EPCI	04-nov-20	EPCI	Courrier	
	Relance Mail Le Vaux + St-Julia	14-avr-21	EPCI	Mail de relance	
	Relance téléphonique Le Vaux	30-avr-21	EPCI	Appel téléphonique	
	DELIBERATION PAR LES COMMUNES DE L'EPCI	OK		Par Délibération Municipale	
	COMMUNES LIMITROPHES - HORS EPCI				
	Présentation du projet aux communes HORS EPCI	OK - 13 Janvier 2021			
	Envoi du projet délibéré aux communes HORS l'EPCI	OK - 01 Mars 2021	EPCI		
	Relance Communes Dourgne, Saissac, Labécède	14-avr-21	EPCI	Mail de relance	
	Relance Labécède	30-avr-21	EPCI	Appel téléphonique	
	DELIBERATION PAR LES COMMUNES LIMITROPHES	OK		Par Délibération Municipale	
	AUTRES GESTIONNAIRES DE DOMANIALITE				
	Rencontre Partenaires + ONF, VNF, IEMN	OK - 25 Mars 2021 - Doc transmise le 1er avril	EPCI		
	Renvoi documents à l'IEMN	03-mai-21	EPCI		
	Office National des Forêts				
	Relance ONE (Lilian Pauziès) : nouvel envoi des docs + demande de position quant à création sentiers + Si accorde de principe > Préconisations à communiquer ? + Si favorable > communes gestionnaires se rapprocheront d'ONF pour signature	15.06.2021	EPCI		Retour de la réunion du 24.06
	Retour sur tracés : (support carto) > Circuits VTT 18 & 2: Traversée de cours d'eau à aménager (circuit bleu) + Suppression d'un raccourci (chemin de débardage délicat - circuit rouge) > Prise d'Alzeau (V4): Suppression segment B - F (parcelle en régénération avec contrainte) + Traversée de cours d'eau à aménager	Réunion du 24.06.2021	ONF EPCI		
	Réponse de T. Jalbaud : > les traversé de cours d'eau sont aménagées car appartiennent au GR > Modification du circuit 2 réalisée	Mail du 05.07.21	T. Jalbaud		Ficher "ONF - Retour tracés ONF REP T. Jalbaud 07 2021"
	Institut des Eaux de la Montagne Noire				
Relance IEMN (Eric Bancal) : nouvel envoi des docs + demande de position quant à création sentiers + Si accorde de principe > Préconisations à communiquer ? + Si favorable > communes	15.06.2021	EPCI		Retour dans mail du 24.06	

	Retour IEMN : Accord de principe donné + Restrictions & Conditions : > Sentiers sur la rive droite à l'aval direct de la retenue n'est pas autorisé > Pas d'équipement de collecte de déchet sur le parcours > Evénements ponctuels soumis à demande d'autorisation pour les parcelles IEMN > Véhicules motorisés d'accompagnement interdits (sauf secours) > Pas de prestation d'entretien de la part de l'IEMN autres que celles réalisées	24.06.2021	IEMN (E. Bancal)		
	Mail T. Jalbaud : Réponse à q' IEMN sur étude cadastrale + actualisation étude cadastrale VTT sur propriété IEMN (Fichier PDF + XLS)	06.07.2021	T. Jalbaud		2 Fichiers "IEMN - Cadastre VTT - Réponse T. Jalbaud - Juillet 2021"
Voies Navigables de France					
	Balance VNF (Frédéric Caumeil) : nouvel envoi des docs + demande de position quant à création sentiers + Si accorde de principe > Préconisations à communiquer ? + Si favorable > communes gestionnaires se rapprocheront de VNF pour	15.06.2021	EPCI		
	Retour VNF : le bénéficiaire doit > garantir les conditions d'exploitation actuelle (accès libre, aucun obstacle sur les voies pour permettre passage engins > ne pas générer pour VNF de prestations d'entretien supp que celles nécessaires à la carrossabilité de nos chemins de service > Garantir la cyclabilité de l'itinéraire (si besoin mise en cyclabilité) sur le domaine > Toute pose de mobilier panneau (temporaire ou pérenne) doit être validée par la Dréal avant mise en place	29.06.2021			
	Conventionnement avec gestionnaire de domanialités : ONF	Lors de la gestion du dossier par les communes	Commune	Convention Commune - ONF	
	Conventionnement avec gestionnaire de domanialités : VNF	Lors de la gestion du dossier par les communes	Commune	Convention Commune - VNF	
	Conventionnement avec gestionnaire de domanialités : IEMN	Lors de la gestion du dossier par les communes	Commune	Convention Commune - IEMN	
trales	Remise étude cadastrale VTT	Octobre 2019.	T. Jalbaud		
	Remise diagnostic randonnée Pédestre V1	Février 2020.	FFRando		

Construction Projet

Administratif

Financement

Déploiement

Points problématiques



PRISE D'ALZEAU				
Problématique : Itinéraire trop court et isolé				
Nouveau diagnostic transmis par FFR Tarn	10.05.2021	FFR Tarn		
Envoi à Mme Maréchal pour validation du tracé : OK	12.05.2021	EPCI		
Validation par Mme Maréchal	19.05.2021	VP		
Envoi du tracé à la Mairie d'Arfons (M. Doudiès) + Validation	19.05.2021	EPCI		
Transfert du tracé à l'ONF par Commune d'Arfons	19.05.2021	Arfons		
Relance ONF pour avis / validation dernier diagnostic	15.06.2021	EPCI		
Avis ONF : Non favorable au segment B - F car long cours d'eau > q` de sensibilité écologique + Non favorable à la partie courte de l'anneau formé par les circuits à proximité de la Galaube (Circuit n°2) + Réserve sur les traversées de cours d'eau par le circuit VTT N°1	24.06.2021	ONF		Info transmise à M. Bousquet et T. Jalabaud (le 02.07) Retour T. J. le 05.07 Attente retour M. Bousquet
Validation tracé définitif	Après OK de M. Bousquet	Mme Maréchal		
Présentation du nouveau tracé en Conseil Municipal pour nouvelle délibération	Après validation définitive	Arfons EPCI		
Actualisation étude cadastrale	Après validation définitive	FFRando Itinérance VTT		
CHEMIN DES AMOUREUX ET SA VARIANTE				
Problématique : Tracé sur propriété de l'exploitation forestière				
Nouveau diagnostic transmis par FFR Aude	17.05.2021	FFR Aude		
Envoi à Mme Maréchal pour validation du tracé	19.05.2021	EPCI		
Envoi par Mme Maréchal à Mme Février du tracé pour étude	19.05.2021	VP		
Transmission du diagnostic à T. Jalbaud + réponse > Pédestre à contre-sens du VTT > besoin panneaux	19.05.2021	EPCI T. Jalbaud		
Envoi du diagnostic complémentaire de Mme Février à FFR Aude + T. Jalbaud + M. Bousquet	15.06.2021	EPCI		Retour de Mme Maury le 28.06 Attente de retour TJ et MB
Demander à T. Jalbaud et M. Bousquet de solliciter Sentiers du Lac pour passage sur sentier	15.06.2021	EPCI		Attente de retour
Retour Mme Maury quant au diag complémentaire de Mme Février	28.06.2021	Mme Maury		Quelle décision a été prise par la FFRando à propos du tracé ?
Retour sollicitation Sentier du Lac	En attente du retour	T. Jalbaud et/ou M. Bousquet		

Construction Projet

Administratif

Financement

Déploiement

Points problématiques



Inscription PDI	Inscription au PDIPR TARN				
	Réunion de coordination EPCI - FFR Occitanie - FFR Tarn : Prise d'Alzeau, Sentier des amoureux, Etude cadastrale conjointe randonnée pédestre / VTT par commune, phase à venir : signalétique	05.05.21	EPCI - FFR Occitanie - FFR Tarn		
	Envoi à chaque commune : Courrier information inscription PDIPR + Etudes cadastrales + Convention de passage type + Procédure PDIPR de du Tarn + Tableau des délibérations municipales (sauf communes hors CC)	04.06.21	EPCI	Mail	Communes en question : Airfons, Cahuzac, Durfort, Les Cammazes, Montgey, Péchoursy, St Amancet, Sorèze + Dourgne
	Envoi courrier particulier à Cahuzac (sentier déjà inscrit)	A FAIRE	EPCI		
	Envoi courrier particulier à St Amancet (non connaissance par T. Jalbaud du tracé exact entre points 8 et 9)	15.06.2021	EPCI		
	Envoi au référent de la FFR Tarn (T. Duplas et G. Palis) du courrier d'information envoyé au commune, pour suivi du dossier	15.06.2021	EPCI	Mail	
	Demander à la FFR Tarn s'il est nécessaire de re-délibérer quant au nouveau tracé	15.06.2021	EPCI	Mail (le même que mail info suivi)	
	Relance Sorèze pour étude cadastrale + précise (avec nom des communes)	24.06.2021	Sorèze		
	Informers T. Jalbaud et M. Bousquet retour communes : besoin d'avoir le nom des propriétaires privés sur étude cadastrale > VTT : Proposition envoi étude cadastrale sur tableau Excel > Pédestre : Demande à M. Bousquet tableau similaire (avec nom propres)	01.07.2021	EPCI	Mail	Retour T. Jalbaud : Tableau excel nécessaire (mail du 01.07) Retour M. Bousquet : Aude + Tarn le 19.07
	Retour T. Jalbaud pour étude cadastrale + détaillée VTT > Les tableaux Excel sont nécessaires	01.07.2021	T. Jalbaud		
Sollicitation de Mme Housseau pour envoi liste des noms de propriétaires	09.07.2021	Sorèze - Mme Housseau		Doc envoyé le 12.07	
Envoi étude cadastrale avec nom propriétaires uniquement VTT (car pas en possession liste pour pédestre)	12.07.2021	EPCI			
Sollicitation de Mme Housseau pour envoi convention de passage format Word (car besoin de la modifier pour signature avec exploitant forestier)	19.07.2021	Sorèze - Mme Housseau		Envoyé par mail le 20.07	

Inscription au PDIPR AUDE				
Validation par Mme Maréchal des derniers diags du sentier de la Prise d'Alzeau et des Amoureux	ok	Elue	Enclenchement des envois des courriers aux communes	Envoi par Xavier 12.05 et 17.05
Envoi à chaque commune : Courrier information inscription PDIPR + Etudes cadastrales + Convention de passage type + Procédure PDIPR de l'Aude + Tableau des délibérations	04.06.21	EPCI	Mail	Communes en question : Les Brunels + Labécède-Lauragais, Lacombe, Saissac
Envoi au référent de la FFR Aude (Mme Maury) du courrier d'information envoyé au commune, pour suivi du dossier	15.06.2021	EPCI		
Mail de suivi : où en sont les communes ?	Fin juillet 2021			
Chaque maire signe conventions de passage avec propriétaires privés	Quand l'EPCI a transmis la documentation technique à la commune	Commune		
Envoi du dossier au Conseil Départemental	Lorsque le dossier est complet	Conseil départemental		
Etude du dossier > Passage devant la CDESI (pour avis consultatif) > Passage devant la Commission Permanente de	À la réception du dossier technique par la commune	Conseil départemental		
Inscription au PDIPR HAUTE-GARONNE				
Envoi au CD31 (Alexandre Kervennic): toutes les délibérations de principe + études cadastrales	25 & 26.05.21	EPCI	Mail au CD31 (avec lien We Transfert)	
Informers les communes HG du futur contact du CD31 pour inscription PDIPR = Courrier + Procédure PDIPR 31 + Tableau	25.05.21	EPCI	Courrier aux communes	
Retour du CD31 à l'envoi des documents : Mme Lanneuw	26.05.21	CD 31		
Réunion EPCI - Mme Lanneuw - PDIPR31 : > Rappel de la procédure d'inscription (qui fait quoi), > Présentation demande de subvention financière, > Q' du transfert de la compétence "randonnée - maître d'ouvrage" des communes à l'EPCI. Pour le moment : communes = interlocuteurs CD31 > Idée valorisation / com' via Géotreck	25.06.2021	EPCI - VP - CD31		
Retour Mail Mme Lanneuw suite réunion : > La CC, en accord avec les communes, priorise les itinéraires "faciles" > L'EPCI n'étant pas compétence > Ce sont les communes qui sont les interlocuteurs > Promotion des sentiers = ADT Hte Garonne. Contact = Sandrine Ribes > Pour statut et compétences en matière de randonnée > Contact Service juridique de l'ADT-HGI	Mail du 28.06.21	Mme Lanneuw (CD31)		
Solliciter T. Jalbaud et M. Bousquet quant à la priorisation des sentiers	Mail du 29.06.2021	EPCI		Retour M. Bousquet le 29.06 sur PR uniquement

Entretien - gestion	Proposition de hiérarchisation de M. Bousquet pour les PR : 1. Chemin de l'Âne (sentier inscrit au PDIPR de la Haute-Garonne en 2014) et la liaison chemin de l'âne / chemin des Fourches et des Collines (Le Vaux + Maurens) 2. Chemin des Fourches et des Collines (St Félix Lauragais + Le Vaux) Et sa variante par le Cimetière des anglais (St Félix Lauragais) 3. Chemin d'En Berdure (Revel) (passages en propriétés privées)	Mail 29.06.2021	M. Bousquet		
	Proposition de hiérarchisation de T. Jalabud pour les circuits VTT : Secteur St Félix : > N° 22 (St Félix) : chemins ruraux + tracé PR Circuit de la Saune > N° 19 : (Bélesta, Le Vaux, Maurens, St Félix) : chemins ruraux + tracé PR Chemin de l'âne / chemin des Fourches et Collines > N° 21 (Roumens, St Félix) : grande partie sur chemins ruraux + PR Sentier des clochers Secteur Revel : > N° 8 (Revel) : routes et chemins propriété commune Revel	Mail 05.07.2021	T. Jalabud		
	Voir avec Mme Maréchal pour l'information aux communes	02.08.2021			
	Transmettre aux communes la priorisation établie	Selon retour Mme Maréchal			
	Transmettre les 5 premiers sentiers au CD31 pour instruction	Après retour des communes			
	Contacteur Sandrine Ribes pour promotion sentiers	A VENIR	EPCI		
	Contacteur Service Juridique ADT-HGI pour q' statut et compétences en matière de randonnée	A FAIRE ?	EPCI		
	Solliciter la subvention du Conseil Départemental	A VENIR	Communes		
	Analyse technique du projet et caractéristiques du dossier : 1ère analyse foncière + étude terrain + analyse foncière complète	Après sollicitation des Communes	Conseil départemental		
	Consultation des partenaires : clubs et fédérations locales	Après analyse	Conseil départemental		
	Signature des Conventions de passage	Après analyse foncière	Conseil départemental		
	2ème Délibération Municipale	Si avis favorable du CD	Commune		
	Validation du dossier par la Commission permanente du CD 31 = vaut pour inscription au PDIPR	Si délibération municipale favorable	Conseil départemental		
	Conventions entretien et gestion	Après inscription au PDIPR	Commune - Clubs		

FINANCEMENT					
	ETAPES	ETAT D'AVANCEMENT / QUAND	Qui	ETAPE ADMINISTRATIVE ASSOCIEE (Courrier, Délibération en Conseil Communautaire ou Municipal, Convention, Mail)	REMARQUES
Plan de financement	Plan de financement Randonnée Pédestre (34 465Euros)	Etabli et Validé par la délibération "actualisation des financements" du 29/09/2020	EPCI	Par délibération communautaire (Délibération 2020-108)	Sollicitation de subvention auprès du GAL
	Plan de financement VTT (15 000Euros)	Etabli et Validé par la délibération du 03/06/2019	EPCI	Par délibération communautaire (Délibération 67-2019) + Décision du Président 2019-45 (signature	Aucune subvention sollicitée
	Sollicitation de subventions				
	Sollicitation LEADER (Via GAL "Terroirs Lauragais" du PETR Pays Lauragais)	Sollicitation octroyée suite au vote du Comité de programmation du 26 Mai 2021. Montant: 16 543 Euros en soutien à l'opération "sentiers de randonnées" (Mail du Président du GAL du 08.06.21)	GAL Terroirs du Lauragais		Le co-financement LEADER porte uniquement sur la partie randonnée pédestre (car dépenses VTT non éligibles)
Paiement des prestations	Paiement des prestations				
	Paiement de la mission de diagnostic à la FFRandonnée (5 725 euros)	A venir	EPCI		
	Paiement de la mission de diagnostic à l'itinérance VTT (4 240 euros)	A venir	EPCI		

Annexe 11 : Tableau de suivi détaillé du dossier randonnée non-motorisée (délibération, courrier d'information)

	COMMUNES	PROMENADE RANDONNEE (N°)	VTT (N° circuit)	Date Délibération Municipale	Envoi courrier (et docs) inscription PDIPR	Retour				
	Cahuzac		14	08.12.2020	XXXX					
Aude (11)	Durfort	Oppidum de Berniquot (5)	10, 11	26.11.2020	03.06.21					
Haute-Garonne (31)		Berniquot et la vallée du Durfort (6)								
Tarn (81)		Forêt de l'Aiguille (8)								
		Chemin des amoureux V4 (7)								
	Le Vaux	Chemin de l'Isne (10) + Liaison Chemin des fourches et des collines - Chemin de l'Isne Chemin des fourches et des collines	19	13.04.21	25.05.21					
	Les Brunels	La Pergue (1)	10,11, GT	13.01.2021	04.06.21					
		Sentier des Sommets (1.b)								
	Les Cammases	Chemin des amoureux V4 (7)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, GT	14.12.2020	03.06.21					
		Forêt de l'Aiguille (8)								
	Mourens	Chemin de l'Isne Circuit de la Saune (3)	19	5.02.2021 (VF)	25.05.21					
	Montégut Lauragais		18, 20	04.11.2020	25.05.21					
	Montgey		18, 20	21.09.2020	04.06.21					
	Nogaret		18, 20	21.10.2020	25.05.21					
	Puéchoursy		18, 20	14.12.2020	04.06.21					
	Revel	La Pergue (1)	7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, GT	17.12.2020	25.05.21	27.05.21 Nelly DEMET > Plan et longueur des sentiers sur Revel	Com' à TJ et MB - Rép.TJ Mail 04.06 : données encore approximatives	Réponse à N. Demet par Mme Maréchal		
		Sentier des Sommets (1.b)								
		En Berdure (2)								
	Roumens		18, 20, 21	02.12.2020	25.05.21					
	Saint-Amancet		15, 16, GT	18.02.2021	15.06.21					
	Saint-Félix Lauragais	Sentier des fourches et des collines (4) (et sa variante courte "Le cimetière des anglais" (4.b.)) Liaison Chemin des fourches et des collines - Chemin de l'Isne	18, 19, 21, 22	03.12.2020	25.05.21					
	Saint-Julia		18, 20	11.02.2021	25.05.21					
	Sorèze	La Pergue (1)	14, 15, GT	30.11.2020	03.06.21	Fin Juin Besoin d'une étude cadastrale + fine = avec le nom des propriétaires	Com' à TJ et MB + Demande si étude cadastrale VTT conjoint + Si la FFRando a un fichier équivalent (01.07.21)	Réponse T. Jalbaud (01.07) > Pensais que étude cadastrale été jointe	Sollicitation par Mme Housseau pour envoi liste noms des propriétaires (09.07.21) > Mail EPCI indiquant que dispose uniquement pour VTT + attente FFR cette semaine > Envoi données VTT	Sollicitation de Mme Housseau pour avoir la convention de passage au format Word (modification pour signature avec exploitants forestiers) (19/07) > Envoyé par mail le 20/07
		Sentier des Sommets (1.b)								
		Oppidum de Berniquot (5)								
		Variante Saint-Jammes (5.b)								
		Berniquot et la vallée du Durfort (6)								
	Chemin des amoureux V4 (7)									
	Vaudreuille	La Pergue (1) Sentiers des sommets (1.b.)	8, 10, 11	03.12.2020	25.05.21					
COMMUNE HORS CCLRS										
CC Carleudary Lauragais Audois	Labécède Lauragais	Sentier des Sommets (1.b)		03.04.2021	04.06.21					
CC Montagne Noire	Lacombe	La Prise d'Alzeau (9) et Variante des Jonquilles	2, GT	02.04.2021	04.06.21					
CC Montagne Noire	Saizac	La Prise d'Alzeau (9) et Variante des Jonquilles	1, 2, 3, 11, GT	13.04.2021	04.06.21					
CC Sar et Aqout	Dourgne		1, 2, 16, 17, GT	12.04.2021	04.06.21					

Annexe 12 : Courrier d'information aux communes pour l'inscription au PDIPR et ses annexes : Exemple de Sorèze



Revel, le 11 mai 2021

Communes du Tarn
A l'attention de Madame, Monsieur le Maire

Affaire suivie par : Xavier Guisud
Resp. Dev. Eco & Touristique
☎ 05 62 71 23 33
✉ x.guisud@revel-lauragais.com

Objet : Création de sentiers Randonnées Pédestres et VTT – Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Tarn.

Madame, Monsieur le Maire,

La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, en partenariat avec les 28 communes de l'intercommunalité, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, l'itinérance VTT et les associations du territoire, s'est engagée dans le diagnostic et l'organisation de sentiers non motorisés (pédestre, équestre et VTT).

Vous avez délibéré pour la réalisation de sentiers de randonnées pédestres et/ou VTT sur votre commune et nous vous en remercions. Comme présenté en annexe 1, les autres communes de l'intercommunalité et les communes limitrophes ont également délibéré.

Ces sentiers sont, à présent, à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Tarn ; l'inscription des itinéraires au PDIPR assure une reconnaissance de la randonnée et une protection des chemins utilisés (annexe 2 : étapes de la procédure d'inscription au PDIPR).

Pour mener à bien cette démarche, les documents techniques nécessaires à la constitution du dossier d'inscription au PDIPR ont été réalisés par la Communauté de Communes et sont annexés au présent courrier : la grille cadastrale (annexe 3) et les cartes (annexe 4) des tracés situés sur votre commune.

Nous vous rappelons que votre commune, en tant gestionnaire des sentiers de randonnées pédestres et de VTT, est en charge de leur aménagement et entretien afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la pérennité.

Aussi, en tant que gestionnaire des sentiers, il revient à la Commune de signer les conventions de passage avec les propriétaires de parcelles privées traversées par les itinéraires. Vous trouverez, en annexe 5, le modèle de convention de passage.

Une fois les convention signées, la Commune devra solliciter le Conseil Départemental du Tarn pour constituer un dossier d'inscription au PDIPR à l'aide des pièces fournies en annexes 3 et 4. Ce dernier instruera votre dossier.

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois
20, rue Jean Moulin 31250 Revel ☎ 05 62 71 23 33 ✉ ccactel@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com

Les services de la Communauté de Communes, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'itinérance VTT seront à votre disposition tout au long de cette procédure d'inscription au PDIPR.

En vous remerciant pour votre collaboration dans l'aboutissement de ce projet structurant pour notre territoire, recevez, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent HOURQUET
Président de la Communauté de
Communes Lauragais Revel Sorèzois



Martine MARECHAL
Vice-Présidente de la Communauté de
Communes Lauragais Revel Sorèzois
déléguée au développement touristique



*Annexe 1 : Tableau des délibérations
Annexe 2 : Procédure PDIPR Tarn
Annexe 3 : Grille cadastrale
Annexe 4 : Détail des tracés
Annexe 5 : Convention de passage*

Annexe 1 du courrier : Tableau des délibérations municipales

Annexe 1 : Tableau des délibérations municipales

COMMUNE	DEPT	DATE DELIBERATION	SENTIERS CONCERNES	
			RANDONNEE PEDESTRE	VTT (CIRCUIT N°)
Communes de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois				
Arfons	81	13.02.2021	Aux sources du Canal du Midi, la Prise d'Alzaau	1, 2, 17, Grand Tour
Bélesta-en-Lauragais	31	13.01.2021		19
Cahuzac	81	08.12.2021		14
Durfort	81	26.11.2020	Oppidum de Berniquaut Et sa variante par Saint-Jammes Berniquaut et la vallée de Durfort La forêt de l'Aiguille	10, 11
Le Vaux	31	13.04.2021	Chemin de l'âne Liaison chemin de l'âne – chemin des fourches et des collines	19
Les Brunels	11	19.01.2021	Chemin de la Pergue Sentier des Sommets Le chemin des Amoureux	10, 11, Grand Tour
Les Cammazes	81	14.12.2020	Le chemin des Amoureux La forêt de l'Aiguille	1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, Grand Tour
Maurens	31	05.02.2021	Circuit de la Saune (3)	19
Montégut Lauragais	31	04.11.2020		18, 20
Montgey	81	21.09.2020		18, 20
Nogaret	31	21.10.2020		18, 20
Puéchoursy	81	14.12.2020		18, 20
Revel	31	17.12.2020	Chemin de la Pergue Sentier des sommets Chemin d'En Berdure	7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, Grand Tour
Roumens	31	02.12.2020		18, 20, 21
Saint-Amancet	81	18.02.2021		15, 16, Grand Tour
Saint-Félix-Lauragais	31	03.12.2020	Sentier des fourches et des collines Et sa variante : le cimetière des anglais	18, 19, 21, 22
Saint-Julia	31	11.02.2021		18, 20
Sorèze	81	30.11.2020	Chemin de la Pergue Sentier des Sommets Oppidum de Berniquaut Et sa variante par Saint-Jammes Berniquaut et la vallée de Durfort	14, 15, Grand Tour
Vaudreuille	31	09.12.2020	Chemin de la Pergue Sentier des Sommets	8, 10, 11
Commune hors de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois				
Dourgne	81	12.04.2021		1, 2, 16, 17, Grand Tour
Labécède-Lauragais	11	09.04.2021	Sentier des Sommets	
Lacombe	11	02.04.2021		2, Grand Tour
Saïssac	11	13.04.2021	Aux Sources du Canal du Midi, la Prise d'Alzaau	1, 2, 3, 11, Grand Tour

Annexe 2 du courrier : Procédure PDIPR du Tarn

JURIDIQUE

4



Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

DU 1^{er} JANVIER 2021 DE LA CDESJ
« CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET VTT QUALITÉ 7 »
10000 TARN 11

Préambule

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa **politique départementale de randonnée**, le département du Tarn a structuré une offre de qualité à partir de ses « sentiers d'intérêt départemental ». Afin de conforter cette offre, il a décidé d'étendre **ce projet qualité à l'ensemble des itinéraires tarnais**. À cette fin, le Conseil général, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et le Comité Départemental du Tourisme, coordonnent leur action pour apporter un **appui méthodologique** aux collectivités locales.

L'extension de ce mode d'action aux objectifs de **développement maîtrisé des sports de nature** recherchés par la CDESJ apparaît, aujourd'hui, particulièrement adaptée à la pérennisation de lieux de pratique de qualité. Dans un souci de diffuser les principes d'un **usage maîtrisé et partagé de l'espace**, les 45 membres de la CDESJ issus du mouvement sportif (comités départementaux), des collectivités et services de l'État et des acteurs et gestionnaires de l'espace (naturalistes, forestiers, chasseurs, pêcheurs, ...) ont opté pour cette démarche. Ils ont souhaité l'étendre à l'ensemble des pratiques de randonnée non motorisée et se donner les outils techniques permettant de l'accompagner auprès des collectivités locales.

Ainsi, un groupe de travail de la CDESJ a rédigé un **Guide méthodologique pour la création d'itinéraires de randonnée non motorisée pérenne et de qualité**. Ce dernier traite toutes les questions relatives à la création d'un itinéraire, offre un éventail de préconisations assorties d'une collection de **fiches techniques** qui conseillent très concrètement chaque porteur de projet (tant sur le plan de la **démarche**, que dans le domaine **juridique**, de l'**aménagement** ou de la **valorisation** de l'itinéraire).

Le PDIPR

La notion de PDIPR est définie par la loi du 22 juillet 1983 : elle stipule que tout chemin rural support du parcours et inscrit au PDIPR ne peut plus être mis en vente qu'à la condition expresse pour la commune de proposer un itinéraire de substitution adapté à la randonnée, assurant la continuité du dit sentier et validé par le Conseil général.

Ainsi, **l'inscription d'un itinéraire au PDIPR permet une reconnaissance de la randonnée** et des chemins qui lui servent de support (comme affectés à l'usage de la randonnée) et d'en **assurer sa continuité (protection vis-à-vis de la vente ou d'aménagements fonciers)**. **Ne peuvent être inscrits au PDIPR que des itinéraires support d'une randonnée structurée en boucle ou en linéaire.**

Inscription d'un itinéraire ou PDIPR à l'initiative des communes

En application de la loi du 22 juillet 1983, il convient de s'adresser au **département**, qui a la **compétence** pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR s'établit par délibération des communes concernées puis approbation par le Conseil général. **La protection au regard des articles de loi préserve les seuls chemins ruraux.**

① Avant toute démarche d'inscription au PDIPR, il faut :

- vérifier, au cadastre des impôts ou à la mairie de(s) la commune(s) concerné(s), **le statut foncier des voies empruntées** (privilégier les voies appartenant au domaine public) puis,
- lorsqu'il y a passage en **propriété privée**, il convient de signer une **convention de passage** entre la collectivité gestionnaire du sentier et le propriétaire de la parcelle (modèle de convention disponible auprès du Conseil général).

Outils à consulter :

Fiche n°2 = Le statut des voies =

Fiche n°3 = Le conventionnement =

Annexe 3 du courrier : Etudes cadastrales

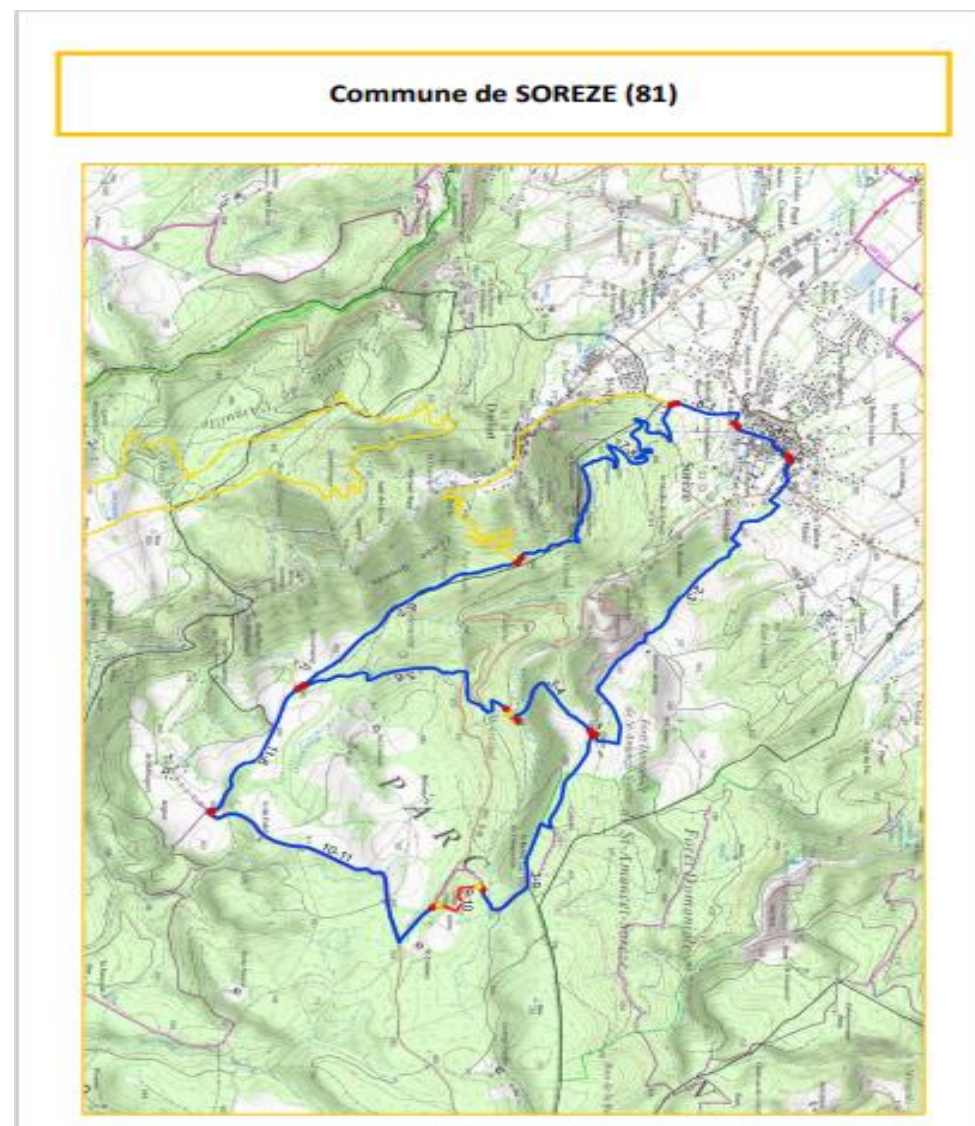
Relatif à la randonnée pédestre

Commune de SOREZE (81)			
N° Section	Commune(s) concernée(s)		
OPPIDUM DE BERNIQUAUT			
1-2	SOREZE	Inscrit au titre du GR°653 (27/03/1992)	
2-3	SOREZE	Inscrit au titre du PR « Oppidum de Berniquaut » (19/01/2015)	
3-4	SOREZE	Inscrit au titre du PR « Oppidum de Berniquaut » (19/01/2015)	
4-5	SOREZE	Non-inscrit Non commun avec circuit VTT	Parcelles E0755 – E0754 (forêt communale)
5-6	SOREZE	Inscrit au titre du PR « Oppidum de Berniquaut » (19/01/2015)	
6-7	DURFORT / SOREZE	Inscrit au titre du PR « Le Chemin des deux lacs » (20/03/1992) & (27/03/1992)	
7-8	SOREZE / DURFORT	Inscrit au titre du PR « Le Chemin des deux lacs » (27/03/1992) & (27/03/1992)	
8-1	SOREZE	Inscrit au titre du PR « Oppidum de Berniquaut » (19/01/2015)	
OPPIDUM DE BERNIQUAUT (Var. Saint-Jammes)			
3-9	SOREZE	Inscrit au titre du PR « Chemin de Bernicaud » (1992)	
9-10	SOREZE	Non-inscrit (Passage près du Hêtre de Saint-Jammes) Non commun avec circuit VTT	Parcelles F0335 – F0336 – F0337
10-11	SOREZE	Inscrit au titre du PR « Chemin de Bernicaud » (1992)	
11-6	SOREZE	Inscrit au titre du PR « Le Chemin des deux lacs » (1992)	

Relatif au VTT (exemple)

commune : Soreze			
Nom de l'itineraire			
N° 3 Tour du Barrage			
N° de carte	Section cadastre	Dénomination de la voie	Observations
	F	460 ARFONS	jusqu'a La Forge
31 -32	F	201, 207,208, 202, 210, 211, 216, 221, 230, 222, 223,242,	tour barrage piste NON Inscrit
32 -33	F	242, 256, 246, 262, 259, 258, 256, 245, 248,258, 263, 273, 265, 274, 266, 270, 278, 280, 285, 306, 314, 304, 302,	tour barrage inscrit Soreze 1992 ?

Annexe 4 du courrier : Tracé cartographique



Annexe 5 du courrier : Convention de passage en propriété privée :

**Convention de passage en
propriété privée**

Sentier de randonnée de

Convention entre les soussignés :

Madame / Monsieur propriétaire, domicilié(e)
à

et la Commune de agissant par l'intermédiaire de son représentant,

Madame / Monsieur Maire de la Commune.

Il est convenu de ce qui suit :

Objet :

La présente convention a pour objet de permettre le passage des randonneurs pédestres, équestres ou à vélo tout terrain et de manière générale toutes personnes pratiquant une activité de promenade NON motorisée, sur la portion de chemin décrite au plan ci-annexé.

Cette autorisation n'implique aucune servitude de passage susceptible de grever la propriété susvisée. Elle ne saurait, en aucun cas, être assimilable à un bail.

Article 1

Madame / Monsieur propriétaire du chemin ouvert sur la parcelle
n° section du plan cadastral, commune de et reliant

..... à

consent à ce que le dit chemin figure au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, accepte en conséquence le passage des randonneurs sur le chemin précité et autorise la commune de ou toute personne dûment mandatée par elle, à pénétrer sur ses propriétés pour l'exécution de travaux nécessaires pour rendre le chemin conforme à sa destination (nature des travaux établie en annexe) et en assurer les travaux d'entretien.

Article 2

La commune s'engage à prendre en charge tous les frais inhérents à cette mise en conformité sans qu'il puisse être demandé au propriétaire quelque participation que ce soit.
Pour sa part, la commune s'engage à ce que le déroulement des dits travaux ne cause aucun préjudice au propriétaire.

Les travaux de balisage seront réalisés sous l'autorité de la commune, selon les prescriptions de la charte du balisage établie par les Fédérations (Fédération Française de la Randonnée Pédestre et de la Fédération Française de Cyclisme).

1/2

Article 3

La responsabilité de Madame / Monsieur ne saurait être recherchée, du fait des travaux accomplis pour son chemin par la commune ou ses préposés.

La responsabilité civile et administrative des parties et des bénéficiaires est répartie comme suit :

- La commune est responsable civilement des dommages causés aux usagers ou au propriétaire du fait des opérations de travaux publics, des mesures d'ordre public sur les espaces ouverts, de l'entretien, de la surveillance et de l'utilisation de l'ouvrage public.

- Les usagers seront responsables des dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. Ils seront informés de leur responsabilité quant aux dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles en forêt.

- Les propriétaires pourront répondre de dommages corporels et matériels qui seraient de leur fait et/ou inadaptés au caractère d'usage du public du site (création d'obstacles sur le cheminement, pose de pièges...)

Article 4

Le chemin étant ouvert à la circulation du public, le propriétaire foncier ne s'opposera pas aux mesures de police que le Maire de la commune serait amené à prendre, dans la mesure où celles-ci ne présenteraient pas un caractère restrictif pour ses droits de propriétaire.

Article 5

En cas de vente de la propriété foncière, le propriétaire s'engage à en informer la commune au moins 3 mois avant la signature de la vente.

Article 6

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 6 années entières et consécutives à compter du

A l'expiration du terme ainsi fixé, la présente convention se renouvellera par tacite reconduction, pour une durée équivalente à la présente, les parties se réservant le droit de la dénoncer unilatéralement par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois mois.

La résiliation est à l'initiative des parties pour toute inobservation des clauses de la présente convention, sous réserve d'un préavis de trois mois à partir de l'accusé de réception d'une lettre recommandée.

Les parties pourront convenir d'une modification des termes et des dispositions pratiques de la convention par avenant signé entre la commune et le propriétaire.

Fait à, le

Le propriétaire :

NOM :

Prénom :

mention "lu et approuvé"
suivie de la signature

Pour la commune, le Maire

NOM :

Prénom :

mention "lu et approuvé"
suivie de la signature

2/2